



Accréditation ISO 17025 n° 262 - Test
 Accréditation ISO 17065 n° 262 - Prod
 Accréditation ISO 17020 n° 262 - Insp

CdL



R A P P O R T 2 0 ' A C T I V I T É 2 4



DEPUIS
2060
 ANS
 POUR VOUS!
24

Au service de notre **agriculture**
 et de notre secteur **agro-alimentaire**



www.cdl-battice.be

Faits et chiffres marquants en 2024

03

Organisation

11

12:
Composition de l'Assemblée générale du Comité du Lait ASBL

CdL Lab

Laboratoire lait cru

15

16:
Echantillonnage
21:
Identification des échantillons par RFID

22:
Collecte des échantillons chez les acheteurs
23:
Nombre d'échantillons et d'analyses traités par le laboratoire lait cru

25:
Normes et classification pour la détermination de la qualité du lait cru de vaches

Pénalisations et primes sur critère de qualité du lait

26:
Composition du lait
27:
Interdiction de collecte et de mise sur le marché

Nombre de producteurs & de litres récoltés

29:
Résultats germes totaux
31:
Résultats cellules somatiques
34:
Résultats cryoscopie

36:
Résultats résidus de médicaments vétérinaires
41:
Résultats filtration
42:
Points totaux de pénalisation

43:
Suspensions et interdictions de collecte
45:
Autres critères de qualité non repris dans la législation
48:
Evolution des moyennes des critères de qualité

49:
Résultats matières grasses et matières azotées totales
51:
Analyses spéciales
52:
Evaluation des résultats (contrôles internes et externes)

54:
Commission de recours
55:
Communication des résultats
56:
Collaborations

CdL Lab

Laboratoire des Dénrées alimentaires

59

CdL Lab

Service Technique

67

69:
Les interventions en ferme
74:
Collaborations et formations

CdL Lab

Certification

75

77:
QFL
81:
Monitoring de la durabilité en exploitation laitière

81:
Standard Vegaplan et guide autocontrôle pour la production primaire végétale (G040)

82:
Guide autocontrôle pour la production primaire animale (G040)

83:
Codiplan^{PLUS} Bovin
Autres cahiers des charges
84:
Statistiques globales des audits

86:
Production biologique

Contact

88

Faits et chiffres marquants en 2024

Producteurs et production laitière en Wallonie : Evolution en 2024 et sur 10 ans

Diminution du nombre d'exploitations laitières

Le **nombre d'exploitations laitières** a encore diminué de 4,2 % entre 2023 et 2024 si on fait une moyenne par mois sur ces deux années.

La diminution est de 4,5 % si on compare le nombre d'exploitations en décembre 2023 (2390 exploitations) et décembre 2024 (2282 exploitations), soit une diminution de 108 producteurs !

Il faut remonter aux années 2014-2017 pour retrouver une diminution plus importante, période où le prix et le marché du lait étaient particulièrement mauvais.

Sur 10 ans, entre fin 2014 et fin 2024, la Wallonie a vu le nombre d'exploitations laitières passer de 3335 à 2282, soit une diminution de 1053, soit encore 31,5%, près d'un tiers...

Les causes de la poursuite de cette inexorable diminution sont aujourd'hui à chercher ailleurs que dans le seul prix du lait, même si la rentabilité en fait certainement encore partie.

Les organisations agricoles et d'autres Institutions dont c'est la mission se chargent de réaliser ces analyses et d'en objectiver les causes.

Nombre de producteurs au 31 décembre

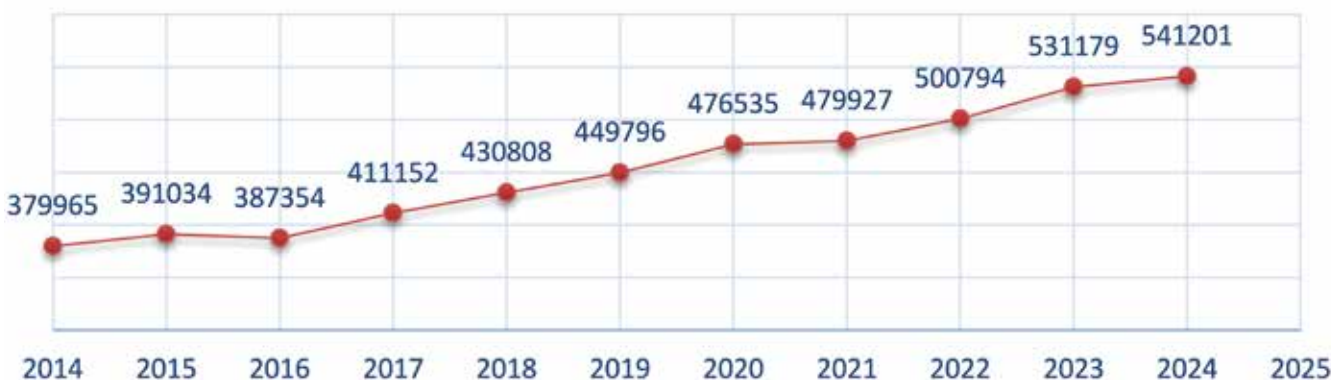


Évolution de la production laitière

La production laitière **moyenne par exploitation** a été d'un peu plus de 541.000 litres par exploitation en 2024, une augmentation moyenne de 10.000 litres par rapport à 2023, soit près d'1,9%.

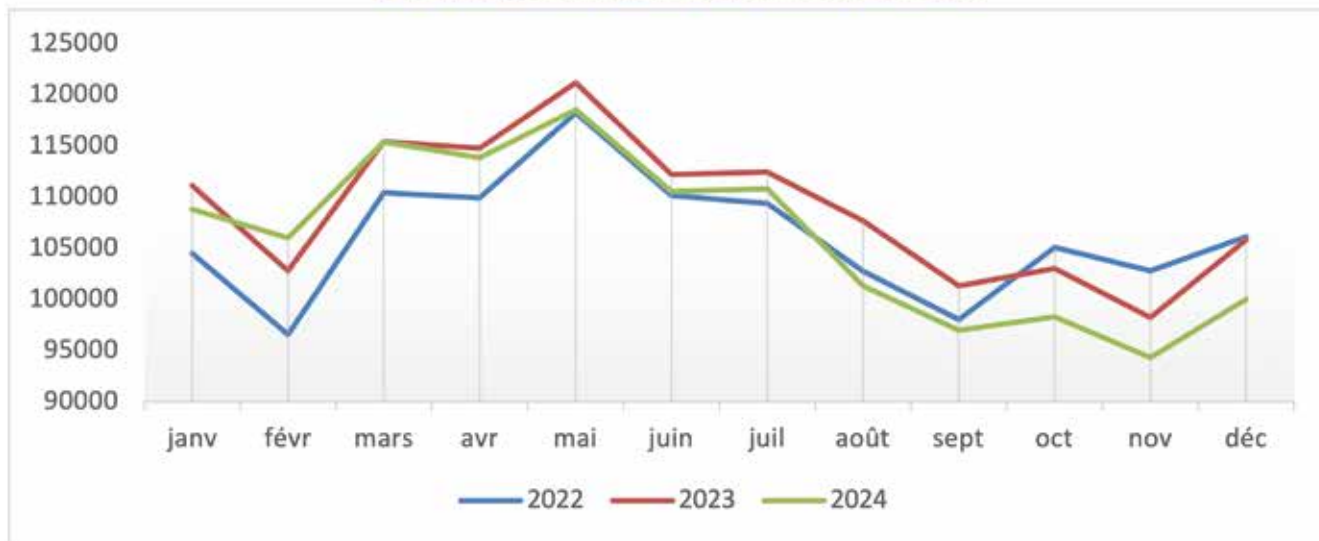
Sur 10 ans, l'augmentation moyenne a été de plus de 160.000 litres/exploitation/an, soit plus de 42% !

Production moyenne (litres) / Exploitation / An



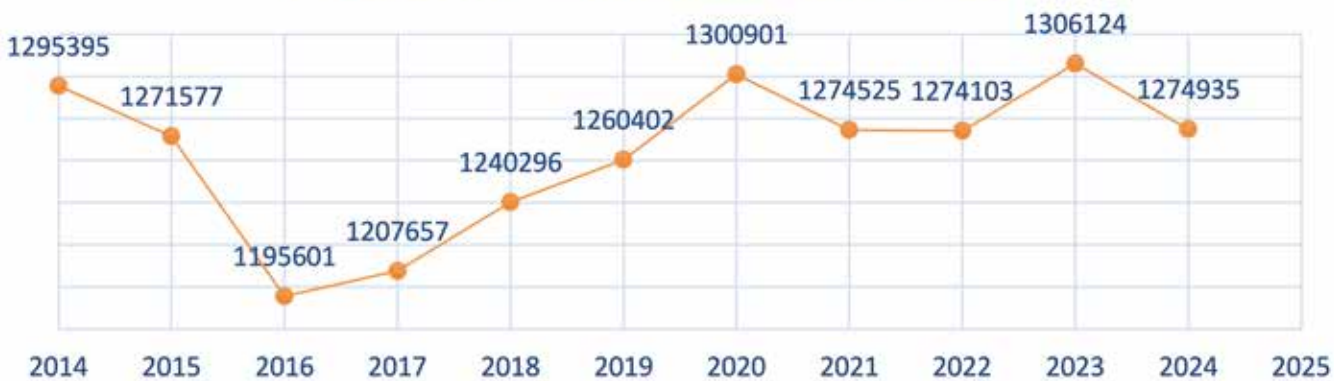
La **production laitière totale** collectée dans les exploitations wallonnes a été de 1,275 milliards de litres en 2024, équivalent à une baisse de plus de 31 millions de litres par rapport à 2023, soit un peu moins de 4%. Il faut noter que cette baisse de production a été globalement très légère sur les six premiers mois de l'année 2024 (0.65%) et a fortement chuté en août (près de 6%) avec l'explosion de la fièvre catarrhale ovine (FCO) (Voir plus loin) pour rester inférieure de 4.7% au dernier trimestre 2024 par rapport à la même période 2023.

Évolution mensuelle des litres collectés



Sur 10 ans, contrairement au nombre de producteurs et à la production moyenne qui évoluent de manière inexorable respectivement à la baisse et à la hausse, la production totale est plus variable et est plus directement liée aux circonstances économiques du moment (et sanitaires cette année avec l'explosion de la FCO cet été).

Production totale annuelle (x1000 L)



Au niveau national, 4,350 milliards de litres ont été produits en 2024, soit une baisse de 0.8% (Source CBL).

Réémergence de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Comme nous l'avons indiqué dans plusieurs communications depuis l'été 2024, la FCO qui a explosé en août 2024, a eu un impact significatif sur la production laitière et les résultats d'analyses en cellules.

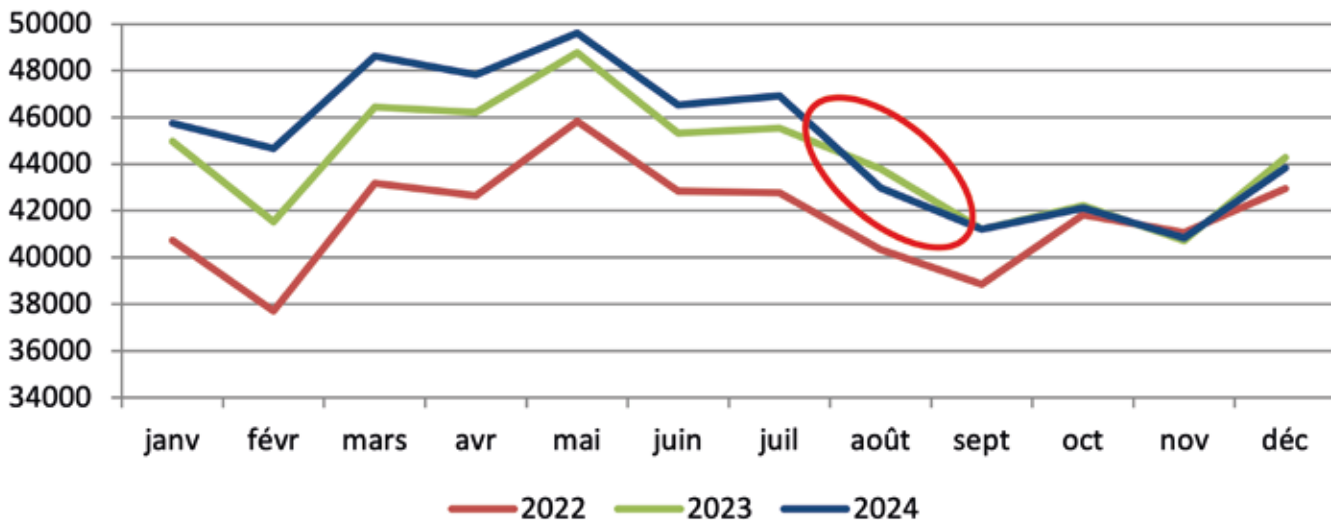
J'ai déjà évoqué son impact sur la **production globale**.

Elle a bien sûr eu aussi un impact sur la **production moyenne par exploitation** :

En août 2024, on a constaté une baisse de 1,85% de la production par rapport à août 2023, que l'on peut estimer à 5,1 % de ce qu'elle aurait dû être si on avait tenu compte de l'augmentation moyenne de 3.4% observée sur les 7 premiers mois de l'année (en considérant que juillet ne fait pas face à une baisse significative, ce qui peut être discuté).

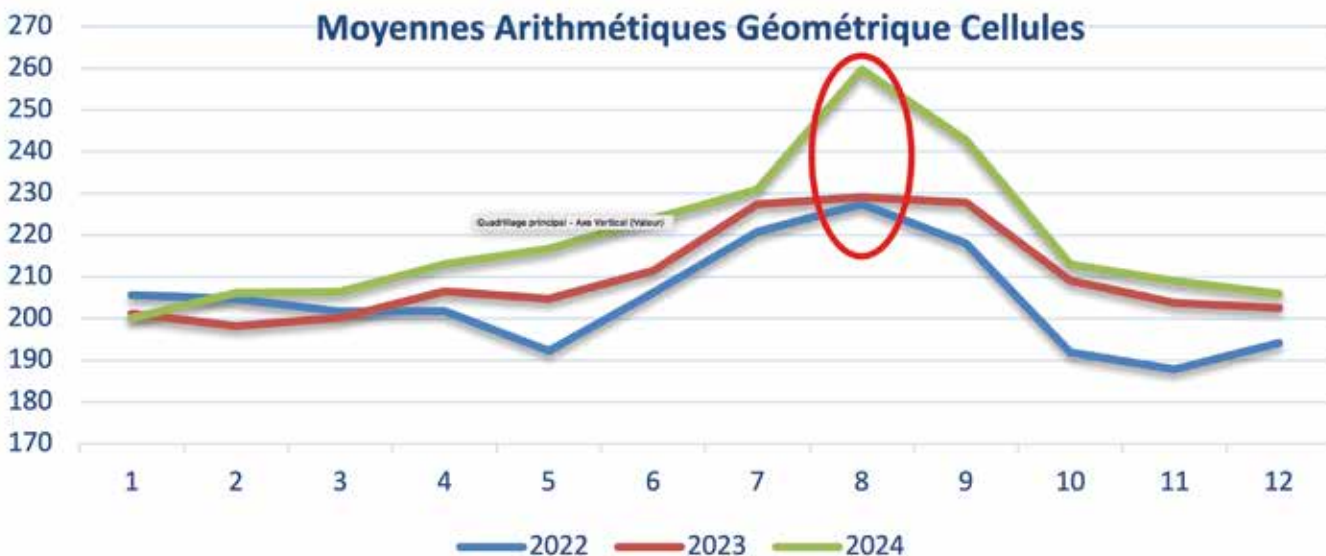
Durant les quatre derniers mois de l'année 2024 la production moyenne est restée similaire à la même période en 2023 et donc probablement inférieure de 3% à ce qu'elle aurait dû être si on tient compte de l'augmentation constatée au premier semestre.

Litrage moyen par producteur / mois



En ce qui concerne les cellules, la situation s'est fortement dégradée en août pour revenir progressivement à la normale en septembre.

Moyennes Arithmétiques Géométrique Cellules



Il est évident que ces chiffres et tendances globaux masquent des situations individuelles très variables et des situations catastrophiques dans certaines exploitations.

Le Service Laboratoires du CdL dispose de 2 labos distincts sur son site : Un labo destiné aux analyses sur le lait cru et un labo destiné aux analyses de denrées alimentaires.

1. Laboratoire d'analyses « lait cru »

Subvention de la Région Wallonne

L'aide accordée sous la précédente législature via la convention cadre 07/2022-06/2025 par le Ministre wallon de l'Agriculture aux producteurs de lait établis en Région wallonne en leur octroyant, par l'intermédiaire du CdL, une subvention servant à financer les missions officielles permettant les analyses de composition du lait cru récolté par les laiteries s'est poursuivie en 2024.

Cette subvention de 900.000 € permet de diminuer de 2/3 la redevance due par les producteurs au CdL dans le cadre de la réalisation des analyses officielles.

La convention cadre se terminant le 30 juin 2025, le CdL a introduit en septembre 2024 une demande de renouvellement pour un montant qui tient compte de l'évolution des prix depuis 2022.

Analyses

En 2024, le laboratoire a traité près de **980.000 échantillons** de lait cru, passant pour la première fois sous le million, pour un nombre total de plus de **5 millions d'analyses** (en légère diminution également). Ces diminutions sont incontestablement dues à la diminution du nombre de producteurs.

Motifs principaux d'échantillons/analyses :

- Echantillons pour **analyses officielles** : 327.000 échant. / 1.573.000 an. offic.
- **Contrôle laitier** (AWE – Elévéo) : 548.000 échant. / 2.773.000 analyses
- **Analyses non officielles** sur demandes individuelles (spéciales) : 71.500 échantillons / 141.000 analyses

Le CdL effectue aussi les analyses de lait de tank en santé animale (en collaboration avec l'ARSIA) pour le monitoring IBR et le plan de contrôle paratuberculose.

Les autres motifs d'analyses et les chiffres détaillés sont disponibles plus loin dans le rapport.

2. Laboratoire d'analyses « denrées alimentaires »

CdL^{Lab} dispose d'un laboratoire d'analyses de denrées et d'aliments du bétail qui effectue des analyses microbiologiques et physico-chimiques.

Le **nombre d'échantillons reçus et analysés par le laboratoire en 2024 est de près de 21.000** (contre 12.480 en 2023 et 11.720 en 2022) sur lesquels 45.500 (contre 34.400 en 2023 et 39.790 en 2022) analyses microbiologiques et plus de 3.800 (4.900 en 2023 et 5558 en 2022) analyses chimiques ont été réalisées, soit **près de 50.000 analyses** au total.

On note donc une **progression globale de 40% du nombre d'échantillons et de 25% du nombre d'analyses**.

CdL Service Technique

Actifs essentiellement dans les exploitations agricoles laitières dans l'objectif d'une traite, d'une conservation et d'une récolte optimales du lait cru « à la source », les agents du Service technique (CdL^{Tech}) ont réalisé près de **4.900 prestations** en 2024 dont le testage des machines à traire et des tanks à lait comme activités principales.

CdL Service Certification

CdL^{Certif} a poursuivi les audits et certifications des cahiers des charges privés du secteur primaire, des guides d'autocontrôle pour la production primaire approuvés par l'AFSCA (G040) et de la production BIO au niveau primaire et pour les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine et aux aliments pour animaux.

Il essaye autant que possible de rationaliser le travail en combinant les audits de différents cahiers des charges afin de diminuer les charges administratives et financières.

Ses activités dans le BIO ont continué à augmenter en 2024 et il a été agréé fin 2024 pour le cahier des charges allemand « Naturland ».

Le **nombre d'audits effectués en 2024 s'élève à plus de 4300** tous cahiers des charges confondus (en comptant les 795 audits QFL Durabilité).

Malgré la diminution des producteurs laitiers, CdL^{Certif} continue sa progression grâce à la diversification des services proposés.

CdL La vie de l'entreprise





60 ans d'existence...

Créé en 1964, le CdL fêtait cette année ses 60 ans !

L'évocation de son histoire et la célébration de cet anniversaire ont eu lieu le 19 avril à la Salle « le Nazareth » à Battice sur le thème « **60 ans au service de la qualité du lait, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, et après ?** ».

Cet évènement a réuni plus de 130 personnes, dont les Ministres régional et fédéral de l'agriculture, le Ministre Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Bourgmestre de Herve (également producteur laitier), les membres de notre AG, notre personnel, de nombreux représentants d'organisations partenaires wallonnes et flamandes au plus haut niveau, ceux des laiteries, de nombreuses personnes jouant ou ayant joué un rôle important au sein du CdL et/ou de la filière laitière, ...

Il a notamment été l'occasion pour Emile Piraux, Directeur « sortant », de retracer l'histoire du CdL via un petit film et pour Jean-François Heymans, son successeur (voir ci-après), d'évoquer le futur.

Les présentations et le film peuvent être retrouvés sur notre site via le lien:

<https://www.cdl-battice.be/index.php/document>

Deux départs majeurs et l'arrivée d'un nouveau Directeur et d'une nouvelle Responsable du Service Certification

Annette Königs, Directrice adjointe du CdL et responsable du Service Certification, de même qu'Emile Piraux, Directeur et Responsable Qualité du CdL, avaient annoncé partir à la pension en novembre 2024.

Le CA et le Directeur sortant avaient dès lors lancé dès le début 2023 deux procédures qui se sont succédées pour pourvoir au remplacement de ces deux « piliers historiques » de l'organisation dans les délais impartis, avec si possible une période de transition, un véritable défi !

... avec un résultat couronné de succès ...

Le **nouveau Directeur, Jean-François Heymans**, Vétérinaire, a été recruté par le bureau et présenté au personnel le 15/09/2023. Il a pris ses fonctions le 01/04/2024.

La **nouvelle Responsable « Certif », Nina Sparacino**, disposant d'une expérience très forte dans le domaine des audits et de la certification dans le secteur de l'Agro-alimentaire, a quant à elle pris ses fonctions le 01/07/2024. Elle assurera également la fonction de Responsable Qualité pour le CdL.

La fonction de « Directeur adjoint » n'a pas été reconduite comme tel.

Hommage à Annette Königs et Emile Piraux



Emile et Annette ont donc pu prendre leur pension bien méritée, avec la conscience tranquille du devoir accompli, en novembre 2024 comme prévu.

Tous les deux avaient commencé leur carrière dans le secteur laitier en 1985 :

Emile à la Station laitière de Gembloux en 1985 puis au Comité du Lait de Soignies (CdL du Hainaut) en 1990.

Annette quant à elle a commencé en 1985 au CdL de Battice (regroupant déjà les autres Provinces) comme ... prof. d'anglais pour le personnel !

Les deux structures ont fusionné en 2000 pour former le CdL actuel toujours installé à Battice.

Des hommages appuyés leur ont été rendus à plusieurs occasions :

- Cérémonie des 60 ans du CdL organisée à la Salle le Nazareth de Battice le 19/04/2024 après l'AG statutaire, en présence de nombreuses personnes extérieures (Membres et anciens de l'AG, représentants de nombreuses organisations, Ministres, ...) et du personnel.

Les présentations et photos du jour sont accessibles via notre site internet et le lien donné.

- Soirée spéciale organisée pour leur départ le 11/10/2024 dans la même salle avec le personnel, la famille, les amis et les anciens.

- Le Bulletin d'information mensuel d'Octobre qui leur a intégralement été consacré.

<https://www.cdl-battice.be/uploads/dbb231835fe8ebef9b3995e24bc55ca8ea83e93f.pdf>

Accessible également via le même lien que pour la cérémonie des 60 ans.

Vous pourrez y retrouver un aperçu de leur parcours.

Ces « festivités » ont également été l'occasion de retracer l'histoire de la « qualité du lait », du CdL, de sa diversification et du développement de ses activités.

Je tenais enfin à rendre hommage à **Michèle Lambrechts**, Administratrice au CdL comme représentante de la Laiterie des Ardennes depuis 2010, décédée en mai 2024. Tout comme elle l'était au sein de son entreprise, Michèle était unanimement appréciée par les membres du CA et de la Direction du CdL, notamment pour sa vision et son attitude toujours positive et orientée solutions.

Quelques chiffres

Le CdL en 2024 ce sont

- Une mission large au service de l'Agro-alimentaire
- Trois services & domaines d'activité
- Près de 45 personnes employées, en majorité salariées, dont 17 en Services extérieurs et 15 dans les labos, pour un total de +- 40 ETP
- 4.8 millions de chiffre d'affaires
- 3200 clients
- Près de 10.000 prestations/an (hors analyses)
- Un million d'échantillons pour plus de 5 millions d'analyses
- Trois accréditations ISO
- Des partenariats importants en Wallonie, en Flandre et au Fédéral (ARSIA, AWE, CRA-W, MCC, Wallesmart, Futurospectre, Requasud, SPW, AFSCA, SPF Santé publique, AMCRA, MilkBE, ...).

Et le futur ...

Trois axes majeurs ont été définis pour pérenniser et développer les missions et l'entreprise CdL, avec comme objectif la réalisation efficace de sa mission, un service optimal à l'interprofession lait et aux secteurs agricoles et agro-alimentaires, en contribuant avec eux à relever leurs défis, dans un contexte de diminution constante des producteurs de lait :

1. Consolider et faire évoluer l'entreprise
2. Renforcer et développer les prestations et services à l'interprofession « laitière »
3. Renforcer et développer les activités dans les autres secteurs agricoles et agro-alimentaires

Dans ce contexte notamment, le CdL est déjà passé fin 2024 à l'environnement **informatique** de Microsoft 365 et en a profité pour adapter son nom de domaine en passant de « comitedulait.be » à « cdl-battice.be » pour lui permettre de ne pas donner une image exclusivement laitière à son activité et lui faciliter l'accès à d'autres secteurs.

Nous avons également lancé en décembre 2024 une étude en profondeur de nos systèmes informatiques (vieillissants) afin de permettre sur cette base un redéploiement moderne, cohérent entre services, et pérenne.

Avec cette vision d'évolution, le CdL est également entré au capital et au Conseil d'Administration de **Rumexperts** fin 2024 (actes signés début 2025), avec notamment pour objectif de s'adosser à cette start-up innovante, fortement active dans le traitement vertueux des données en élevage et leur traitement par l'intelligence artificielle, et avec elle pouvoir développer des services toujours plus performants.

Le rapport détaillé qui suit donne un large aperçu des résultats et des différentes activités de notre organisme interprofessionnel en 2024.

Vous pourrez également y constater que nous faisons en sorte de toujours mieux répondre aux attentes des secteurs agricole et agro-alimentaire afin de leur apporter un service de qualité au coût le plus juste.

 **Dr Jean-François Heymans**
Directeur



CdL

Lab

Tech

Certif



Organisation

Composition de l'Assemblée générale du Comité du Lait ASBL

Suite à l'assemblée générale du 19/04/2024, la composition de l'AG du Comité du lait a été établie comme suit :

Tableau 1 : Représentants des acheteurs et des producteurs

Représentation	Acheteurs	Producteurs
Arla Foods Belgien	S. VANDERHEYDEN	J. THUNISSEN
Arla Foods Belgien	P. DUZINGS	M. HAHN
Arla Foods Belgien	A. DEMONCEAU	J. HOUBEN
Coferme	A. BLANJEAN	P. PIRLOT
Coferme	P. LAUDELOUT	L. SANDERS
LDA Coop	A. HUPPE	A. JEGHERS
LDA Coop	Ch. BAGUETTE	J.M. LEBLEU
LDA Coop	C. DUVIVIER	Ch. DIET
LDA Coop	M. LAMBRECHTS <i>(décédée en cours d'année)</i>	R. SCHOLZEN
LDA Coop	B. HUBLET	P. PYPE
LDA Coop	J. LIEBEN	A. BLOCKEEL
Milcobel	M. DE BOCK	M. BAUWENS
Nerilac	S. CAP	Ph. PUSSEMIER
A-Ware	S. HENUSET	D. VAN ROMPU
Socabel	E. BOFFY	D. ANNET
Socabel	B. FRANSSSEN	F. BEAUPAIN
Lactis Pur Natur	D. PONCELET	C. VERMEIREN
Petits acheteurs	M. ROSEN	Ch. GONAY

Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

Tableau 2 : Composition du Conseil d'Administration

Président	Prod. / LDA Coop	C. Diet
Vice-Président	Achet./ LDA Coop	C. Baguette
Administrateur	Prod. / Lactis Pur Natur	C. Vermeiren
Administrateur	Prod. / LDA Coop	R. Scholzen
Administrateur	Prod. / Socabel	D. Annet
Administrateur	Prod. / Coferme	P. Pirlot
Administrateur	Achet. / Arla Foods Belgien	P. Duizings
Administrateur	Achet. / Arla Foods Belgien	S. Vanderheyden
Administrateur	Achet. / LDA Coop	M. Lambrechts <i>(décédée en cours d'année)</i>
Administrateur	Achet. / Coferme	A. Blanjean
Observateur	SPW	P. Fourneau
Observateur	AFSCA	J. Wits

Bureau

Le bureau en 2024 était composé de la façon suivante :

C. Diet, Président; C. Baguette, Vice-Président; E. Piraux, Directeur sortant (jusqu'au 31/10/2024); J.-F. Heymans, Directeur entrant (à partir du 01/04/2024).

Personnel occupé

Au 31/12/2024, le Comité du lait occupait 42 personnes, soit 37,7 équivalents temps plein. A cela il faut ajouter du personnel de collecte d'échantillons en sous-traitance, et 3 auditeurs indépendants à temps partiel pour CdL^{Certif}.

Tableau 3 : Fonctions / Personnel 2024

Direction	
Directeur	Emile Piraux (=> 31/10/2024) Jean-François Heymans (01/04/2024 =>...)
Directeur- adjoint	Annette Königs (=> 31/10/2024)
Administration générale & Support	
Administration / Secrétariat / Accueil	Sandra Coppens (Responsable) Natacha Schinelli
Service informatique & technique	Didier Veselko (Responsable) Serge Baltus (Informatique) Jolie Malalu (Entretien)
Responsable Qualité	Emile Piraux (=> 31/10/2024) Nina Sparacino (01/07/2024 =>...)
CdL^{Lab} - Laboratoire lait cru	
Responsable de Service & resp. technique	Didier Veselko
Récolte / Logistique échantillons officiels	Stéphane Toussaint – Giovanni Sorbello Sous-traitance logistique
Responsable laboratoire	Stéphanie Dellicour
Technicien(ne)s	Catherine Malchair, Nadine Cadiat, Estelle Boinet, Ismaël Dupont, Nathaly Roorda, Benoît Ska Fabienne Piron, Vincianne Halkin
CdL^{Lab} - Laboratoire denrées alimentaires	
Responsable de Service & resp. technique	Stéphanie Dellicour
Responsable laboratoire	Annick Connrot
Technicien(ne)s	Adrienne Radermecker, Marie-Thérèse Kryjon, Joëlle Boulton, Ismaël Dupont, Nathaly Roorda
CdL^{Tech} - Service technique	
Responsable de Service	Thierry Jadoul
Technicien(ne)s	Marcel Charles, Marc Ternier, Sébastien Errens, Alfred Thaeter, Aline Willeme, Thomas Di Venosa, Frédéric Callemeyn, J-C Knell Patrick Paquet
Contrôle échantillonnage	
CdL^{Certif} - Certification	
Responsable de Service & resp. technique	Annette Königs (=> 31/10/2024) Nina Sparacino (01/07/2024 =>...)
Adjoint au responsable certification & resp. technique « bio »	Tom Henrotte
Secrétariat	Fabienne Moineau, Kristel Laoureux, Laurie Moutschen, Solange Rompen
Auditeurs	Frédéric Broccia, Oliver Ernst, Tom Henrotte, Steven Vandemaele, Guillaume Bajot <u>Auditeurs Indépendants</u> : Nicolas Chaboteaux, John Vermeulen, Lars De Groote

Chaque mois, le CdL envoie une information aux producteurs dont les thèmes ont été les suivants en 2024:

Tableau 4 : Informations de fin de mois envoyées aux producteurs avec les résultats

Mois	Sujet
Janvier	Mise à jour aux instructions pour le cahier des charges QFL
Février	Mise à jour et digitalisation du Monitoring de la durabilité: la première phase sera déployée à partir du 1er mars 2024!
Mars	Quelques données du rapport d'activité 2023
Avril	Résultats de la guidance scientifique confirment le bon fonctionnement des OI's
Mai	Retour sur notre actualité de ces 2 derniers mois...
Juin	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'IBR : Informations aux utilisateurs de colostrum - Présence du CdL aux Foires agricoles de Libramont et de Battice - Emission « Opinion » de la RTBF en collaboration avec la FWA du 29/06/2024 sur le secteur laitier
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité, composition & production laitière 2024, rapide coup d'œil sur le premier semestre 2024 - Arrivée de Nina Sparacino au CdL comme « Responsable qualité » & « Responsable CdL Certif »
Août	<ul style="list-style-type: none"> - La certification Bio au CdL - Foires agricoles de Libramont et de Battice, un succès pour le CdL
Septembre	QFL : Publication des rapports de Benchmarking antibiotique et isolement des bovins lors de l'achat
Octobre	Hommage à Emile Piraux, Directeur & Resp. Qualité et Annette Königs, Directrice adjointe et responsable Certification
Novembre	Contrôle de la paratuberculose
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité & production laitière dans le contexte de la FCO, suivi de la situation au dernier trimestre 2024 - Vaccination obligatoire contre les FCO sérotypes 3 & 8 et contre la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) - Contrôle du rapport de benchmarking antibiotique - Tarifs 2025

Le CdL est composé de 3 Services spécifiques, CdL^{Lab}, CdL^{Tech} et CdL^{Certif}, représentant 3 métiers, dont les activités sont détaillées ci-après.



CdL^{Lab} est divisé en deux Laboratoires, tous deux accrédités par Belac selon la norme ISO 17025 (262-test) pour tous les critères d'analyses de qualité et de composition du lait cru repris dans la législation et pour de nombreux autres paramètres.



1. Laboratoire lait cru

Sa mission officielle est la détermination de la qualité et de la composition du lait cru en vue du paiement au producteur.

A côté de cette mission, il réalise également d'autres analyses sur le lait cru tant pour les producteurs que pour les acheteurs de lait (contrôle laitier, analyses dans le cadre de primes qualité, Monimilk (Monitoring sectoriel de MilkBE), ...).

En 2024, CdL^{Lab} a traité 978.634 échantillons de lait cru, pour 1.002.513 en 2023, soit une diminution de 2,38 %, moins importante que celle du nombre de producteurs (- 4.2 %). Les chiffres détaillés sont donnés plus loin dans le rapport.



Echantillonnage

L'échantillonnage pour la détermination officielle de la qualité et de la composition du lait cru est effectué par un système mécanique installé sur le camion de collecte. Cet échantillonnage s'effectue sous la responsabilité du chauffeur du camion. Le CdL assure un contrôle de l'échantillonnage et réalise les tâches suivantes :

- Le suivi des chauffeurs assurant la collecte et l'échantillonnage du lait :
 - . Octroi de la licence aux nouveaux chauffeurs et gestion de la validité des licences délivrées.
 - . Constitution et mise à jour du dossier personnel de chaque chauffeur titulaire d'une licence.
 - . Formation de base des nouveaux chauffeurs.
 - . Formation continue de l'ensemble des chauffeurs en activité.
- La vérification de la conformité de l'équipement des camions-citernes nouvellement équipés en vue de délivrer l'agrément pour la collecte du lait cru.
- La réalisation de contrôles périodiques permettant de vérifier :
 - . La conformité de l'échantillonnage : prélèvement, identification, stockage et conservation des échantillons.
 - . Le fonctionnement et la fiabilité des appareils d'échantillonnage mécanique.
 - . L'équipement des camions de collecte (coffre à échantillons, équipement de pompage).
 - . Les documents nécessaires (agrément, licence).

Licence pour la collecte et l'échantillonnage du lait

La licence octroyée aux chauffeurs a toujours une validité limitée. Les prolongations successives de la validité d'une licence sont subordonnées à la participation du chauffeur titulaire aux formations assurées par le CdL.

Avant son entrée en activité, l'acheteur responsable doit assurer la formation élémentaire du nouveau chauffeur de collecte concernant les règles relatives à l'échantillonnage pour garantir la fiabilité des échantillons qui seront prélevés par ce chauffeur. La licence octroyée à un nouveau chauffeur a une validité réduite et, avant son échéance, il doit participer à une formation de base organisée au cours d'une ½ journée au siège du CdL.

La formation de base est constituée du programme suivant :

- . Composition, propriétés et qualité du lait cru.
- . L'échantillonnage officiel du lait cru.
- . Le camion-citerne et le chauffeur de collecte.

En 2024, le CdL a organisé deux formations de base les 28/02 et 06/11 auxquelles 26 chauffeurs ont participé.

Tableau 5 : Formation de base pour licence de collecte et d'échantillonnage

Dates	Nombre de chauffeurs participants
2024	26
2023	25
2022	24

Une fois par an, chaque acheteur doit organiser au moins une réunion pour rassembler au sein de l'entreprise les chauffeurs de collecte en activité de manière régulière ou occasionnelle et titulaires d'une licence délivrée par le CdL afin d'assurer la formation continuée des chauffeurs en matière d'échantillonnage.

La participation du chauffeur à une formation continuée est nécessaire chaque année et permet la prolongation de la validité de sa licence qui l'autorise à collecter le lait et à prélever des échantillons officiels.

Le CdL est responsable du programme des formations qui sont planifiées en accord avec les responsables de la collecte. En 2024, les réunions ont été organisées au deuxième semestre (entre septembre et décembre 2024 (et deux reportées à janvier 2025)), ce qui a conduit à 15 réunions.

En 2024, 143 chauffeurs titulaires d'une licence définitive ont participé à ces formations.

Tableau 6 : Liste des réunions organisées en 2024

Date	Lieu	Acheteur principal
25-09-24	Walhorn	SOCABEL
09-10-24	Walhorn	SOCABEL(2ème partie en Allemand)
10-10-24	Walhorn	SOCABEL (3ème partie en Allemand)!
16-10-24	Welkenraedt	ARLA
17-10-24	Chamont-Gistoux	Materne
07-11-24	Langemark	Milcobel
19-11-24	Recogne	LDA
19-11-24	Pronsfeld	ARLA (2ème partie en Allemand)
29-11-24	Recogne	LDA (2ème partie)
03-12-24	Recogne	LDA (3ème partie)
12-12-24	Chimay	Coferme
18-12-24	Recogne	LDA (4ème partie)
18-12-24	Jurbise	INEX
20-12-24	Chimay	Coferme (2ème partie)
14-01-25	Baudour	LDA (5ème partie)
17-01-25	Baudour	LDA (6ème partie)
	Nombre de formations	15

Lors du contrôle des appareils d'échantillonnage (contrôle comparatif et test de détermination du pourcentage de lait résiduel) ou lors d'un prélèvement destiné au monitoring sectoriel des contaminants, un contrôle de l'échantillonnage est réalisé sur rendez-vous ou de manière inopinée et consiste à vérifier :

- . L'état et la propreté de l'équipement de pompage et du matériel d'échantillonnage.
- . Les conditions de stockage des échantillons dans le coffre isotherme.
- . L'identification électronique des échantillons.
- . La température de conservation des échantillons.
- . L'utilisation du rapport de tournée électronique.
- . La licence du chauffeur.

En 2024, une centaine de contrôles de l'échantillonnage ont été réalisés, dont une partie inopinés.

Tableau 7 : Pourcentage de non-conformités importantes constatés lors des contrôles de l'échantillonnage

	2022 %	2023 %	2024 %
Chauffeur non titulaire d'une licence valable le jour du contrôle	1,3	0,0	0,0
Echantillon non refroidi immédiatement après la fin du chargement	0,0	0,0	0,0
Absence de contact direct entre tous les échantillons et l'eau glacée et/ou absence de glace	2,7	3,1	6,0



Contrôle de la température



Echantillonneur

Agrément des camions de collecte et suivi

Le CdL délivre l'agrément des camions citernes autorisant la collecte et l'échantillonnage du lait cru.

L'agrément est délivré au camion-citerne s'il dispose des équipements conformes suivants, en état de marche et en bon état :

- . Système informatique d'enregistrement des données d'identification des quantités de lait chargées et système d'identification électronique des échantillons (RFID – Radio Frequency Identification Device),
- . Appareil d'échantillonnage mécanique fonctionnant selon un système d'échantillonnage approuvé,
- . Coffre à échantillons isotherme,
- . Equipement de collecte.

Si le résultat des vérifications est satisfaisant, un document attestant l'agrément du camion de collecte correspondant est adressé à l'acheteur responsable. Si une non-conformité est constatée, l'acheteur doit confirmer au CdL la mise en conformité de l'équipement pour satisfaire à une nouvelle vérification.

En 2024, le CdL a traité 11 demandes d'agrément (8 en 2023, 9 en 2022 et 2021) pour la mise en service de camions nouvellement équipés introduites par les acheteurs responsables, a procédé aux vérifications nécessaires et a délivré l'agrément aux camions de collecte concernés.

Tableau 8 : Evolution du nombre de camions contrôlés par le Comité du Lait

2022	65
2023	70
2024	114

Un contrôle comparatif des prélèvements est réalisé pendant une tournée de collecte au cours de laquelle le chauffeur effectue l'échantillonnage mécanique ou manuel en cas de nécessité et un agent du CdL prélève manuellement au même moment un échantillon dans chaque refroidisseur dont le lait est chargé par le chauffeur.

Ce contrôle permet de vérifier la concordance des résultats des analyses de composition et de qualité des 2 prélèvements (manuel et mécanique) correspondant au même récipient. Il permet ainsi de garantir la fiabilité et la qualité de la conservation des échantillons prélevés par le chauffeur.

Lors de ce contrôle, sont aussi vérifiés :

- . L'état de marche de l'appareil d'échantillonnage.
- . L'application par le chauffeur pendant la collecte des règles relatives à l'échantillonnage.

En 2024, 86 contrôles comparatifs ont été réalisés.

Tableau 9 : Pourcentage de non-conformités importantes par critère vérifié lors des contrôles comparatifs

	2022	2023	2024
	%	%	%
Quantité insuffisante de lait dans un échantillon	1,4	1,6	2,6
Comparaison non satisfaisante des résultats de cryoscopie	0,0	1,6	2,6
Comparaison non satisfaisante des résultats du nombre de germes	4,2	3,3	4,2
Comparaison non satisfaisante des résultats du nombre de colis	2,7	1,6	7,9
Comparaison non satisfaisante des résultats de lipolyse	0,0	0,0	0
Non application en permanence de la règle nécessitant le prélèvement d'un échantillon par récipient	0,0	0,0	0,8



Prélèvement manuel



Prélèvement mécanique

Après un chargement de lait au cours duquel un échantillon a été prélevé mécaniquement, on procède à l'aspiration et à l'échantillonnage mécanique d'un volume limité d'eau. Ce test permet de vérifier l'absence de lait résiduel dans l'échantillon d'eau. Il permet ainsi de garantir l'absence de contamination de chaque échantillon prélevé mécaniquement par le lait qui faisait partie du chargement précédent.

Lors de ce contrôle, sont aussi vérifiés :

- . La présence et la conformité du document d'agrément du camion de collecte.
- . Le mode de fonctionnement et l'état de marche de l'appareil d'échantillonnage.
- . L'état et la conformité du coffre à échantillons et de l'équipement de pompage.

Un test de détermination du % de lait résiduel a été réalisés sur chaque nouveau camion agréé et un contrôle de l'équipement est réalisé lors de chaque contrôle comparatif ou inopiné. Si une non-conformité est constatée, l'acheteur doit confirmer au CdL la mise en place d'actions correctives pour satisfaire à un nouveau contrôle.

Métrologie

Le CdL est accrédité ISO 17020 et agréé par le SPF économie (L100) comme Organisme d'inspection pour les ensembles de mesure de liquides autres que l'eau.

En 2024, le CdL a vérifié 76 camions de collecte (82 en 2023, 78 en 2022 et 64 en 2021) et encodé les résultats dans e-metro (base de données du SPF économie).

En 2023, le CdL a investi avec MCC-Vlaanderen dans une nouvelle jauge de plus grande capacité (2400 litres). Ce nouvel investissement sera plus approprié par rapport aux pompes de plus grandes capacités disposées sur les camions de collecte. Cette nouvelle jauge a été mise en service en 2024.



Vignette



Accréditation ISO 17020
N° 262 - INSP



Jauge



Formation du personnel

Monitoring sectoriel des contaminants - MONIMILK

Monimilk est le programme de monitoring des contaminants dans le lait cru réalisé par le secteur laitier (par l'organisation de branche MilkBE) dans le cadre de la sécurité alimentaire.

Plus de 1700 échantillons sont prélevés dans toute la Belgique et analysés chaque année sur la présence de contaminants comme les PCB, les dioxines et les PCB de type dioxine, les pesticides, les métaux lourds, les résidus de médicaments, les PFAS, ... dans différents laboratoires spécialisés.

Le CdL réalise les prélèvements des échantillons de lait destinés au monitoring des contaminants dans la partie sud du pays. Les paramètres analysés et le nombre d'échantillons à fournir pour chaque paramètre sont redéfinis chaque année.

Le prélèvement, l'identification, la conservation, la préparation et l'enregistrement des échantillons se font selon la norme d'accréditation ISO 17025 (N° 262-TEST).

Les échantillons de lait sont prélevés manuellement à 2 niveaux :

- . Dans le refroidisseur des exploitations laitières (échantillons de producteurs)
- . Dans la citerne des camions de collecte au cours d'un contrôle comparatif ou dans un centre de déchargement (échantillons de camions de collecte)

Les prélèvements sont planifiés par mois suivant un plan de répartition préalablement établi et approuvé. Les échantillons de producteurs sont répartis géographiquement en respectant la proportion d'exploitations par province et par acheteur.

Le nombre d'échantillons de camions de collecte prélevés par entreprise est proportionnel au volume annuel collecté par chaque acheteur. La traçabilité du lait échantillonné (origine et destination) doit être enregistrée par le CdL.

Les paramètres analysés sont de 3 types :

- . Contaminants chimiques (Aflatoxines, Dioxines, PCB, Pesticides, Métaux lourds, Hydrocarbures polycycliques aromatiques, Phtalates, Chlorates, PFAS, ...)
- . Résidus de substances anti-infectieuses (Antibiotiques, Anti-parasitaires, Anti-inflammatoires, Nitro-imidazoles)
- . Contaminants bactériologiques (Echerichia coli, Listeria monocytogenes, Staphylococcus aureus, Salmonella, Bacillus cereus, Campylobacter)

Le CdL prélève et constitue environ 500 échantillons chez les producteurs et au niveau des camions de collecte pour les envoyer vers les laboratoires désignés.

Les résultats sont accessibles via le site:

<https://www.milkbe.org/fr/themes/qualite/monimilk>



Prélèvement camion collecte

Identification des échantillons par RFID

Depuis 2014, l'identification électronique des échantillons basée sur le RFID (Radio Frequency Identification Device) est obligatoire (RW - AGW du 21/03/2013 et AM du 29/04/2019).

Ce système permet d'une part d'avoir un paiement représentatif de la production réelle (associations, plusieurs tanks, différents troupeaux,...) et d'autre part d'obtenir une grande traçabilité au niveau de l'échantillonnage.

MCC-Vlaanderen et le CdL collaborent pour l'insertion et le retrait de la puce RFID et la distribution des flacons chez les acheteurs. Le CdL a la responsabilité de la commande, le stockage, l'insertion des puces RFID dans tous les flacons utilisés en Belgique pour la détermination officielle de la qualité et de la composition du lait cru.

En 2023, MCC et CdL ont signé avec notre fournisseur de flacons (Aptar) un nouveau contrat d'approvisionnement pour la période du 01/04/2023 au 31/03/2026.



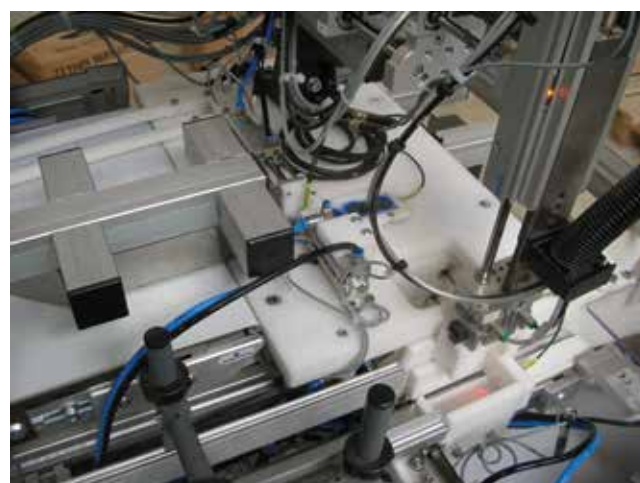
Robot pour l'identification



Puce RFID V 2.0



Wavebox des camions de collecte



Robot pour l'insertion de la puce

Collecte des échantillons chez les acheteurs

La collecte des échantillons se fait en collaboration avec MCC-Vlaanderen. Le CdL collecte tous les échantillons chez les acheteurs situés en région wallonne et en Allemagne (Pronsfeld), MCC collecte les échantillons chez les acheteurs situés en région flamande. Des échanges ont lieu à Lier au siège de MCC et chez un acheteur. Le CdL collabore avec une société de transport (commune à l'Arsia et Elévéo) pour la collecte de nos échantillons.

Un système de monitoring de la température est utilisé pour la surveillance des températures de stockage des échantillons chez les acheteurs et pendant la collecte. La température est disponible sur une plate-forme en temps réel grâce à une communication wifi.



Frigo d'un acheteur



Appareil Testo



Plateforme pour monitoring de la température

Nombre d'échantillons et d'analyses traités par le laboratoire lait cru

Le nombre d'échantillons prélevés et le motif sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Nombre d'échantillons de lait cru

2024	2023	2022	Types d'échantillons
327.546	349.082	358.495	échantillons de producteurs pour analyses officielles
8.033	8.526	8.390	échantillons de citernes
71.573	63.122	65.887	échantillons non officiels pour analyses spéciales qualité
547.961	557.804	581.606	échantillons provenant de l'AWE
23.521	23.979	24.900	échantillons de contrôle pour vérifier les appareils
978.634	1.002.513	1.039.278	TOTAL Général



Analyses officielles d'échantillons

Tableau 11 : Nombre et type d'analyses sur le lait cru

Analyses sur échantillons officiels	2024	2023	2022
Germes totaux	66.629	70.731	72.728
Cellules somatiques	163.135	174.439	180.292
Cryoscopie	327.458	343.380	352.613
Substances inhibitrices	331.547	346.996	356.607
Filtration	29546	31.006	31.971
Matière grasse	327.546	342.732	358.495
Matière azotée	327.546	342.732	358.495
Total	1.573.407	1.652.016	1.711.201
Analyses supplémentaires sur échantillons officiels			
Germes totaux	21.763	28.873	20.702
Cellules somatiques	166.971	171.983	179.136
Coliformes	45.891	43.076	43.028
Lipolyse	5.652	5.914	5.761
Spoires Butyriques	6.069	6.143	6.116
Douve du foie	83	58	54
PCR (pathoproof) lait de tank	726	107	190
IBR (I3 & I4)	2.167	2.098	1.578
Urée	326.723	342.745	351.313
Total	576.045	600.997	607.878

Analyses sur échantillons non officiels (producteurs & citernes)	2024	2023	2022
Germes totaux	8.267	7.914	11.479
Cellules somatiques	59.073	46.242	44.967
Coliformes	4.233	3.803	3.399
Lipolyse	115	240	308
Butyriques	527	801	947
Résidus de Médicaments Vétérinaires	4.504	4.122	4.787
Matière grasse	32.121	33.336	34.567
Matière azotée	32.121	33.336	34.567
Total	140.961	129.794	135.021
Analyses de vaches individuelles – (contrôle laitier)			
Matière grasse	547.961	557.804	581.606
Matière azotée	547.961	557.804	581.606
Cellules somatiques	547.961	557.804	581.606
Lactose	547.961	557.804	581.606
Urée	547.961	557.804	581.606
Paratuberculose (ELISA)	26.809	30.077	29.427
Test de gestation (ELISA)	6.600	6.312	6.447
PCR (pathoproof – vaches individuelles)	123	321	223
Total	2.773.337	2.825.730	2.944.127
TOTAL GENERAL	5.063.750	5.208.537	5.398.227



Normes et classification pour la détermination de la qualité du lait cru de vaches

La détermination officielle de la qualité et de la composition du lait cru est régie par la législation suivante :

- Arrêté Royal du 29/08/2021 pour la détermination de la qualité du lait cru et l'agrément des organismes interprofessionnels (AFSCA).
- Arrêté du gouvernement wallon (AGW) du 29/01/2009 modifié par l'AGW du 21/03/2013 et du 10/12/2015 (Service Public de Wallonie - SPW).
- Arrêté du gouvernement wallon (AGW) du 17/05/2023 abrogeant l'AGW du 09/01/2014 et l'AM du 06/11/2001 (SPW).
- Arrêté Ministériel du 29/04/2019 modifiant l'annexe 2 de l'AGW du 29/01/2009 (SPW).
- Arrêté Ministériel 25/10/2010 modifié en dernier lieu par l'AM du 24/06/2019 (SPW).

Tableau 12 : Normes et classification pour la détermination officielle de la qualité du lait cru de vaches

Critères	Résultats	Points
<u>Germes totaux</u> /ml Min. 4 fois sur une période de max. 2 mois	Inférieur ou égal à 100.000	0
	1 fois supérieur à 100.000	1
	2 fois consécutivement sup. à 100.000	2
	3 fois consécutivement sup. à 100.000	4
	4 fois consécutivement sup. à 100.000	6
	Plus de 4 fois consécutivement sup. à 100.000	8
Le résultat est issu de la <u>moyenne géométrique</u> des résultats effectifs obtenus sur une période de maximum deux mois		
<u>Cellules somatiques</u> /ml Min. 10 fois sur une période de max. 3 mois	Inférieur ou égal à 400.000	0
	1 fois supérieur à 400.000	1
	2 fois consécutivement sup. à 400.000	2
	3 fois consécutivement sup. à 400.000	4
	4 fois consécutivement sup. à 400.000	6
	Plus de 4 fois consécutivement sup. à 400.000	8
Le résultat est issu de la <u>moyenne géométrique</u> des résultats effectifs obtenus sur une période de maximum trois mois		
<u>Résidus de médicaments vétérinaires</u>		
<i>Chaque collecte</i>	Absence	pas de pénalisation
	Présence	pénalisation (1)
<u>Point de congélation</u> (-m°C) <i>Chaque collecte</i>	Supérieur ou égal à 510	0
	Inférieur à 510	1
	Le résultat est issu de la <u>moyenne arithmétique</u> des résultats effectifs obtenus au <u>cours du mois</u>	
<u>Filtration</u> <i>1 fois par mois (*)</i>	Satisfaisante	0
	Non satisfaisante	2
Réfaction de min 0,75 € à max 2 €/100 litres par point (1) Une livraison contenant des résidus de médicaments vétérinaires n'est pas payée		

Pénalisations et primes sur critère de qualité du lait

a) Point de pénalisation

Les acheteurs de lait peuvent déterminer personnellement la valeur du point de pénalisation au sein d'une fourchette de 0,75 euro à 2,00 euros les 100 litres. Chez un acheteur, la valeur doit être la même pour tous les fournisseurs.

b) Résidus de médicaments vétérinaires

Une livraison de lait dans laquelle des résidus de médicaments vétérinaires sont découvertes n'est pas payée; le lait avec des résidus de médicaments vétérinaires a donc une valeur nulle.

c) Nombre de germes et titre en cellules

Les acheteurs peuvent, après concertation avec les fournisseurs, adapter le mode de calcul du nombre de germes et du titre en cellules pour le paiement selon la qualité dans les limites de la marge prévue dans la législation (minimum 4 analyses sur une période de maximum 2 mois pour les germes et minimum 10 analyses sur une période de maximum 3 mois pour les cellules). C'est ainsi qu'un acheteur peut prendre en compte davantage de résultats par mois (plutôt que deux par mois pour les germes et quatre par mois pour les cellules) et effectuer une moyenne géométrique sur un ou deux mois pour les germes, et minimum un mois et maximum trois mois pour les cellules.

Par contre, le mode de calcul du nombre de germes et du titre en cellules pour déterminer une interdiction de livraison ne change pas et est toujours basé sur une moyenne géométrique de deux mois pour les germes et de trois mois pour les cellules.

Pour le CdL, cela signifie la nécessité de faire des revues de contrat par acheteur et de communiquer aux producteurs et acheteurs deux types de moyennes (moyenne « paiement » et moyenne « interdiction »)

d) Prime de qualité

Les acheteurs ont la possibilité d'octroyer une prime qualité officielle de maximum 2,00 euros les 100 litres.

Engagement à une concertation préalable

Dès qu'un acheteur souhaite apporter une des modifications suivantes:

- fixer le point de pénalisation à une valeur supérieure au nouveau minimum légal, et/ou
- modifier le mode de calcul du nombre de germes et/ou du titre en cellules, il doit d'abord se concerter avec ses fournisseurs.

Composition du lait

Depuis le 01/01/2014, le calcul de la moyenne en composition est pondéré avec les litres collectés (moyenne pondérée et non plus arithmétique) et les pénalités en résidus de médicaments vétérinaires sont octroyées sur les litres (tank ou collecte) réellement concernés par un résultat positif et plus sur l'ensemble des litres collectés le jour du contrôle.

En outre les règles suivantes sont d'application lorsqu'il y a plusieurs livraisons le même jour (plusieurs tanks à lait ou plusieurs collectes le même jour) :

- Germes, cellules : si l'analyse est prévue au planning, tous les échantillons du jour sont analysés et servent dans le calcul de la moyenne géométrique pour établir le résultat mensuel.
- Filtration : si l'analyse est prévue au planning, chaque échantillon est analysé individuellement, tous les résultats sont officialisés et le plus défavorable sert au classement du jour de livraison (pénalisation).
- Cryoscopie : tous les échantillons sont analysés et servent dans le calcul de la moyenne arithmétique pour établir le résultat mensuel.
- Résidus de médicaments vétérinaires : chaque échantillon est analysé individuellement, tous les résultats sont officialisés. En cas de résultat défavorable, la pénalisation concerne les litres liés à ce chargement.

- Matière grasse, protéine : chaque échantillon est analysé individuellement. Lors du calcul de la moyenne mensuelle, on établit la moyenne pondérée avec les résultats liés à chaque chargement.

Interdiction de collecte et de mise sur le marché

Germes ou cellules

L'interdiction de la collecte et de la mise sur le marché est appliquée selon la procédure PRO-LEG-00002. Lorsqu'une unité de production obtient 4 mois consécutifs des résultats mensuels supérieurs à 100.000 germes (moyenne géométrique de deux mois) ou 400.000 cellules (moyenne géométrique de trois mois), il y a une interdiction de collecte qui prend cours immédiatement à partir de la notification du dernier résultat mensuel défavorable à l'acheteur, au producteur et à l'AFSCA. A la demande du producteur une visite est effectuée, dans les dix jours, par le CdL avec, si possible, la présence de l'acheteur. Si lors de la visite, le CdL constate que des actions correctives ont été mises en place pour améliorer les résultats et que le lait dans le tank est de nouveau dans les normes, alors l'interdiction est levée et la collecte peut recommencer. Dans le cas contraire l'interdiction est toujours appliquée jusqu'au moment où les actions correctives sont mises en place. Le processus d'interdiction n'est interrompu que si le résultat mensuel (germes ou cellules) revient dans les normes.

Avant cette interdiction, l'acheteur ou le CdL (1er ou 2ème mois) et le CdL (3ème mois) effectuent un contrôle de l'installation et des équipements afin d'établir les points non conformes et de vérifier par la suite si les actions correctives proposées par le producteur sont bien mises en place.

Résidus de médicaments vétérinaires

Lorsque l'on constate un résultat défavorable en résidus de médicaments vétérinaires dans le lait d'une exploitation de production laitière, le producteur, l'acheteur et l'AFSCA en sont immédiatement avertis. A partir de ce moment, l'acheteur doit prendre les mesures (test du lait) pour s'assurer que le lait du tank est exempt de résidus de médicaments vétérinaires. Si c'est le cas, il y a collecte, sinon, il y a suspension de la collecte jusqu'au moment où le lait est de nouveau exempt de résidus de médicaments vétérinaires.

Une exploitation qui obtient 4 résultats défavorables sur une période de 12 mois a une interdiction de collecte selon une procédure analogue à celle qui intervient pour les germes ou cellules.

Toute la législation ainsi que les procédures associées à la détermination officielle de la qualité et de la composition du lait se trouvent sur le site du CdL – CdL Lab (paiement du lait cru – réglementation - www.cdl-battice.be).

Nombre de producteurs & de litres récoltés

Les chiffres globaux ont été présentés en début de rapport dans la partie « Faits et chiffres »

Chaque échantillon officiel prélevé lors de la collecte par le système de prélèvement représente plus ou moins le paiement de 3.900 litres de lait.

Le détail de la collecte est repris dans le tableau à la page suivante.

Tableau 13 : Nombre de producteurs & de litres récoltés

Mois	2022			2023			2024			Évolution nombre Producteurs
	NB Prod	Litres M ³	Litres / Prod	NB Prod	Litres M ³	Litres / Prod	NB Prod	Litres M ³	Litres / Prod	
janv	2565	104489	40736	2472	111157	44966	2378	108808	45756	-3,80%
févr	2561	96572	37709	2476	102820	41527	2374	106034	44665	-4,12%
mars	2558	110459	43182	2485	115424	46448	2373	115391	48627	-4,51%
avr	2578	109925	42640	2484	114785	46210	2381	113861	47821	-4,15%
mai	2580	118246	45832	2485	121194	48770	2390	118548	49602	-3,82%
juin	2572	110170	42834	2476	112211	45319	2376	110555	46530	-4,04%
juil	2557	109379	42776	2469	112439	45540	2362	110813	46915	-4,33%
août	2547	102748	40341	2459	107699	43798	2357	101313	42984	-4,15%
sept	2524	98043	38844	2459	101315	41202	2353	96989	41219	-4,31%
oct	2513	105106	41825	2440	103026	42224	2334	98289	42112	-4,34%
nov	2503	102812	41076	2412	98224	40723	2309	94306	40843	-4,27%
déc	2472	106154	42943	2390	105830	44280	2282	100028	43833	-4,52%
TOTAL	30530	1274103	500794	29507	1306124	531179	28269	1274935	541201	-4,20%
Moyenne	2544	106175	41728	2459	108844	44251	2356	110665	45075	



Camion à la réception en laiterie

Figure 1 : Evolution mensuelle des litres collectés.



Résultats germes totaux

La flore totale du lait cru (germes totaux) est déterminée à l'aide de deux Bactoscan FC (Foss – Denmark) (méthode de cytométrie de flux automatisée). Le CdL a acquis en mars 2023 un nouveau Bactoscan FC (Foss – Denmark).

Les résultats détaillés sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 14 : Germes totaux : analyses effectuées et points de pénalisation

2024 Mois	NB Tests	0 à 101 à 301			NB Prod	Points de pénalisation														
		100	300	...		0	1	2	4	6	8									
janv	5638	5402	156	80	2378	2335	27	12	3	0	1	95,8%	2,8%	1,4%	98,2%	1,1%	0,5%	0,1%	0,0%	0,0%
févr	5681	5335	232	114	2374	2313	46	13	2	0	0	93,9%	4,1%	2,0%	97,4%	1,9%	0,5%	0,1%	0,0%	0,0%
mars	5703	5397	203	103	2373	2296	46	22	8	1	0	94,6%	3,6%	1,8%	96,8%	1,9%	0,9%	0,3%	0,0%	0,0%
avr	5795	5503	196	96	2381	2332	24	16	8	1	0	95,0%	3,4%	1,7%	97,9%	1,0%	0,7%	0,3%	0,0%	0,0%
mai	5721	5357	234	130	2390	2323	41	11	11	4	0	93,6%	4,1%	2,3%	97,2%	1,7%	0,5%	0,5%	0,2%	0,0%
juin	5705	5424	181	100	2376	2309	38	20	3	4	2	95,1%	3,2%	1,8%	97,2%	1,6%	0,8%	0,1%	0,2%	0,1%
juil	5640	5354	178	108	2362	2311	33	12	1	2	3	94,9%	3,2%	1,9%	97,8%	1,4%	0,5%	0,0%	0,1%	0,1%
août	5552	5252	195	105	2357	2295	40	15	3	0	4	94,6%	3,5%	1,9%	97,4%	1,7%	0,6%	0,1%	0,0%	0,2%
sept	5527	5279	148	100	2353	2297	29	18	5	0	4	95,5%	2,7%	1,8%	97,6%	1,2%	0,8%	0,2%	0,0%	0,2%
oct	5416	5138	174	104	2334	2277	36	14	2	1	4	94,9%	3,2%	1,9%	97,6%	1,5%	0,6%	0,1%	0,0%	0,2%
nov	5375	5145	151	79	2309	2248	41	15	1	0	4	95,7%	2,8%	1,5%	97,4%	1,8%	0,6%	0,0%	0,0%	0,2%
déc	5312	5050	185	77	2282	2230	22	20	8	0	2	95,1%	3,5%	1,4%	97,7%	1,0%	0,9%	0,4%	0,0%	0,1%
TOTAL	67065	63636	2233	1196	28269	27566	423	188	55	13	24	94,9%	3,3%	1,8%	97,5%	1,5%	0,7%	0,2%	0,0%	0,1%

Tableau 15 : Germes totaux : nombre de tests inférieurs à 100.000 germes/ml

Mois	2022			2023			2024		
	NB tests	BONS	%	NB tests	BONS	%	NB tests	BONS	%
janv	6110	5801	94,94%	5947	5672	95,38%	5638	5402	95,81%
févr	5911	5605	94,82%	5960	5646	94,73%	5681	5335	93,91%
mars	6162	5852	94,97%	5970	5628	94,27%	5703	5397	94,63%
avr	6209	5870	94,54%	6024	5651	93,81%	5795	5503	94,96%
mai	6319	5910	93,53%	6087	5658	92,95%	5721	5357	93,64%
juin	6222	5884	94,57%	6044	5640	93,32%	5705	5424	95,07%
juil	5952	5665	95,18%	5933	5663	95,45%	5640	5354	94,93%
août	6072	5755	94,78%	5874	5560	94,65%	5552	5252	94,60%
sept	5978	5710	95,52%	5818	5530	95,05%	5527	5279	95,51%
oct	5912	5574	94,28%	5731	5534	96,56%	5416	5138	94,87%
nov	5969	5723	95,88%	5696	5426	95,26%	5375	5145	95,72%
déc	5912	5641	95,42%	5647	5397	95,57%	5312	5050	95,07%
TOTAL	72728	68990	94,86%	70731	67005	94,73%	67065	63636	94,89%

Tableau 16 : Germes totaux : nombre de producteurs non pénalisés

Mois	2022			2023			2024			2024 Roy.
	NB Prod	BONS	%	NB Prod	BONS	%	NB Prod	BONS	%	
janv	2565	2494	97,23%	2472	2420	97,90%	2378	2335	98,19%	98,73%
févr	2561	2489	97,19%	2476	2413	97,46%	2374	2313	97,43%	98,40%
mars	2558	2480	96,95%	2485	2412	97,06%	2373	2296	96,76%	98,73%
avr	2578	2500	96,97%	2484	2405	96,82%	2381	2332	97,94%	98,76%
mai	2580	2506	97,13%	2485	2398	96,50%	2390	2325	97,28%	98,77%
juin	2572	2489	96,77%	2476	2387	96,41%	2376	2309	97,18%	98,79%
juil	2557	2496	97,61%	2469	2405	97,41%	2362	2312	97,88%	98,80%
août	2547	2493	97,88%	2459	2406	97,84%	2357	2295	97,37%	98,77%
sept	2524	2466	97,70%	2459	2404	97,76%	2353	2297	97,62%	98,77%
oct	2513	2438	97,02%	2440	2406	98,61%	2334	2277	97,56%	98,72%
nov	2503	2445	97,68%	2412	2370	98,26%	2309	2252	97,53%	98,68%
déc	2472	2418	97,82%	2390	2341	97,95%	2282	2230	97,72%	98,66%
Moyenne	2544	2476	97,33%	2459	2397	97,49%	2356	2298	97,54%	98,71%

Figure 2 : Germes totaux : évolution du % de producteurs non pénalisés

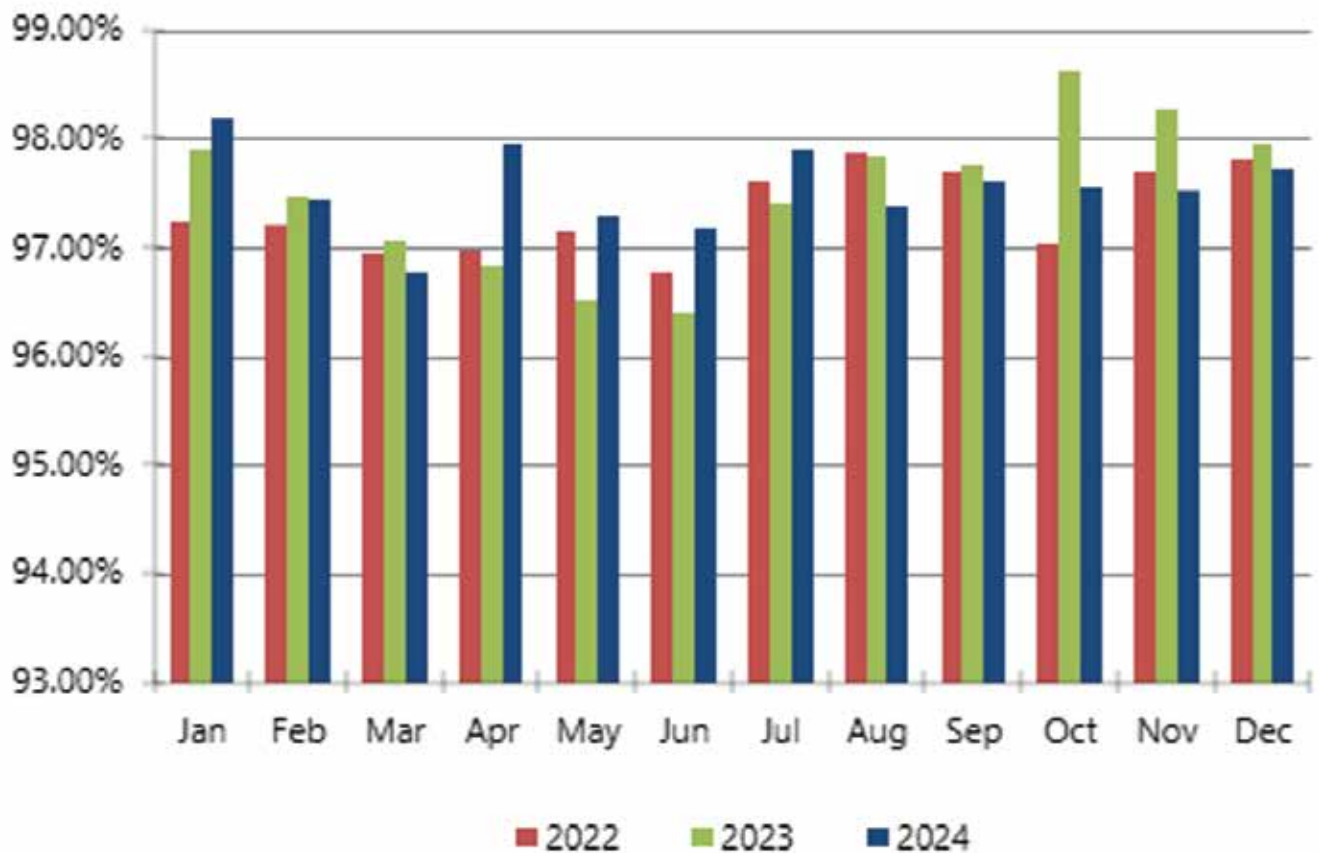
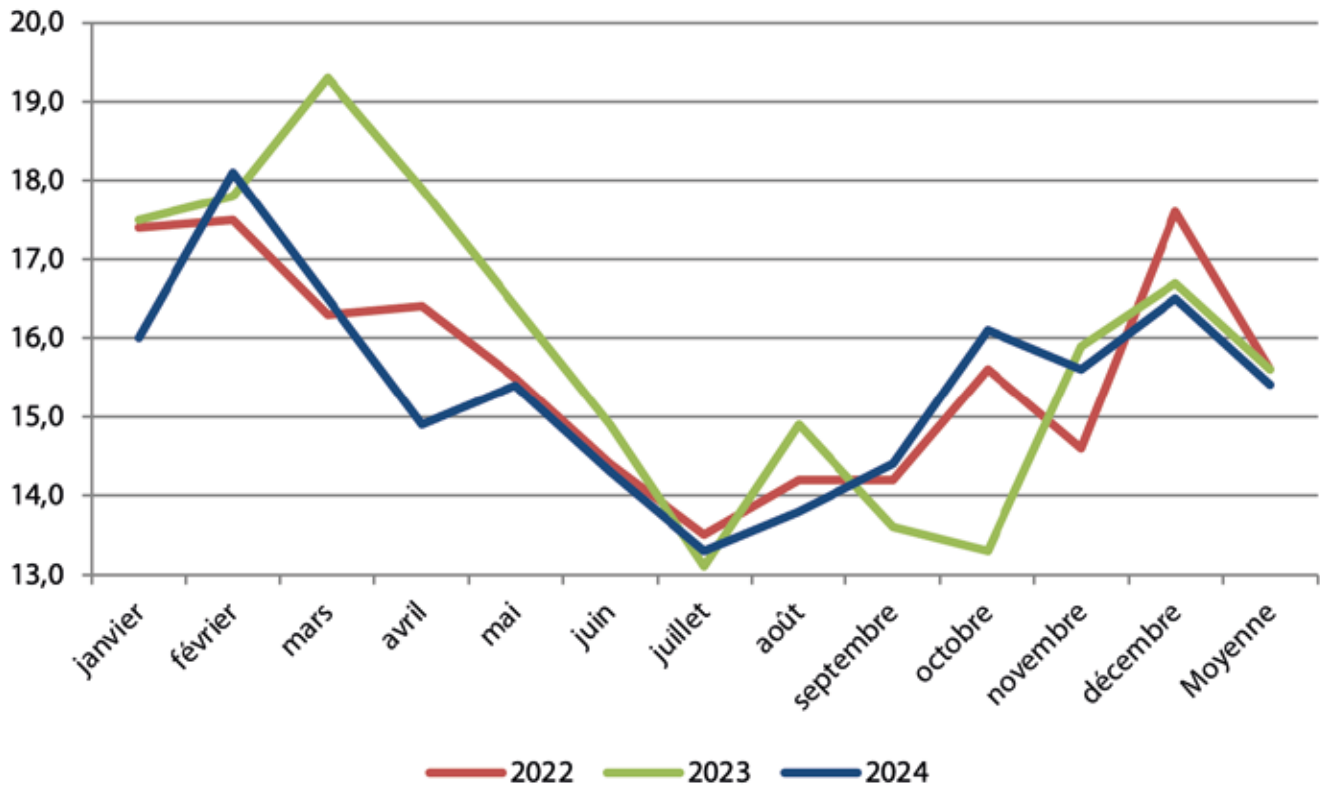


Figure 3 : Germes totaux : évolution de la moyenne géométrique des résultats effectifs (x 1000 CFU/ml)



Bactoscan

Résultats cellules somatiques

La détermination des cellules somatiques s'effectue à l'aide de deux Fossomatic (méthode de cytométrie de flux automatisée – Foss Denmark).

Les résultats sont détaillés dans les tableaux ci-après.

Il faut noter la dégradation des résultats en août 2024 suite à l'explosion de la FCO dans les élevages, comme mentionné en début de rapport.

Tableau 17 : Cellules : analyses effectuées, résultats et points de pénalisation

2024	NB Tests	0				Points de pénalisation						
		à 400	à 500	à 750	à	NB Prod	0	1	2	4	6	8
janv	13837	12822 92,7%	628 4,5%	283 2,0%	104 0,8%	2378	2280 95,9%	40 1,7%	30 1,3%	11 0,5%	3 0,1%	14 0,6%
févr	13649	12474 91,4%	670 4,9%	392 2,9%	113 0,8%	2374	2260 95,2%	47 2,0%	29 1,2%	18 0,8%	7 0,3%	13 0,5%
mars	14042	12831 91,4%	711 5,1%	390 2,8%	110 0,8%	2373	2257 95,1%	48 2,0%	29 1,2%	20 0,8%	5 0,2%	14 0,6%
avr	14017	12747 90,9%	736 5,3%	426 3,0%	108 0,8%	2381	2251 94,5%	47 2,0%	39 1,6%	19 0,8%	10 0,4%	15 0,6%
mai	14184	12941 91,2%	768 5,4%	360 2,5%	115 0,8%	2390	2263 94,7%	56 2,3%	29 1,2%	19 0,8%	6 0,3%	17 0,7%
juin	13854	12480 90,1%	867 6,3%	394 2,8%	113 0,8%	2376	2269 95,5%	39 1,6%	29 1,2%	16 0,7%	5 0,2%	18 0,8%
juil	13978	12526 89,6%	948 6,8%	389 2,8%	115 0,8%	2362	2238 94,8%	57 2,4%	27 1,1%	16 0,7%	8 0,3%	16 0,7%
août	13607	11399 83,8%	1297 9,5%	727 5,3%	184 1,4%	2357	2154 91,4%	113 4,8%	47 2,0%	17 0,7%	7 0,3%	19 0,8%
sept	13339	11742 88,0%	1018 7,6%	454 3,4%	125 0,9%	2353	2186 92,9%	59 2,5%	56 2,4%	26 1,1%	6 0,3%	20 0,8%
oct	13403	12448 92,9%	561 4,2%	293 2,2%	101 0,8%	2334	2206 94,5%	38 1,6%	34 1,5%	32 1,4%	7 0,3%	17 0,7%
nov	13040	12075 92,6%	584 4,5%	271 2,1%	110 0,8%	2309	2223 96,3%	26 1,1%	20 0,9%	13 0,6%	8 0,3%	19 0,8%
déc	13060	12084 92,5%	620 4,7%	264 2,0%	92 0,7%	2282	2206 96,7%	30 1,3%	17 0,7%	7 0,3%	6 0,3%	16 0,7%
TOTAL	164010	148569 90,6%	9408 5,7%	4643 2,8%	1390 0,8%	28269	26793 94,8%	600 2,1%	386 1,4%	214 0,8%	78 0,3%	198 0,7%

Figure 4 : Cellules somatiques : évolution de la moyenne géométrique des résultats effectifs (x 1000 cellules/ml)

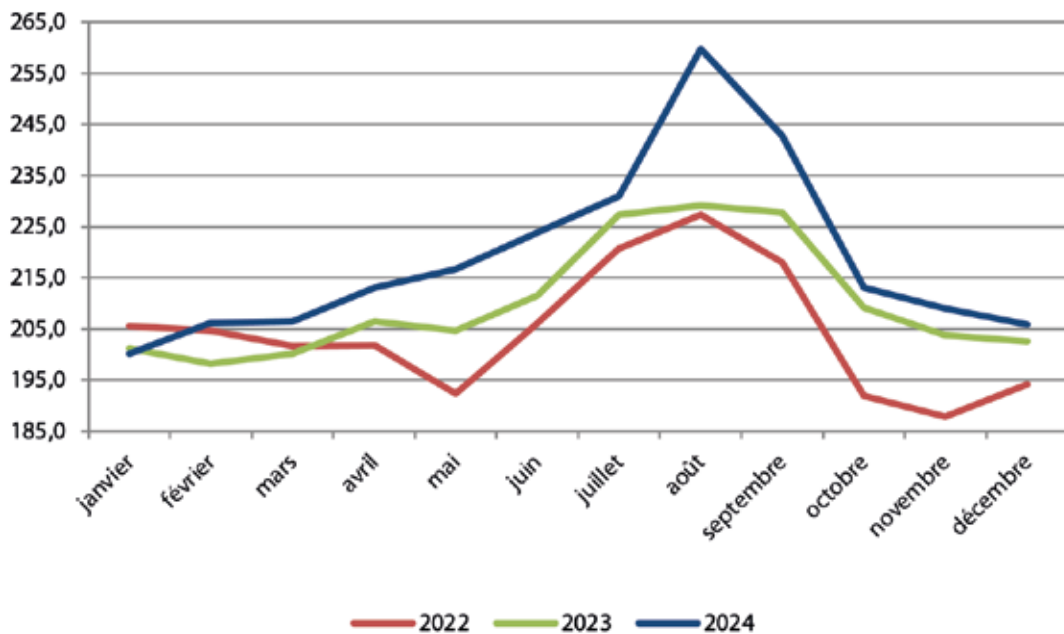
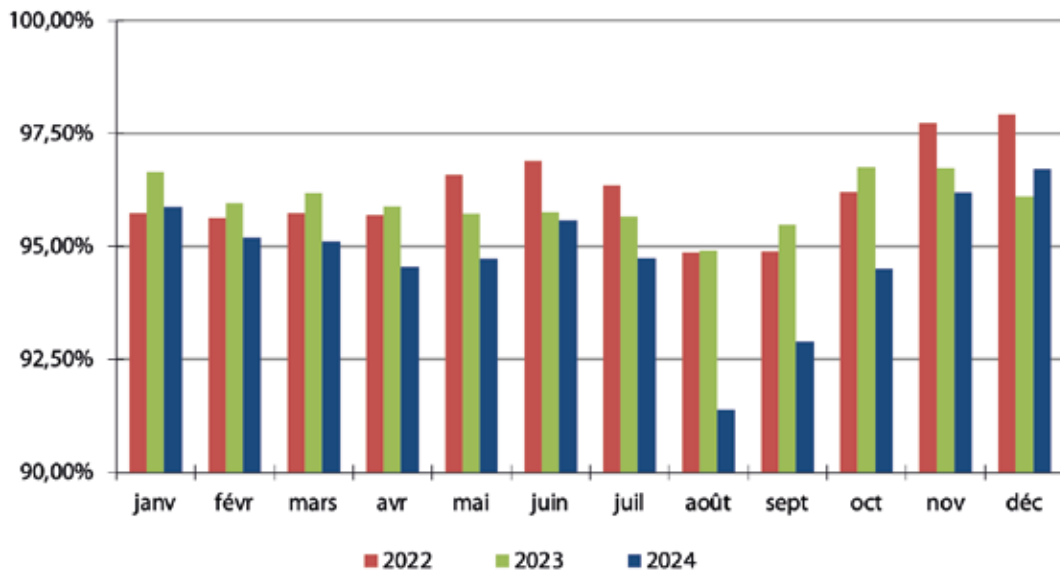


Tableau 18 : Cellules : nombre de producteurs non pénalisés

Mois	2022			2023			2024			2024 Roy
	NB Prod	BONS	%	NB Prod	BONS	%	NB Prod	BONS	%	
janv	2565	2456	95,75%	2472	2389	96,64%	2378	2280	95,88%	97,42%
févr	2561	2449	95,63%	2476	2376	95,96%	2374	2260	95,20%	97,38%
mars	2558	2449	95,74%	2485	2390	96,18%	2373	2257	95,11%	97,32%
avr	2578	2467	95,69%	2484	2382	95,89%	2381	2251	94,54%	97,25%
mai	2580	2492	96,59%	2485	2379	95,73%	2390	2264	94,73%	97,17%
juin	2572	2492	96,89%	2476	2371	95,76%	2376	2271	95,58%	97,12%
juil	2557	2464	96,36%	2469	2362	95,67%	2362	2238	94,75%	97,06%
août	2547	2416	94,86%	2459	2334	94,92%	2357	2154	91,39%	96,85%
sept	2524	2395	94,89%	2459	2348	95,49%	2353	2186	92,90%	96,69%
oct	2513	2418	96,22%	2440	2361	96,76%	2334	2206	94,52%	96,55%
nov	2503	2446	97,72%	2412	2333	96,72%	2309	2221	96,19%	96,51%
déc	2472	2421	97,94%	2390	2297	96,11%	2282	2207	96,71%	96,52%
Moyenne	2544	2447	96,18%	2459	2360	95,98%	2356	2233	94,79%	96,99%

Figure 5 : Cellules - évolution du % de producteurs non pénalisés



Fossomatic

Résultats cryoscopie

La détermination du point de congélation (cryoscopie) est effectuée depuis le 01/05/2009 par la méthode infrarouge (Milkoscan FT 6000) étalonnée par la méthode cryoscopique (cryoscope –Advanced Instruments - Arrêté du gouvernement wallon du 21/03/2013).

Les résultats sont détaillés dans les tableaux ci-après.

Tableau 19 : Cryoscopie : nombre de tests < à 510 (-m°C)

Mois	2022			2023			2024		
	NB Tests	MAUV	%	NB Tests	MAUV	%	NB Tests	MAUV	%
janv	29890	336	1,12%	29372	192	0,65%	27819	298	1,07%
févr	27242	276	1,01%	26637	198	0,74%	26469	300	1,13%
mars	30254	262	0,87%	29763	214	0,72%	28383	258	0,91%
avr	29545	459	1,55%	28919	258	0,89%	27902	304	1,09%
mai	31328	393	1,25%	30348	382	1,26%	28728	533	1,86%
juin	29573	383	1,30%	28894	448	1,55%	27487	657	2,39%
juil	30285	470	1,55%	29119	509	1,75%	28278	970	3,43%
août	29751	433	1,46%	28936	383	1,32%	27523	1134	4,12%
sept	28290	325	1,15%	27960	693	2,48%	26445	667	2,52%
oct	29168	326	1,12%	28297	777	2,75%	27060	538	1,99%
nov	28326	250	0,88%	27137	425	1,57%	25841	432	1,67%
déc	28961	149	0,51%	27998	302	1,08%	26489	467	1,76%
Total	352613	4062	1,15%	343380	4781	1,39%	328424	6558	2,00%

Tableau 20 : Cryoscopie : nombre de producteurs pénalisés

Mois	2022			2023			2024			2024 Roy
	NB Prod	MAUV	%	NB Prod	MAUV	%	NB Prod	MAUV	%	
janv	2565	12	0,47%	2472	7	0,28%	2378	12	0,50%	0,28%
févr	2561	12	0,47%	2476	8	0,32%	2374	10	0,42%	0,29%
mars	2558	5	0,20%	2485	6	0,24%	2373	6	0,25%	0,30%
avr	2578	10	0,39%	2484	3	0,12%	2381	5	0,21%	0,30%
mai	2580	8	0,31%	2485	7	0,28%	2390	9	0,38%	0,30%
juin	2572	5	0,19%	2476	7	0,28%	2376	20	0,84%	0,32%
juil	2557	10	0,39%	2469	8	0,32%	2362	28	1,19%	0,34%
août	2547	12	0,47%	2459	4	0,16%	2357	34	1,44%	0,41%
sept	2524	11	0,44%	2459	19	0,77%	2353	20	0,85%	0,42%
oct	2513	7	0,28%	2440	17	0,70%	2334	17	0,73%	0,43%
nov	2503	10	0,40%	2412	12	0,50%	2309	15	0,65%	0,45%
déc	2472	1	0,04%	2390	13	0,54%	2282	21	0,92%	0,47%
Moyenne	2544	9	0,34%	2459	9	0,38%	2356	16	0,70%	0,36%



Figure 6 : Cryoscopie : évolution du % de producteurs pénalisés

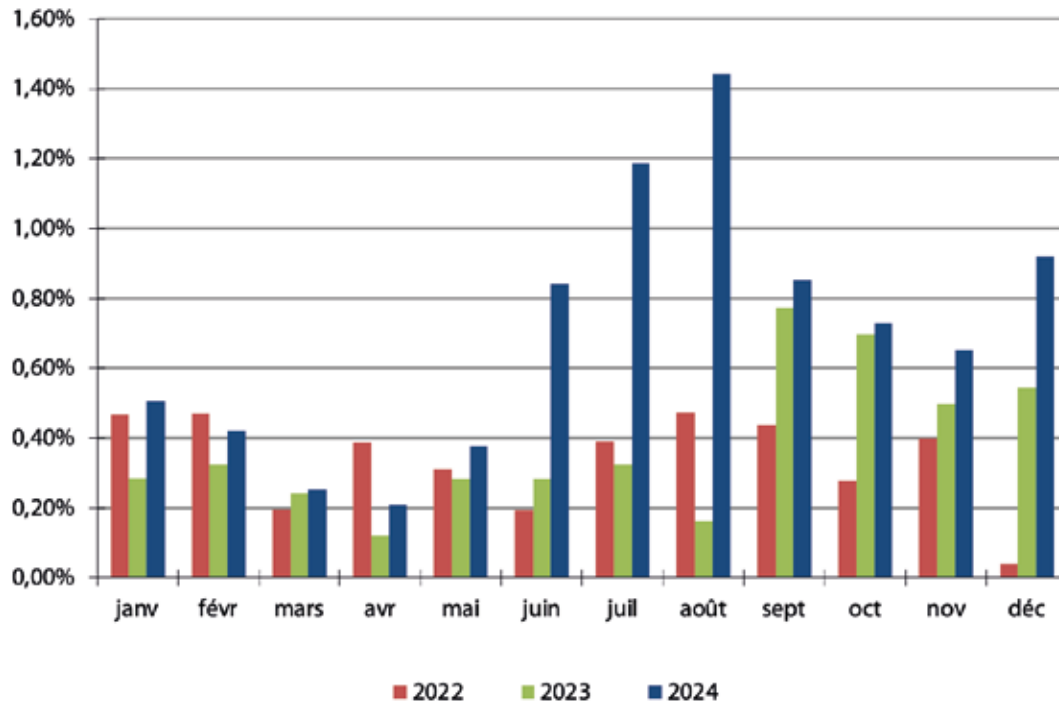
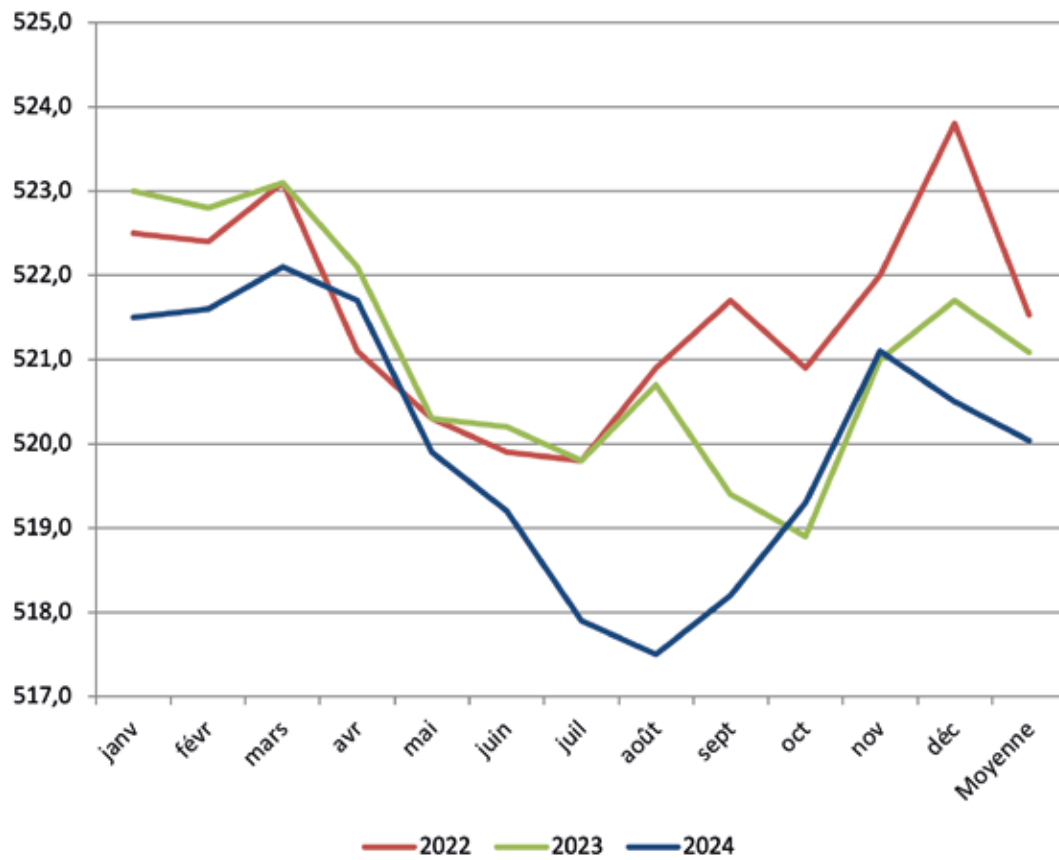


Figure 7 : Cryoscopie : évolution de moyenne arithmétique mensuelle



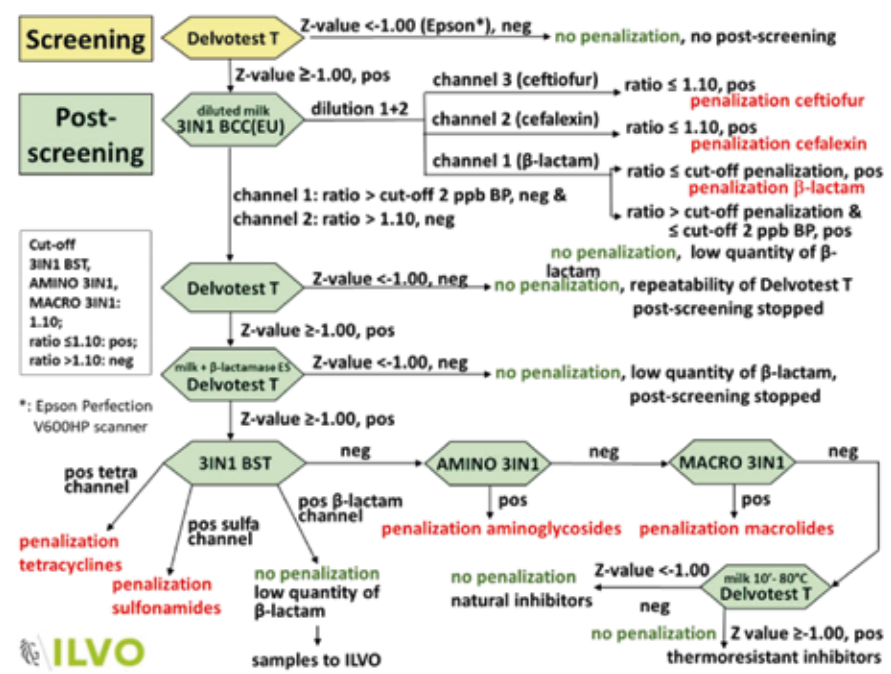


Cryoscope

Résultats résidus de médicaments vétérinaires

En 2024, la recherche des résidus de médicaments vétérinaires (Antibiotiques) dans le lait cru a été effectuée selon un test de « screening » avec le Delvo-test T et d'un « Post-screening » avec des tests rapides pour identifier le groupe des antibiotiques (betalactames, sulfamides, tétracyclines, aminoglycosides et macrolides). Pour éviter d'avoir des inhibiteurs naturels, une étape de pasteurisation est également prévue. Les betalactames ont été détectés avec le 3 IN 1 BCC.

Figure 8 : Résidus de médicaments vétérinaires : schéma de détermination



Les analyses de RMV (Antibiotiques) sont effectuées sur chaque livraison.

Depuis le 1/1/2014, et grâce à l'instauration de l'identification électronique, lorsqu'il y a plusieurs échantillons à la même date, la pénalisation éventuelle est appliquée sur les litres correspondant à l'échantillon positif et depuis le 1/9/2019, la pénalisation équivaut au prix du lait. Cela signifie donc que la livraison du jour où un résultat défavorable est constaté n'est pas payée.

Les résultats sont détaillés ci-après. Il est à souligner que plus de 99,95% des résultats des analyses de résidus antibiotiques sont conformes (favorables) sur base annuelle.

Tableau 21 : Résidus de médicaments vétérinaires : nombre de tests défavorables (DEF)

Mois	2022			2023			2024			2024 Roy
	NB Tests	MAUV	%	NB Tests	MAUV	%	NB Tests	MAUV	%	
janv	30265	21	0,07%	29665	9	0,03%	28059	10	0,04%	0,02%
févr	27438	7	0,03%	26997	6	0,02%	26701	12	0,04%	0,02%
mars	30497	11	0,04%	30047	10	0,03%	28613	13	0,05%	0,02%
avr	29974	2	0,01%	29211	4	0,01%	28153	9	0,03%	0,02%
mai	31610	4	0,01%	30623	1	0,00%	29024	9	0,03%	0,02%
juin	30043	7	0,02%	29223	4	0,01%	27743	8	0,03%	0,02%
juil	30509	7	0,02%	29551	10	0,03%	28540	11	0,04%	0,02%
août	30059	6	0,02%	29221	7	0,02%	27842	7	0,03%	0,02%
sept	28647	17	0,06%	28238	10	0,04%	26761	14	0,05%	0,03%
oct	29563	6	0,02%	28607	4	0,01%	27263	14	0,05%	0,03%
nov	28673	8	0,03%	27396	19	0,07%	26131	12	0,05%	0,03%
déc	29329	12	0,04%	28217	12	0,04%	26717	15	0,06%	0,03%
TOTAL	356607	108	0,03%	346996	96	0,03%	331547	134	0,04%	0,02%

Figure 9 : Résidus de médicaments vétérinaires : évolution du % de tests défavorables

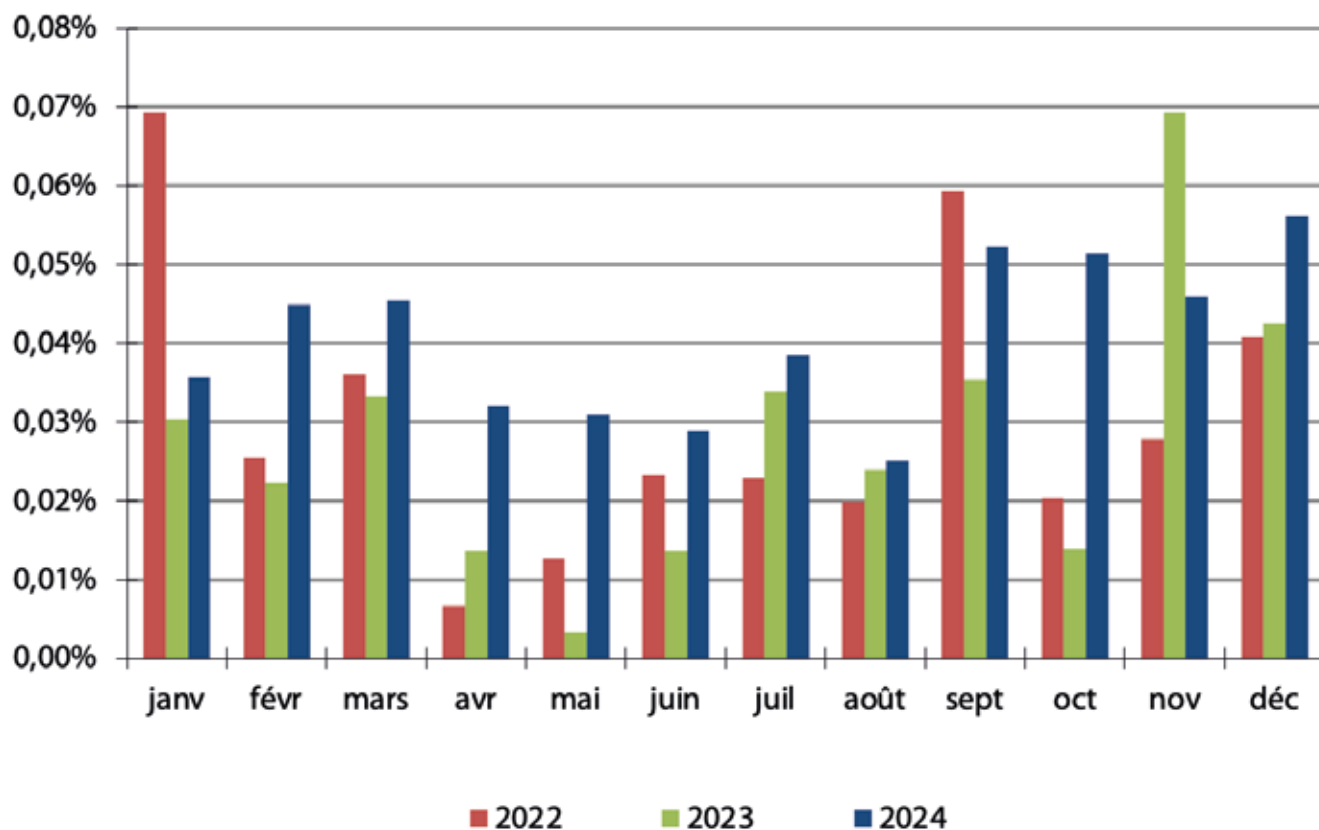
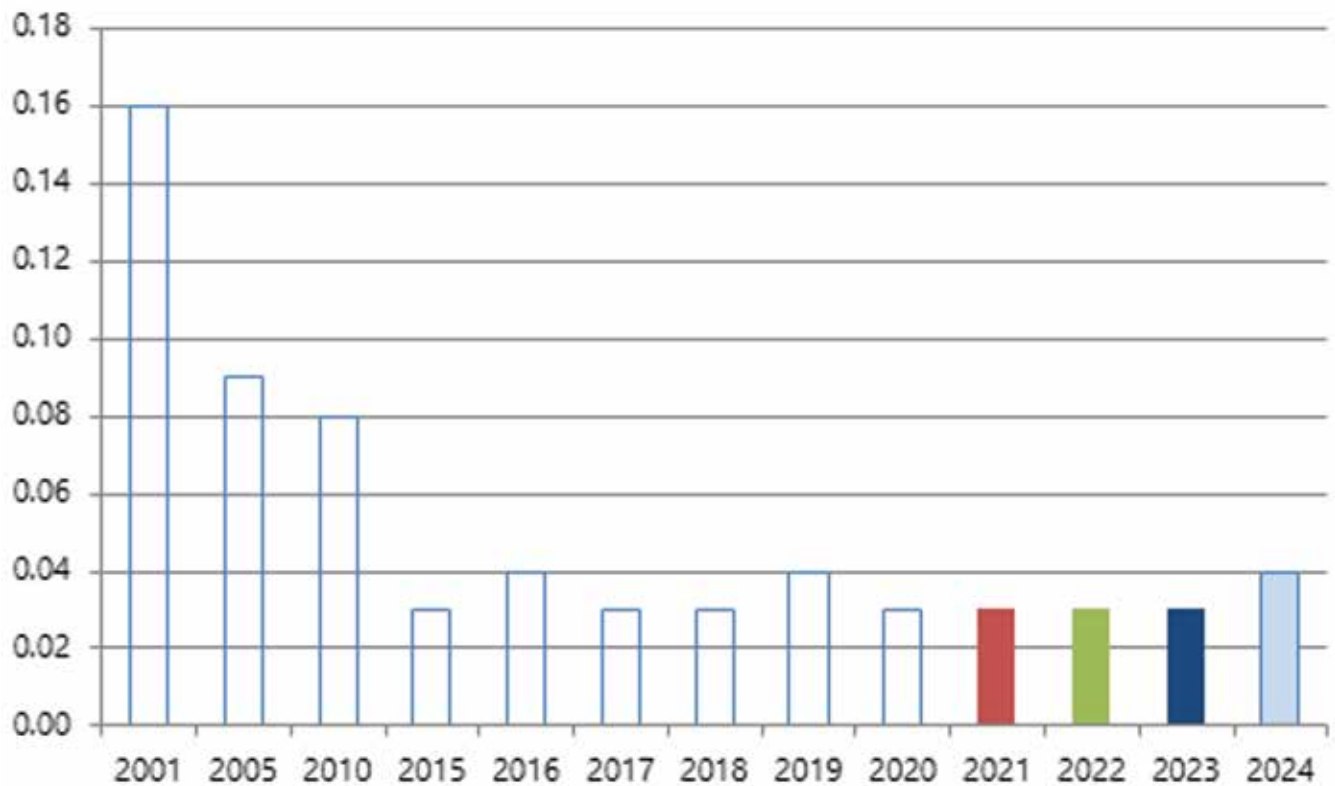


Figure 10 : Résidus de médicaments vétérinaires : évolution du % de tests défavorables depuis 2001

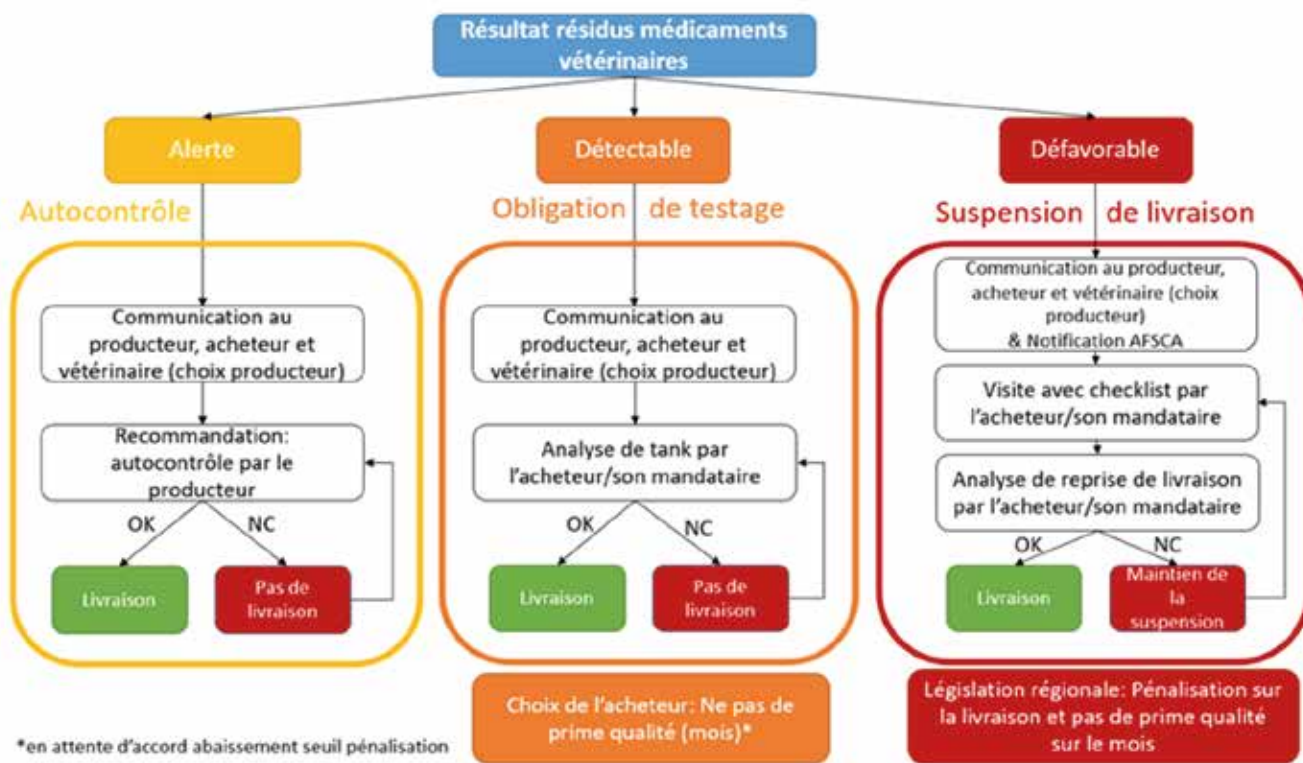


En plus des résultats défavorables, nous communiquons les résultats détectables et les résultats alertes. Dès lors les définitions suivantes sont utilisées :

- **Résultat défavorable** : résultat d'analyse indiquant que des résidus de médicaments vétérinaires sont présents dans l'échantillon et que la Limite Maximale Résiduaire (LMR) est probablement dépassée. Notification à l'AFSCA, suspension de la collecte et pas de paiement du lait livré ; analyse du tank pour reprise de la collecte.
- **Résultat détectable** : résultat d'analyse dépassant la limite de détection pour la dilution utilisée et lorsqu'il existe des raisons techniques de penser que les LMR ne sont pas dépassées. Suspension de la collecte et analyse du tank pour reprise de la collecte ; pas de pénalisation mais, selon l'acheteur, perte éventuelle de la prime qualité sur le mois concerné.
- **Résultat d'alerte** : résultat d'analyse indiquant la présence d'une petite quantité de résidus de médicaments vétérinaires dans l'échantillon. Auto-contrôle par le producteur ou par l'acheteur (analyse des causes, application des actions correctives si nécessaire, test inhibiteur microbiologique reconnu).
- **Résultat négatif** : résultat d'analyse n'indiquant pas la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans l'échantillon

La procédure de suivi suivante est utilisée en fonction du résultat obtenu :

Figure 11 : Résidus de médicaments vétérinaires : procédure de suivi dans l'exploitation avec un résultat défavorable, détectable et alerte

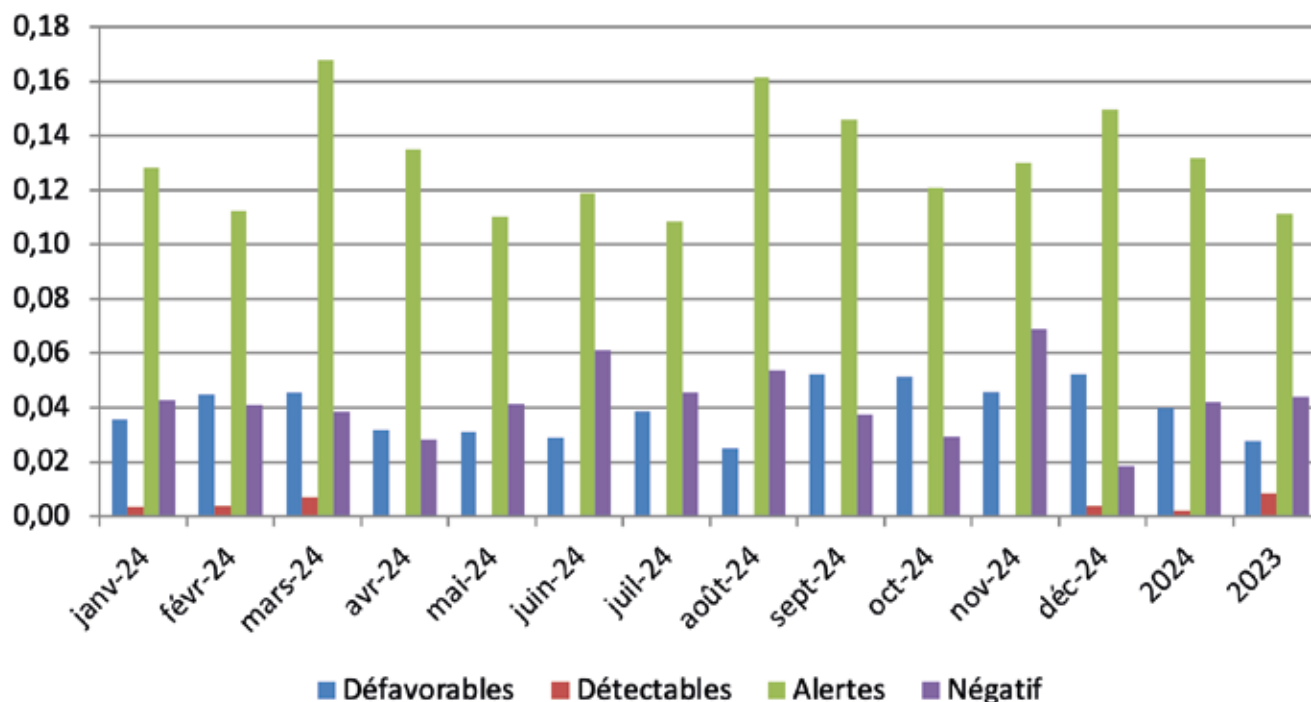


Le tableau suivant montre la répartition des résultats positifs au screening (Delvo-test T).

Tableau 22 : Résidus de médicaments vétérinaires : nombre de tests défavorables (Def), détectables, alertes et négatifs après un screening positif

Mois	Nb échantillons analysés	Delvo-test +		Défavorables		Détectables		Alertes		Négatif	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
janv-24	28059	59	0,210	10	0,036	1	0,004	36	0,128	12	0,043
févr-24	26701	54	0,202	12	0,045	1	0,004	30	0,112	11	0,041
mars-24	28613	74	0,259	13	0,045	2	0,007	48	0,168	11	0,038
avr-24	28153	55	0,195	9	0,032	0	0,000	38	0,135	8	0,028
mai-24	29024	53	0,183	9	0,031	0	0,000	32	0,110	12	0,041
juin-24	27743	58	0,209	8	0,029	0	0,000	33	0,119	17	0,061
juil-24	28540	55	0,193	11	0,039	0	0,000	31	0,109	13	0,046
août-24	27842	67	0,241	7	0,025	0	0,000	45	0,162	15	0,054
sept-24	26761	63	0,235	14	0,052	0	0,000	39	0,146	10	0,037
oct-24	27263	55	0,202	14	0,051	0	0,000	33	0,121	8	0,029
nov-24	26131	64	0,245	12	0,046	0	0,000	34	0,130	18	0,069
déc-24	26717	60	0,225	14	0,052	1	0,004	40	0,150	5	0,019
Total 2024	331547	717	0,216	133	0,040	5	0,002	439	0,132	140	0,042
2023	346969	665	0,19	96	0,03	30	0,01	386	0,11	153	0,04
2022	356607	1070	0,30	108	0,03	67	0,02	602	0,17	295	0,08

Figure 12 : Résidus de médicaments vétérinaires : évolution du % de tests défavorables, détectables et alertes



NB : La détermination du « détectable » n'a pas été possible en tant que tel en 2024 suite à un problème lié au lot des tests reçus. Ce problème a été réglé de manière structurelle à partir de la réception du nouveau lot début 2025.

Tableau 23 : Résidus de médicaments vétérinaires : répartition des tests défavorables par groupes d'antibiotiques

	Nb	Betalactames		Tetra & Sulfa		Amino & Macrolides	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%
2024	134	121	90,3%	5	3,7%	7	5,2%
2023	96	89	92,7%	3	3,1%	4	4,2%
2022	108	89	82,4%	7	16,5%	12	11,1%

Tableau 24 : Résidus de médicaments vétérinaires : nombre de producteurs avec 0, 1, 2, 3,... résultats favorables/défavorables sur l'année

	2022		2023		2024	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0	2428	95,44	2458	96,77	2323	95,2%
1 x	103	4,05	73	2,87	101	4,1%
2 x	11	0,43	7	0,28	14	0,6%
3 x	2	0,08	1	0,04	1	0,0%
4 x	0	0,00	0	0,00	0	0,0%
>4 x	0	0,00	1	0,04	0	0,0%
Total	2544		2540		2439	100,0%

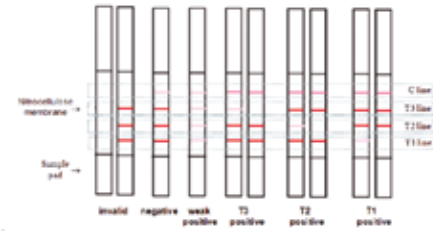
En moyenne, nous constatons que chaque mois, l'énorme majorité des producteurs n'a pas de problèmes en résidus de médicaments vétérinaires. Le nombre de récidives (plusieurs fois sur le mois) reste également très limité.



Prélèvements pour tests inhibiteurs



Kit de confirmation des antibiotiques



Interprétation des résultats

Résultats filtration

L'épreuve de filtration est effectuée selon l'instruction technique (INT-MOP-00007).

Le nombre de tests effectués et de producteurs pénalisés (présence trop importante d'impuretés macroscopiques) est détaillé dans le tableau suivant.

Tableau 25 : Filtration : nombre de tests réalisés et de producteurs pénalisés

Mois	2022			2023			2024			2024 Roy
	NB Prod	MAUV	%	NB Prod	MAUV	%	NB Prod	MAUV	%	
janv	2565	0	0,00%	2472	0	0,00%	2378	0	0,00%	0,03%
févr	2561	0	0,00%	2476	1	0,04%	2374	2	0,08%	0,03%
mars	2558	0	0,00%	2485	0	0,00%	2373	0	0,00%	0,03%
avr	2578	0	0,00%	2484	1	0,04%	2381	0	0,00%	0,02%
mai	2580	0	0,00%	2485	0	0,00%	2390	0	0,00%	0,02%
juin	2572	0	0,00%	2476	0	0,00%	2376	0	0,00%	0,02%
juil	2557	0	0,00%	2469	0	0,00%	2362	1	0,04%	0,03%
août	2547	1	0,04%	2459	0	0,00%	2357	3	0,13%	0,03%
sept	2524	0	0,00%	2459	1	0,04%	2353	1	0,04%	0,03%
oct	2513	0	0,00%	2440	3	0,12%	2334	3	0,13%	0,03%
nov	2503	1	0,04%	2412	3	0,12%	2309	0	0,00%	0,02%
déc	2472	0	0,00%	2390	1	0,04%	2282	0	0,00%	0,02%
TOTAL	30530	2	0,01%	29507	10	0,03%	28269	10	0,04%	0,03%



Appareil de filtration

Points totaux de pénalisation

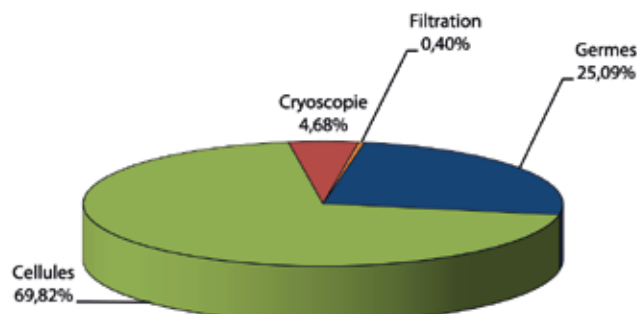
Tableau 26 : Répartition du nombre de points par critère

TOTAL	Germes	Cellules	Cryoscopie	Filtration
3993	1002	2788	187	16
2024	25,09%	69,82%	4,68%	0,40%
2023	33,07%	63,39%	3,07%	0,48%
2022	36,36%	60,62%	2,90%	0,12%

Tableau 27 : Répartition du nombre de points par critère

Nb points	nb Prod	2024	2023	2022
0	1618	70,10%	74,56%	74,70%
1	200	8,67%	8,40%	8,72%
2	52	2,25%	2,04%	1,90%
3	117	5,07%	4,36%	4,11%
4	58	2,51%	2,08%	1,90%
5	9	0,39%	0,76%	0,46%
6-19	217	9,40%	6,48%	7,01%
20-	37	1,60%	1,32%	1,20%
	2308	100,00%	100,00%	100,00%

Figure 13 : Répartition du nombre de points par critère



Suspensions et interdictions de collecte

Le système de suspension et d'interdiction de collecte est élaboré conformément à l'AR du 29/08/2021, par le secteur réuni au sein de l'organisation de branche MilkBE et est repris dans la procédure PRO-LEG-00002 disponible sur le site web du CdL (www.cdL-battice.be – CdL^{Lab} – paiement du lait cru – documents - procédures).

Germes ou cellules

Pour l'application de cette procédure, le CdL informe l'acheteur et le producteur du nombre de résultats consécutifs mauvais en germes ou cellules. Le calcul du résultat mensuel se fait sur base de la moyenne géométrique de minimum deux résultats effectifs par mois sur une période de deux mois en germes totaux et de minimum quatre résultats effectifs par mois sur une période de trois mois pour les cellules.

L'acheteur ou une personne mandatée par celui-ci (certains sous-traitent au CdL) doit déterminer les points non conformes entraînant des problèmes de qualité lors du premier ou deuxième mois consécutifs. A partir du troisième mois consécutif, le CdL effectue une visite, organisée par l'acheteur, avec un plan d'action à respecter par le producteur. Lors de l'interdiction de collecte, le CdL évalue l'application et le respect de ce plan d'action. La reprise de la collecte est autorisée lorsque celui-ci est respecté et que le lait satisfait de nouveau aux normes.

Tableau 28 : Nombre d'UP en interdiction de collecte pour germes et cellules

Mois	2022			2023			2024		
	NB Prod	NB Mauv	%	NB Prod	NB Mauv	%	NB Prod	NB Mauv	%
janv	2565	7	0,27%	2472	3	0,12%	2378	7	0,29%
févr	2561	3	0,12%	2476	6	0,24%	2374	3	0,13%
mars	2558	3	0,12%	2485	2	0,08%	2373	9	0,38%
avr	2578	9	0,35%	2484	14	0,56%	2381	10	0,42%
mai	2580	6	0,23%	2485	8	0,32%	2390	11	0,46%
juin	2572	9	0,35%	2476	10	0,40%	2376	10	0,42%
juil	2557	9	0,35%	2469	3	0,12%	2362	6	0,25%
août	2547	5	0,20%	2459	4	0,16%	2357	9	0,38%
sept	2524	4	0,16%	2459	6	0,24%	2353	7	0,30%
oct	2513	5	0,20%	2440	9	0,37%	2334	9	0,39%
nov	2503	10	0,40%	2412	4	0,17%	2309	8	0,35%
déc	2472	9	0,36%	2390	8	0,33%	2282	9	0,39%
Total	30530	79		29507	77		28269	98	
Moyenne	2544	7	0,26%	2459	6	0,26%	2356	8	0,35%

Résidus de médicaments vétérinaires

Lorsqu'une U.P est informée d'un résultat défavorable ou détectable en résidus de médicaments vétérinaires, la collecte est suspendue tant que l'acheteur ou une personne mandatée par celui-ci n'a pas réalisé un test pour s'assurer que le lait est de nouveau exempt de résidus de médicaments vétérinaires. Le test est effectué à l'exploitation conformément à la note technique NOT-INH-0004. Si le résultat est de nouveau défavorable ou détectable, la suspension est prolongée (Cfr. fig 11).

Comme pour les germes et les cellules, des visites sont organisées par l'acheteur ou une personne mandatée par celui-ci pour le premier et deuxième résultat et par le CdL pour le troisième résultat défavorable. Lors du quatrième résultat défavorable sur une période de 12 mois, l'UP est interdite. Si lors de la visite du CdL le plan d'actions correctives est mis en place et que le lait est de nouveau exempt de résidus de médicaments vétérinaires, la collecte peut recommencer.

Tableau 29 : Nombre d'UP interdites (4 fois défavorables sur une période de 12 mois) pour les résidus de médicaments vétérinaires

Mois	2022			2023			2024		
	NB Prod	NB Mauv	%	NB Prod	NB Mauv	%	NB Prod	NB Mauv	%
janv	2565	0	0,00%	2472	0	0,00%	2378	0	0,00%
févr	2561	0	0,00%	2476	0	0,00%	2374	0	0,00%
mars	2558	0	0,00%	2485	0	0,00%	2373	1	0,04%
avr	2578	0	0,00%	2484	0	0,00%	2381	1	0,04%
mai	2580	0	0,00%	2485	0	0,00%	2390	0	0,00%
juin	2572	0	0,00%	2476	0	0,00%	2376	0	0,00%
juil	2557	0	0,00%	2469	0	0,00%	2362	0	0,00%
août	2547	0	0,00%	2459	0	0,00%	2357	0	0,00%
sept	2524	0	0,00%	2459	0	0,00%	2353	0	0,00%
oct	2513	0	0,00%	2440	0	0,00%	2334	0	0,00%
nov	2503	0	0,00%	2412	1	0,04%	2309	0	0,00%
déc	2472	0	0,00%	2390	0	0,00%	2282	0	0,00%
Total	30530	0		29507	1		28269	2	
Moyenne	2544	0,00	0,00%	2459	0,08	0,00%	2356	0,17	0,01%

Durée des interdictions

Tableau 30 : Durée des périodes d'interdictions

	2022		2023		2024	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0-3 jours	49	59,8%	37	52,9%	54	56,3%
4 jours	9	11,0%	4	5,7%	7	7,3%
5 jours	1	1,2%	1	1,4%	2	2,1%
6 jours	5	6,1%	4	5,7%	6	6,3%
7 jours	3	3,7%	7	10,0%	8	8,3%
8 jours	3	3,7%	2	2,9%	1	1,0%
9 jours	1	1,2%	2	2,9%	2	2,1%
10 jours	3	3,7%	0	0,0%	0	0,0%
11-13 jours	0	0,0%	2	2,9%	0	0,0%
14 jours	1	1,2%	0	0,0%	1	1,0%
15-30 jours	7	8,5%	10	14,3%	6	6,3%
31-60 jours	0	0,0%	1	1,4%	5	5,2%
> 60 jours	0	0,0%	0	0,0%	4	4,2%
	82	100,0%	70	100,0%	96	100,0%





Tank à lait

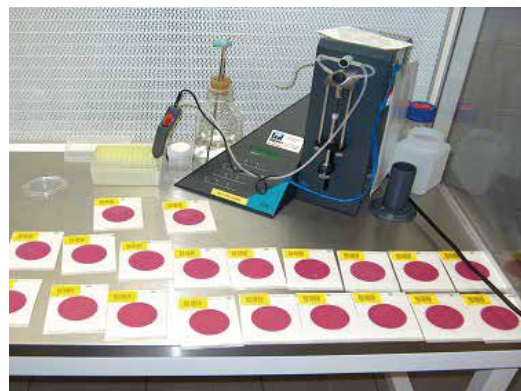
Autres critères de qualité non repris dans la législation

A la demande de certains acheteurs, des analyses sont effectuées, soit dans le cadre de l'attribution d'une prime, soit pour un besoin spécifique de l'acheteur.

Coliformes

La recherche des coliformes est faite par la méthode Petrifilm® avec incubation 24 heures à 30°C.

Le tableau suivant reprend les statistiques pour les analyses effectuées dans le cadre de primes octroyées avec ce critère.



Analyses coliformes - Méthode Petrifilm®

Tableau 31 : Statistiques sur les analyses coliformes

	Nb	0 à 25		26 à 50		51 à 75		75 à 100		100 à ...	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
janv	3539	1785	50,4%	506	14,3%	177	5,0%	206	5,8%	865	24,4%
févr	3544	1449	40,9%	547	15,4%	220	6,2%	210	5,9%	1118	31,5%
mars	3554	1429	40,2%	534	15,0%	202	5,7%	241	6,8%	1148	32,3%
avr	3626	1419	39,1%	496	13,7%	205	5,7%	209	5,8%	1297	35,8%
mai	3568	1116	31,3%	522	14,6%	201	5,6%	216	6,1%	1513	42,4%
juin	3538	1120	31,7%	485	13,7%	194	5,5%	232	6,6%	1507	42,6%
juil	3543	1048	29,6%	526	14,8%	197	5,6%	236	6,7%	1536	43,4%
août	3476	733	21,1%	497	14,3%	196	5,6%	260	7,5%	1790	51,5%
sept	3478	1044	30,0%	495	14,2%	199	5,7%	243	7,0%	1497	43,0%
oct	3406	1163	34,1%	553	16,2%	216	6,3%	220	6,5%	1254	36,8%
nov	3405	1380	40,5%	526	15,4%	194	5,7%	243	7,1%	1062	31,2%
déc	3389	1450	42,8%	534	15,8%	209	6,2%	181	5,3%	1015	29,9%
2024	42066	15136	36,0%	6221	14,8%	2410	5,7%	2697	6,4%	15602	37,1%
2023	43076	17228	40,0%	6562	15,2%	2513	5,8%	2596	6,0%	14177	32,9%
2022	43028	19044	44,3%	6293	14,6%	2376	5,5%	2506	5,8%	12809	29,8%

Lipolyse

La méthode infrarouge (Milkoscan FT 6000) est utilisée et étalonnée par la méthode BDI (extraction de la matière grasse et titration de l'acidité). Les résultats sont exprimés en méq/100 g de matière grasse. Sur l'ensemble de l'année 2024, 5652 déterminations ont été effectuées (5.914 en 2023 et 5.761 en 2022).

Spoires de butyriques

Nous appliquons la méthode Bergère (culture en milieu liquide) avec estimation du nombre en utilisant les tables Mc Grady basées sur le Nombre le plus Probable (NPP). En 2024, CdL^{Lab} a effectué 6069 analyses (6.143 en 2023 et 6.116 en 2022).



Analyses spores butyriques - Méthodes NPP

Urée

Grâce à la méthode infrarouge, nous donnons sur chaque collecte, en plus des teneurs en matière grasse et azotée, le taux d'urée. Cet élément est une donnée utile qui permet au nutritionniste d'évaluer l'équilibre de la ration alimentaire.

Tableau 32 : Evolution mensuelle de l'urée

MOIS	Urée (mg/l)			Nbre éch.
	2022	2023	2024	
janv	219	187	191	27714
févr	195	203	215	26364
mars	204	203	202	28247
avr	218	211	217	27740
mai	198	209	215	28565
juin	220	203	208	27350
juil	240	240	248	28151
août	220	267	275	27365
sept	220	281	276	26285
oct	244	251	248	26918
nov	238	209	235	25727
déc	198	194	209	26297
Moyenne	217,83	221,50	228,24	326723

Figure 14 : Evolution mensuelle de la moyenne arithmétique de l'urée (mg/l)

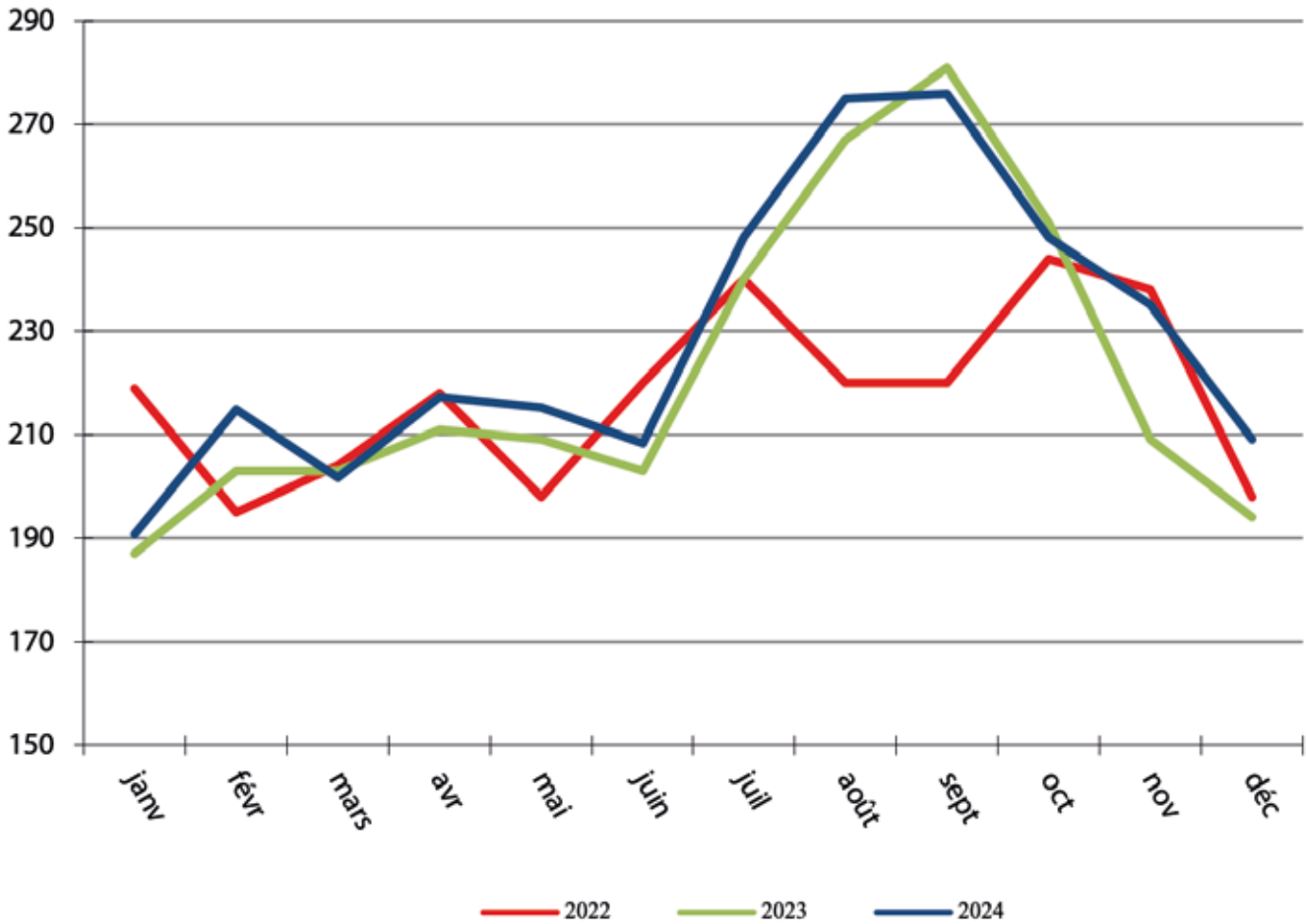
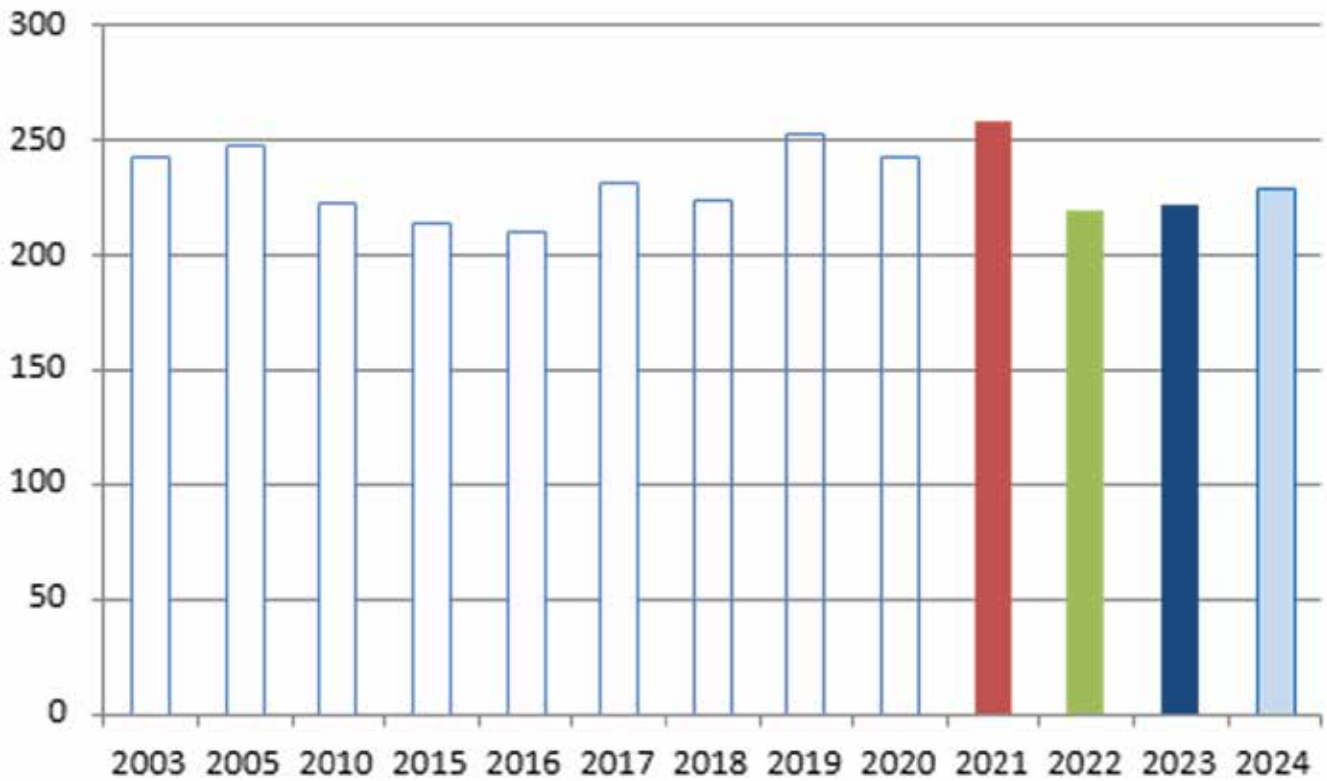


Figure 15 : Evolution de la moyenne annuelle arithmétique de l'urée (mg/l) depuis 2003



Evolution des moyennes des critères de qualité

Le tableau suivant reprend l'évolution mensuelle des moyennes arithmétiques de tous les résultats effectifs pour les critères germes, cellules, cryoscopie et coliformes.

Tableau 33 : Moyennes arithmétiques des résultats effectifs

	Germes / ml	Cellules / ml	Cryoscopie -m°C	Coliformes / ml
janvier	32,6	225,4	521,5	155,2
février	39,1	233,3	521,6	200,0
mars	35,8	233	522,1	208,3
avril	32,7	240	521,7	241,7
mai	37,6	241,8	519,9	302,5
juin	32,9	249,6	519,2	306,2
juillet	33,4	255,7	517,9	305,0
août	33,6	287,5	517,5	355,4
septembre	32,5	267,1	518,2	301,8
octobre	36,2	235,1	519,3	233,4
novembre	33,5	233,6	521,1	201,6
décembre	33,2	230,3	520,5	185,2
2024	34,4	244,4	520,0	249,7
2023	35,0	234,4	521,1	222,1
2022	34,7	228,2	521,5	198,1

Le tableau suivant reprend quant à lui l'évolution mensuelle des moyennes géométriques des résultats effectifs pour les mêmes critères.

Tableau 34 : Moyennes géométriques des résultats effectifs

	Germes / ml	Cellules / ml	Cryoscopie -m°C	Coliformes / ml
janvier	16,0	200,1	521,5	21,3
février	18,1	206,1	521,6	33,7
mars	16,5	206,4	522,1	36,2
avril	14,9	213,1	521,7	40,7
mai	15,4	216,7	519,8	59,1
juin	14,3	223,9	519,2	61,8
juillet	13,3	230,9	517,8	66,5
août	13,8	259,7	517,5	97,3
septembre	14,4	242,8	518,2	66,1
octobre	16,1	213,0	519,3	47,1
novembre	15,6	209,0	521,1	36,1
décembre	16,5	205,9	520,5	30,5
2024	15,4	219,0	520,0	49,7
2023	15,9	210,2	521,1	40,6
2022	15,6	204,4	521,5	36,3

Résultats matières grasses et matières azotées totales

La détermination de la teneur en matière grasse et azotée se fait conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29/01/2009 modifié par l'AGW du 21/03/2013 et 10/12/2015.

La détermination s'effectue à l'aide de deux appareils infrarouge (Milkoscan FT 6000 et 7 RM – Foss Denmark). Sauf problème particulier, chaque collecte est analysée.

Comme le paiement du lait se fait sur base de la moyenne pondérée, lorsque le résultat n'est pas disponible (+/- 7.000 échantillons), le résultat communiqué est le résultat estimé suivant une régression des résultats des 30 derniers jours (cfr. § Evaluation des résultats).

Tableau 35 : Evolution mensuelle des résultats composition

MOIS	Matières grasses (gr/l)			Matière azotée (gr/l)			Nbre éch Attr.
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
janv	41,75	42,53	42,67	34,38	34,86	35,21	27738
févr	41,59	42,32	41,77	34,24	34,75	34,63	26410
mars	41,23	42,23	41,68	34,09	34,58	34,43	28312
avr	40,56	41,85	41,44	34,09	34,67	34,49	27807
mai	38,89	40,10	40,17	34,19	34,69	34,42	28634
juin	38,83	38,84	39,48	33,65	33,84	33,94	27410
juil	38,62	39,16	39,21	33,22	33,61	33,78	28198
août	39,03	40,14	39,70	33,20	34,23	33,80	27439
sept	40,80	40,30	40,98	34,59	34,67	34,99	26369
oct	41,47	41,37	41,72	35,92	35,59	36,06	26993
nov	42,04	42,68	42,61	36,10	35,89	36,18	25792
déc	43,15	42,75	42,82	35,73	35,54	35,82	26444
Moyenne	40,66	41,19	41,19	34,45	34,74	34,81	327546

Figure 16 : Evolution mensuelle de la matière grasse (g/l)

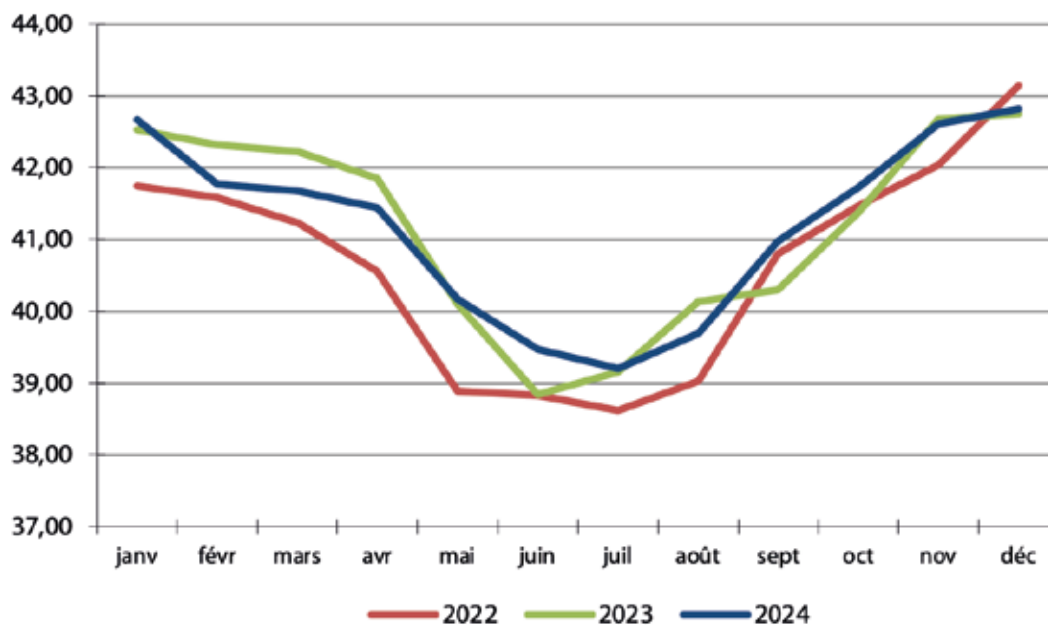


Figure 17 : Evolution mensuelle de la matière grasse (g/l) depuis 2000

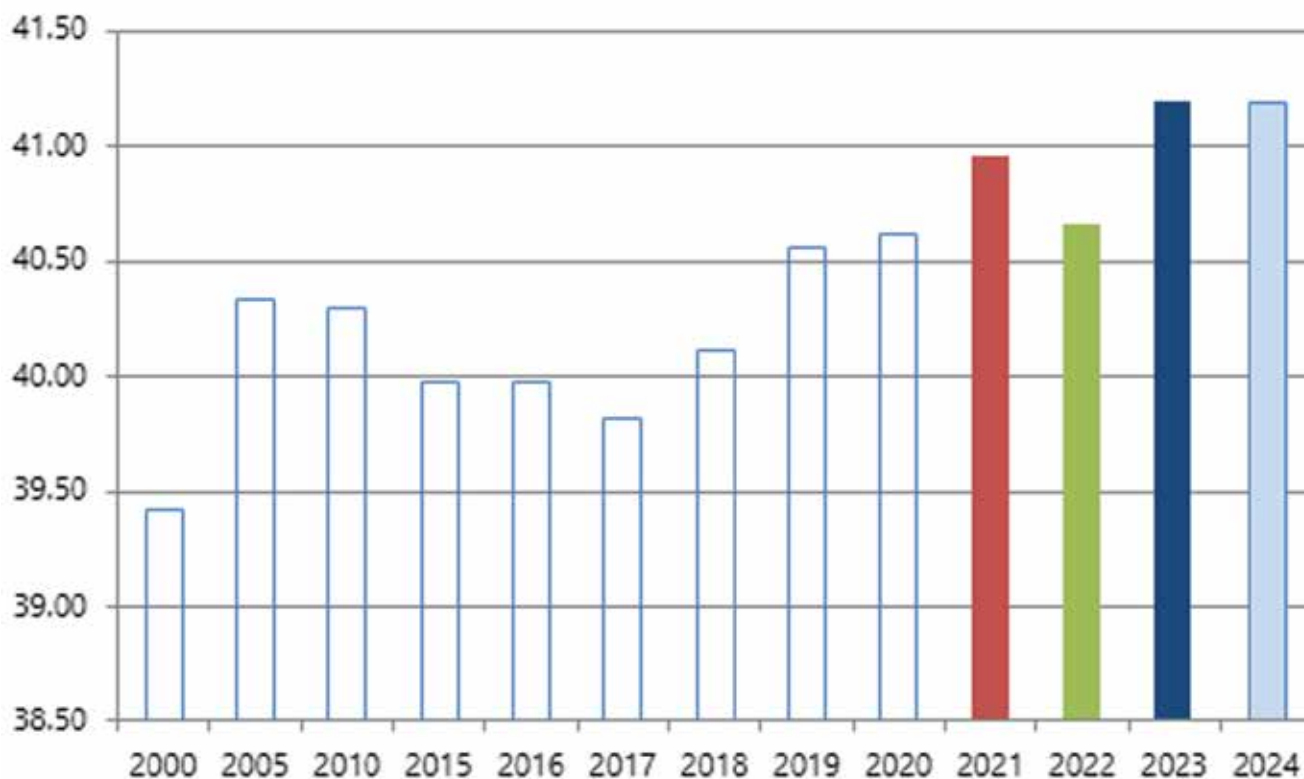


Figure 18 : Evolution mensuelle de la matière azotée totale (g/l)

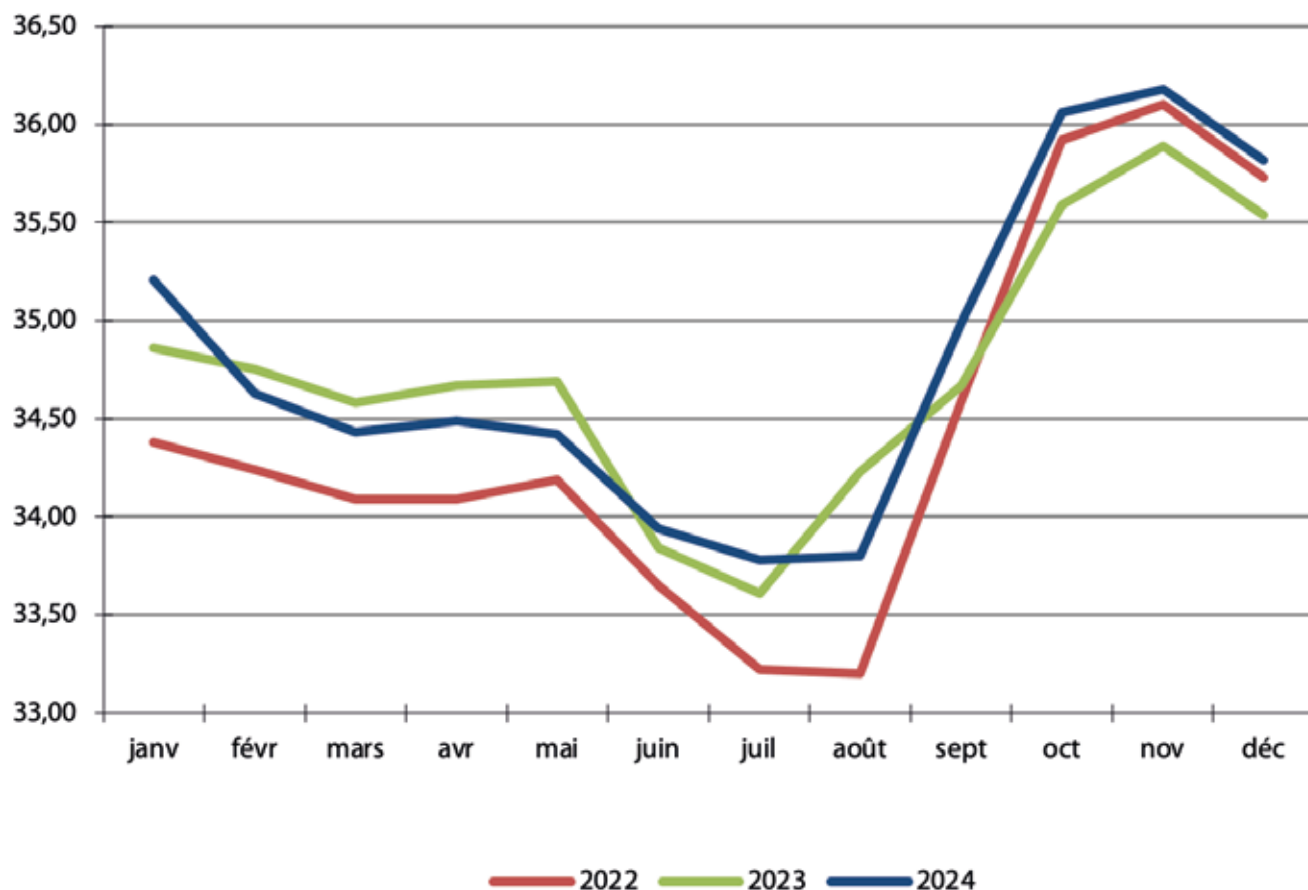
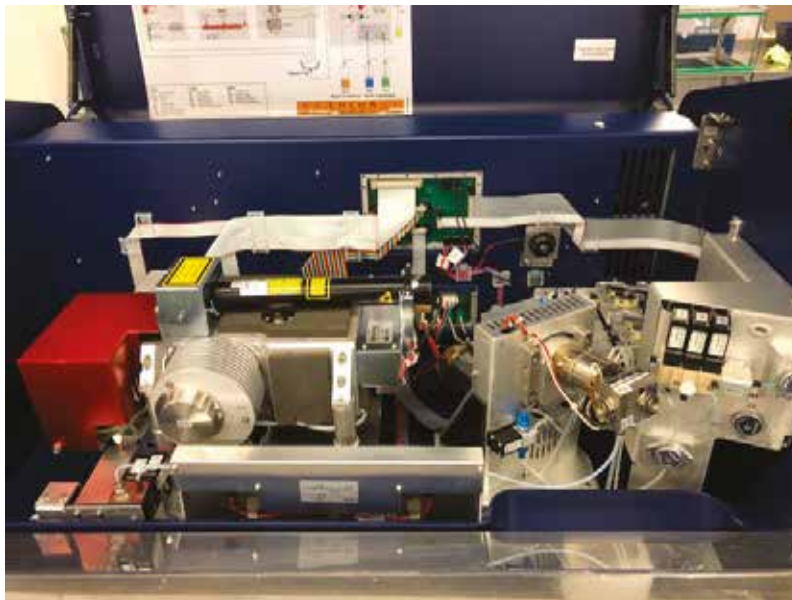
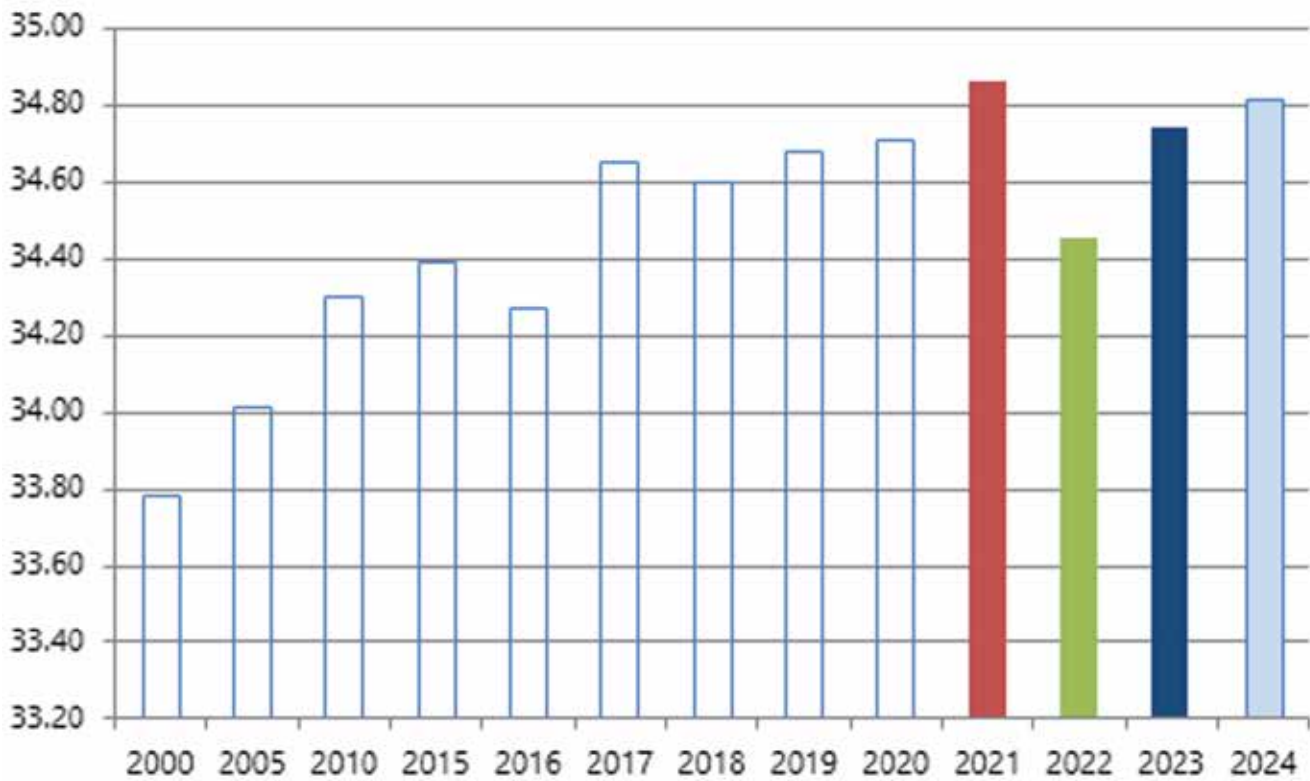


Figure 19 : Evolution mensuelle de la matière azotée totale (g/l) depuis 2000



Milkoscan 7 RM

Analyses spéciales

Les analyses dites « spéciales » sont celles effectuées à la demande du producteur sur des échantillons qui ne sont pas prélevés pour la détermination officielle de la qualité. Elles concernent principalement les cellules, les germes et les résidus de médicaments vétérinaires.

Tableau 36 : Analyses « spéciales »

	Germ	Cell	Coli	Coli Fec	AB	Lipo	Buty	Total an spéciales	citernes Camions	Total général
janv	544	4401	195	54	358	30	77	5659	796	6455
févr	605	4343	236	67	400	4	41	5696	717	6413
mars	725	5599	307	73	391	9	72	7176	666	7842
avr	857	6015	333	104	397	8	61	7775	896	8671
mai	730	4154	329	69	402	6	17	5707	679	6386
juin	701	4575	279	86	399	7	37	6084	636	6720
juil	752	5534	285	61	552	10	21	7215	906	8121
août	633	6677	294	83	336	13	30	8066	561	8627
sept	686	8538	311	110	337	8	52	10042	600	10642
oct	747	3736	283	80	368	9	29	5252	575	5827
nov	639	2965	267	91	287	4	50	4303	487	4790
déc	648	2536	189	47	277	7	40	3744	514	4258
2024	8267	59073	3308	925	4504	115	527	76719	8033	84752
2023	7914	46242	3002	801	4122	240	801	63122	8526	71648
2022	11479	44967	2755	644	4787	308	947	65887	8390	74277

CdL^{Lab} effectue encore, à la demande des acheteurs et des producteurs (en dehors des analyses prévues officiellement), des analyses sur les échantillons prélevés dans le cadre de la détermination officielle pour les germes totaux et met à la disposition les résultats en cellules de chaque collecte.

Evaluation des résultats (contrôles internes et externes)



Accréditation ISO 17025
N° 262 - TEST

Le laboratoire lait cru (CdL^{Lab}) est accrédité selon la norme ISO 17025 pour les analyses officielles relatives au paiement du lait cru et pour les analyses nitrates et nitrites sur l'eau.

Outre le respect de la norme ISO 17025, nous vérifions la validité des résultats d'analyses pour la détermination de la qualité et de la composition du lait cru grâce à plusieurs types de contrôles. Pour cela, nous profitons de la guidance scientifique du Département Valorisation des Productions (ci-après dénommé DVP) de Gembloux et de l'Institut voor Landbouw en Visserijonderzoek de Melle (ci-après dénommé ILVO). Cette guidance scientifique et cette surveillance sont exécutées conformément à un protocole.

Nous constituons alternativement avec MCC-Vlaanderen, l'échantillon de contrôle belge servant à vérifier l'étalonnage des appareils infra-rouge.

Les équipements d'analyses « Bactoscan » (germes totaux) « Milkoscan » (composition) et « Fossomatic » (cellules somatiques) sont étalonnés et sont contrôlés notamment par des échantillons blancs, des échantillons de contrôle.

Tous les écarts enregistrés pour l'analyse des blancs, témoins et valeur de l'étalonnage sont enregistrés.

Les méthodes utilisées pour la recherche des résidus de médicaments vétérinaires sont contrôlées par des standards de pénicilline, de sulfamides et d'oxytétracyclines fournis par le DVP et ILVO.





Automate pour constitution de l'échantillon de contrôle

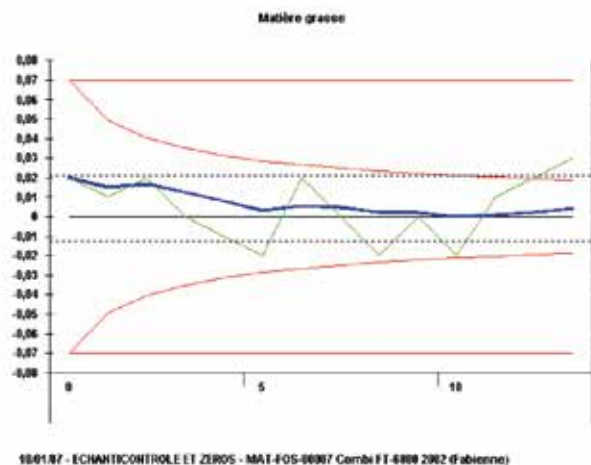
Des fiches de contrôle («check-list») accompagnent les appareils d'analyses automatisés (Bactoscan - germes totaux ; Milkoscan & Fossomatic - composition et cellules somatiques ; Cryoscopes - point de congélation). Ces fiches de contrôle sont complétées par l'opérateur avant de démarrer les analyses et sont vérifiées par le responsable du laboratoire.

EU JRC (Centre commun de recherche, ou laboratoire de recherche scientifique et technique de l'Union européenne basé à Geel), en étroite collaboration avec la FIL (Fédération Internationale de Laiterie) et ICAR (Comité International pour le Contrôle de performance en Elevage) ont développé et introduit un nouveau matériau de référence certifié pour les mesures du nombre de cellules somatiques. La guidance scientifique a largement pris part à ce travail. Ce nouveau matériel répond à une demande, visant à permettre d'améliorer la justesse des mesures des taux cellulaires au niveau international.

Le CdL vérifie les performances de l'ensemble des appareils selon cette nouvelle méthode et les résultats montrent qu'aucun changement significatif des paramètres d'étalonnage ne sont nécessaires.

Figure 20 : Indicateurs pour les contrôles internes au laboratoire

Line	U/jeol	Gre	Col	Ind	Mat	Prot	Cyo	Cell	Don	Lipo	Baly
1	22/38332	24	60	N	3.31	3.43	0.521	255	0.018	1.228	
2	22/38332	26	26	N	3.31	3.46	0.521	251	0.024	1.026	
3	22/38258	15	1	N	4.89	3.17	0.512	518	0.024	0.520	
4	22/38258	13	1	N	3.89	3.14	0.514	255	0.024	0.619	
5	22/38252	33	30	N	3.91	3.16	0.517	218	0.023	0.963	
6	22/38898	88	130	N	3.76	3.38	0.525	248	0.025	0.902	
7	22/38381	25	40	N	3.82	3.49	0.518	227	0.024	0.882	
8	22/38288	14	10	N	3.63	3.32	0.513	88	0.026	0.517	
9	22/48399	45	28	N	4.18	4.05	0.525	643	0.022		
10	22/38491	23	50	N	3.83	3.25	0.523	254	0.016	1.611	
11	22/38499	5	20	N	4.11	3.52	0.518	288	0.018	0.286	
12	22/48518	36	101	N	0.26	3.35	0.523	174	0.012		
13	22/38511	136	230	N	4.37	3.74	0.540	278	0.026	0.578	
14	22/38425	28	130	N	3.94	3.38	0.521	381	0.015	0.563	
15	22/38336	37	60	N	4.12	3.75	0.529	381	0.027	1.932	



18/01/87 - ECHANTILLONNAGE ET ZEROS - MAT-FOS-08007 Combi FT-4800 2002 (Fabienne)

Avant de valider les résultats, des contrôles généraux sont effectués :

- . Vérification de la conformité du flacon et des règles d'identification
- . Vérification du respect de la chaîne du froid
- . Vérification des informations inscrites sur le rapport de tournée électronique
- . Vérification des appareils de mesure et des méthodes par des contrôles internes et externes
- . Vérification des résultats de l'ensemble de la tournée. Si ceux-ci montrent un pourcentage trop important de résultats non conformes (plus de 20 %) par rapport à l'historique, les résultats de l'ensemble de la tournée sont annulés
- . Vérification si les résultats sont obtenus en conformité avec la législation et les procédures du CdL

A côté de ces contrôles généraux, d'autres annulations peuvent être faites suite à :

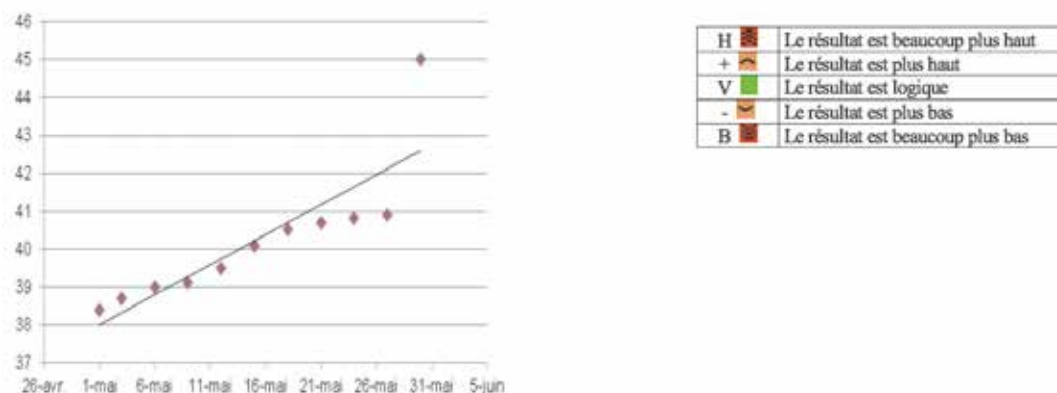
- . Des plaintes et aux décisions de la commission de recours
- . Un prélèvement non représentatif

En plus des contrôles cités ci-dessus, la procédure suivante vise à déterminer si l'échantillon est représentatif de la collecte. La représentativité de l'échantillon et la validité de l'analyse composition et qualité sont jugées en examinant si la teneur en matière grasse obtenue à chaque collecte concorde avec l'historique (30 jours) et l'évolution attendue dans l'exploitation concernée.

Si la teneur en matière grasse d'un échantillon s'écarte trop fort d'une « valeur de référence » calculée, les résultats matière grasse et matière azotée sont remplacés par cette valeur estimée. Dans ce cas, les résultats germes, cellules, coli et cryoscopie ne sont pas pris en considération.

Par ce principe, nous avons annulé environ 1 % des analyses (matière grasse et azotée) mais aussi, germes, cellules, coli et cryoscopie si celles-ci étaient planifiées.

Figure 21 : Calcul du résultat estimé en matière grasse et matière azotée totale



Commission de recours

La commission de recours, composée de deux membres de l'AG représentant les producteurs et deux représentant les acheteurs, se prononce sur des plaintes écrites de producteurs et vérifie si :

- les arrêtés Royaux, Ministériels et le protocole du CdL ont été respectés
- la responsabilité du CdL n'est pas directement engagée
- le producteur prévient le CdL, au plus tard le jour du contrôle qu'un fait grave, exceptionnel et indépendant de sa volonté, l'affectant lui ou son outil de travail a une influence négative sur la qualité du lait fourni.

En 2024, la commission s'est réunie deux fois (24/06 et 09/12) et s'est prononcée sur 17 dossiers.

Communication des résultats

Depuis janvier 2022, les producteurs sont informés via le mode de diffusion choisi (site web, SMS, e-mail ou par la poste). Le but est de limiter les envois par la poste au profit des moyens électroniques.

En 2024, l'utilisation de l'application web qui permet une consultation « on line » des résultats a été largement utilisée par les producteurs. Nous enregistrons plus de 455.000 connexions via « MyCdL » d'environ 90% des producteurs qui l'ont utilisé au minimum une fois.

Ce service est également largement utilisé par les acheteurs et les services d'encadrement des producteurs (moyennant les autorisations requises).

A cela, il faut aussi ajouter la diffusion de près de 46.000 SMS et l'envoi de près de 280.000 e-mail.

Les rapports d'essai mensuels et plusieurs documents (rapports d'analyses PCR-partuberculose-eaux ; rapports des techniciens dans le cadre des analyses non conformes en qualité,...) sont également disponibles sur le site.

Ce système de diffusion moderne a permis de réduire de près de la moitié les « impressions papier » et les envois par la poste.

La redevance officielle pour la détermination de la qualité et de la composition du lait cru en vue du paiement ainsi que les analyses supplémentaires et services demandés au CdL par les producteurs sont déduits directement du décompte laitier de l'acheteur et payés au CdL par ce dernier.

Cette procédure permet d'éviter des coûts supplémentaires administratifs pour la gestion comptable.

La facture est disponible électroniquement dans l'espace personnel du producteur (MyCdL).

The screenshot displays the CdL website interface. At the top, there is a navigation menu with links for Accueil, Présentation, Actualités, Publications, Ressources, and Contact. Below this is a large banner celebrating the 60th anniversary (DEPUIS 1964 60 ANS 2024) with the text 'Au service de notre agriculture et de notre secteur agro-alimentaire'. Three service cards are visible: 'Laboratoire' (offering PCR and microbiology analyses), 'Service technique' (offering technical assistance), and 'Certification' (offering official certification). Below the cards, there are tabs for 'CdL LAB', 'CdL TECH', 'CdL CERTIF', and 'Paramètres'. A search bar and filter options are present. The main content area shows a table of analysis results.

Date prélèvement	Matière grasse g/l	Matière azotée g/l	Ureée mg/l	Débris totaux ml	Cellules ami	Cryoscopie °C	Résultat de médicaments vétérinaires	Filtration	Coliformes Ant
Normes			200-260	<=100000	<=400000	>=0	Négatif	Bon	
Moyennes - 12/2024									
Paiement	43,47134	34,64372	263	3,000	104,000	521		Bon	3
0 points				0	0	0		0	
Intervention				3,000	104,000				
Echantillons prélevés par le canton :									
21/12/2024 04:26	43,9	34,4	185		130,000	522	Négatif		
28/12/2024 04:32	43,1	35,3			175,000	510	Négatif		
28/12/2024 04:41	43,7	35,0	242	7,000	130,000	519	Négatif	0	1
23/12/2024 04:42	43,0	34,7	263		123,000	523	Négatif		
20/12/2024 04:44	43,7	34,8	268		120,000	526	Négatif		

Collaborations



Elevéo (association wallonne de l'élevage)

Le CdL a une convention avec Elevéo et réalise dans ce cadre les analyses des échantillons du contrôle laitier officiel de ce dernier à un prix extrêmement intéressant pour ce partenaire et donc pour les producteurs. Pour chaque échantillon, les paramètres de composition (matière grasse, matière azotée, lactose, cellules, urée), sont communiqués.

Un service check lait est également disponible et consiste en la récolte des échantillons par Elevéo et le CdL dans les différentes fermes selon un planning préétabli, l'analyse et l'envoi des résultats (+/- 10.000 échantillons).

Tableau 37: Nombre d'échantillons analysés pour le contrôle laitier Elevéo

	2022	2023	2024
janvier	48070	47514	44889
février	48440	45315	47356
mars	52531	53106	49075
avril	49908	46852	47921
mai	50456	49763	50190
juin	55707	51255	44984
juillet	33145	31523	31909
août	45946	42972	44647
septembre	50147	47775	45393
octobre	47528	46207	47513
novembre	48450	47431	45799
décembre	51278	48091	48285
Total	581606	557804	547961

Depuis août 2017, Elevéo propose le service FertiLait à ses membres qui consiste à tester la gestation de leurs animaux dès 30 jours de gestation présumée par le dosage de la glycoprotéine par la technique Elisa. Le producteur sélectionne les vaches qu'il désire tester au moment du contrôle laitier grâce à une liste fournie par Elevéo des vaches entre 30 et 100 jours de gestation. Les échantillons sont analysés par le CdL et communiqués à Elevéo.

En 2024, 6600 analyses ont été réalisées (6.312 en 2023 et 6.447 en 2022).



Analyses ELISA - santé animale

Paratuberculose

Grâce au soutien du fonds sanitaire, le secteur laitier belge a développé depuis plusieurs années un plan de contrôle de la paratuberculose. Un accord de collaboration entre le CdL et l'ARSIA permet au CdL d'effectuer les analyses sur le lait de vaches individuelles provenant du contrôle laitier. Les producteurs adhérant au contrôle laitier ont donc la possibilité de profiter du prélèvement de lait pour effectuer un screening et participer au plan de contrôle paratuberculose subventionné par le secteur. Les producteurs qui ne sont pas adhérents au contrôle laitier peuvent demander à un technicien du CdL^{Tech} d'effectuer un prélèvement individuel en vue de cette analyse.

En 2024, CdL^{Lab} a effectué l'analyse ptb de 26.809 échantillons sur le lait via le contrôle laitier ou via le prélèvement par des techniciens de CdL^{Tech} (30.077 en 2023 et 29.427 en 2022).

Ces résultats sont transmis à l'ARSIA en vue de déterminer le niveau dans le cadre du plan de contrôle paratuberculose.

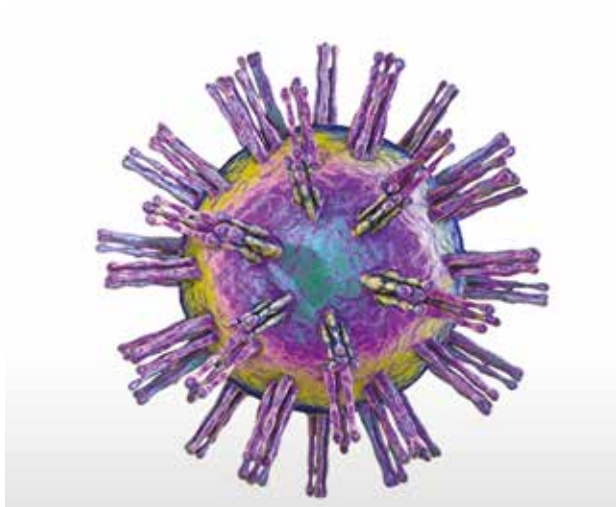
Brucellose

CdL^{Lab} effectue également des prélèvements de laits utilisés dans le cadre de la détermination officielle de la qualité et de la composition du lait cru pour la détermination, par l'ARSIA, de la brucellose.

En 2024, des prélèvements ont été effectués à deux reprises sur tous les laits de tank des producteurs pour un total de 5168 analyses.

IBR

En 2024, 2167 tests IBR ont été réalisés pendant les mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre (2.098 en 2023 et 1.578 en 2022).



IBR



Analyses PCR – germes spécifiques de mammites

En 2024, ce service a analysé 600 échantillons de vaches individuelles (321 en 2023 et 223 en 2022) et 123 échantillons de lait de tank (107 en 2023 et 190 en 2022).

Le but de ce service est de :

- Augmenter le recours au diagnostic bactériologique et améliorer la praticabilité du test lors de mammites bovines.
- Accroître le transfert de connaissances et augmenter la collaboration entre les différents intervenants de la production laitière
- Contribuer à une utilisation raisonnée des antibiotiques.

Des collaborations avec plusieurs vétérinaires ruraux ont eu lieu.



Santé animale - Méthode PCR





CdL Lab
Tech
Certif



2. Laboratoire des Denrées alimentaires

La mission de ce laboratoire est d'effectuer des analyses microbiologiques et physico-chimiques sur toutes denrées alimentaires et aliments du bétail.

Les clients sont soit des entreprises du secteur agro-alimentaire mais aussi des petits transformateurs ou des producteurs en ventes directes.

Le **nombre d'échantillons reçus et analysés par le laboratoire en 2024 est de près de 21.000** (contre 12.480 en 2023 et 11.720 en 2022) sur lesquels 45.500 (contre 34.400 en 2023 et 39.790 en 2022) analyses microbiologiques et plus de 3.800 (4.900 en 2023 et 5558 en 2022) analyses chimiques ont été réalisées, soit **près de 50.000** analyses au total.

On note donc une **progression globale de 40% du nombre d'échantillons et de 25% du nombre d'analyses**.

CdL^{Lab} est accrédité ISO 17025 sous le certificat 262-TEST et est agréé pour effectuer les analyses et les contre-analyses dans le cadre des contrôles effectués par l'AFSCA pour les analyses microbiologiques reprises dans le scope d'accréditation Belac.

Tableau 38: Analyses sous accréditation effectuées par le laboratoire des denrées alimentaires

Code interne	Echantillon soumis à essai/ Produit/ Matrice	Caractéristique mesurée/ Paramètre mesuré/ Type d'essai	Référence de la méthode d'essai	Principe de la méthode ou équipement utilisé
Analyses chimiques				
Chimie analytique générale				
CP 3	Laits et produits laitiers à l'exception des fromages	Teneur en azote	FIL 20-1 / ISO 8968-1	méthode Kjeldahl
CP 4	Lait, crème et lait concentré	Teneur en matière sèche	FIL 21 B / ISO 6731	dessiccation à l'étuve + gravimétrie
CP 5	Lait entier	Teneur en matière grasse	FIL 1 D / ISO 23318	gravimétrie (Röse-Gottlieb)
CP 6	Lait sec, lactosérum sec, babeurre sec, sérum de babeurre sec	Teneur en matière grasse	FIL 9 C / ISO 23318	gravimétrie (Röse-Gottlieb)
CP 7	Lait concentré sucré et non sucré	Teneur en matière grasse	FIL 13 C / ISO 23318	gravimétrie (Röse-Gottlieb)
CP 8	Crème	Teneur en matière grasse	FIL 16 C / ISO 23318	gravimétrie (Röse-Gottlieb)
Analyses microbiologiques				
Bactériologie				
MB 1	Toutes denrées alimentaires	Dénombrement des coliformes	ISO 4832	Comptage des colonies à 30°C
MB 2	Lait et produits laitiers	Dénombrement des microorganismes	FIL 100 B = ISO 4833-1	Comptage des colonies à 30°C
MB 3		Dénombrement des UFC de levures et/ou moisissures	FIL 94 = ISO 6611	Comptage des colonies à 25°C.
MB 4	Beurre, laits fermentés, fromage frais	Dénombrement des microorganismes contaminants	FIL 153 = ISO 13559	Comptage des colonies à 30°C.
MB 6c	Toutes denrées alimentaires	Dénombrement des staphylocoques à coagulase positive (<i>Staphylococcus aureus</i> et autres espèces)	ISO 6888-2	Comptage des colonies utilisant le milieu gélosé au plasma de lapin et fibrinogène.
MB 7a		Recherche de <i>Salmonella</i> spp.	ISO 6579-1	Enrichissement sélectif, isolement et confirmation biochimique

MB 7b		Recherche de <i>Salmonella</i> spp.	AFNOR-BIO-12/1-04/94 VIDAS SLM (Protocole double voie)	Recherche par réaction immuno-enzymatique - méthode automatisée VIDAS
MB 8		Recherche de <i>Listeria monocytogenes</i>	ISO 11290-1	Enrichissement sélectif, isolement-et confirmation biochimique
MB 8b		Recherche de <i>Listeria monocytogenes</i> .	AFNOR BIO-12/11-03/04 VIDAS LMO2	Recherche par réaction immuno-enzymatique - méthode automatisée VIDAS
MB 11	Lait et produits laitiers	dénombrement de <i>Bacillus cereus</i> présomptifs	ISO 7932	Comptage des colonies à 30°C et confirmation api 50 CHB
MB 12	Toutes denrées alimentaires et aliments pour animaux	dénombrement des <i>Enterobacteriaceae</i>	ISO 21528-2	Comptage des colonies à 37°C.
MB 13	Toutes denrées alimentaires	Détection et/ou dénombrement des <i>E. coli</i> b-d-glucuronidase positive.	AFNOR BIO 12/5-01/99 chromIDTM Coli Agar	Comptage des colonies
MB 14	Eaux de consommation	Dénombrement des micro-organismes revivifiables	ISO 6222	Comptage des colonies à 22° et/ou 36°C.
MB 15		Recherche et dénombrement des <i>Escherichia coli</i> et des bactéries coliformes	ISO 9308-1	Filtration sur membrane et dénombrement des colonies
MB 17	Lait et produits laitiers	Recherche des staphylocoques à coagulase positive (<i>Staphylococcus aureus</i> et autres espèces)	ISO 6888-3	Enrichissement et isolement
MB 18	Toutes denrées alimentaires	dénombrement de <i>Clostridium perfringens</i>	ISO 7937	Comptage des colonies
MB 19	Lait et produits laitiers	dénombrement des <i>Escherichia coli</i> beta-glucuronidase positive	ISO 16649-2	Comptage des colonies
MB 20	Toutes denrées alimentaires	dénombrement de <i>Listeria monocytogenes</i>	ISO 11290-2	comptage des colonies
MB 21	Poudres de lait, formulations pour nourrissons, beurre	recherche de <i>Cronobacter</i> spp.	ISO 22964	Enrichissement sélectif, isolement-et confirmation biochimique
MB 22	Toutes denrées alimentaires l'exclusion des boissons, du lait cru et des produits d'alimentation du bétail	Dénombrement de la flore mésophile aérobie revivable	AFNOR BIO 12/35-05/13 TEMPO AC	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)
MB 23		Dénombrement des entérobactéries	AFNOR BIO 12/21-12/06 TEMPO EB	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)
MB 24		Dénombrement des coliformes totaux	AFNOR BIO 12/17-12/05 TEMPO TC	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)
MB 25	toutes denrées alimentaires à humidité > à 3%	Dénombrement des UFC de levures et/ou moisissures	AOAC 041001 – 04/07/10 TEMPO YM	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)
MB 26	toutes denrées alimentaires, produits d'alimentation	Recherche de <i>Salmonella</i> spp	AFNOR BIO 12/32-10/11 Vidas UP salmonella + confirmation ISO	Recherche par réaction immuno-enzymatique - méthode automatisée VIDAS
MB 27	poudres de lait et formulations pour nourrissons	Recherche des <i>Enterobacteriaceae</i>	ISO 21528-1	Enrichissement, isolement et confirmation biochimique
MB 28	toutes denrées	Recherche des <i>Listeria</i> spp et des <i>Listeria monocytogenes</i>	AFNOR BRD 07/04-09/98 RAPID'L.mono	Enrichissement sélectif et isolement sur milieu chromogénique
MB29	toutes denrées	Dénombrement du groupe <i>Bacillus cereus</i>	Microval 2014LR47 TEMPO BC	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)



Accréditation ISO 17025
N° 262 - TEST

Le nombre d'analyses réalisées et leur répartition sont détaillés dans les tableaux et graphiques ci-après.

Tableau 39 : Nombre d'analyses effectuées par le laboratoire des denrées alimentaires en microbiologie

Analyse	Méthode	Nombre		
		2022	2023	2024
Germes totaux	Tempo AC, ISO 4833-1, ISO 6222	8.047	8.689	10.728
Salmonelles	Vidas UP, ISO 6579 et SLM	6.138	5.240	5.744
Enterobactéries	ISO 21528-1 & 2	4.711	3.938	3.986
Cronobacter sakazakii	ISO 22964	4.132	1.103	853
E. coli	AFNOR Bio et ISO 16649-2	2.867	2.127	2.135
Levures et moisissures	FIL 94 et Tempo YM	3.137	2.256	2.716
Staphylocoques aureus	ISO 6884-3 et ISO 6888-2	2.511	2.298	2.522
Listeria Monocytogenes & Listeria SPP	Vidas LMO II, LIS et ISO 11290-2	2.514	2.958	4.190
Clostridium (sulfito-perfringens-butyrique)	TSC s. supplément/ ISO 7937/Bergère	2.079	2.503	3.635
Bacillus cereus	ISO 7932 et tempo BC	1.532	888	2.223
Coli totaux	ISO 4832	1.136	589	330
Entérocoques	ISO 7899-2	387	245	567
Prélèvements surfaces	Ecouvillons/lingettes/boîtes rodac	390	616	346
Pseudomonas	ISO 11059	129	909	5.413
Lactobacilles	MRS	70	35	27
Campylobacter	ISO 10272-1	10	7	82
		39.790	34.401	45.497

Figure 22 : Evolution des micro-organismes recherchés

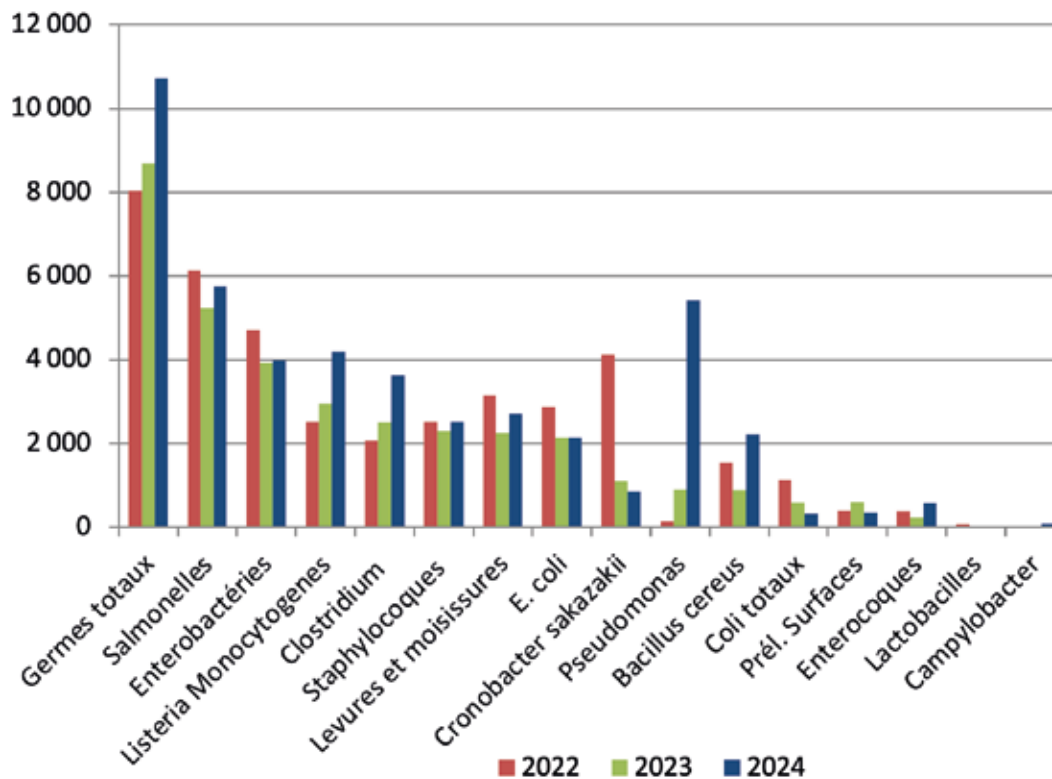
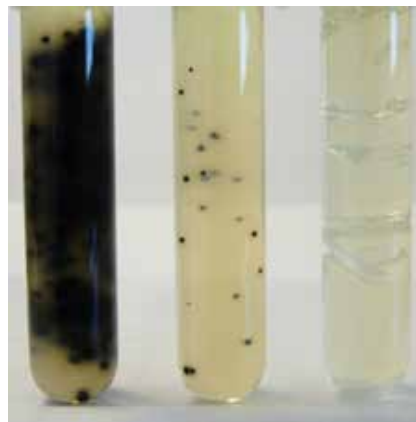
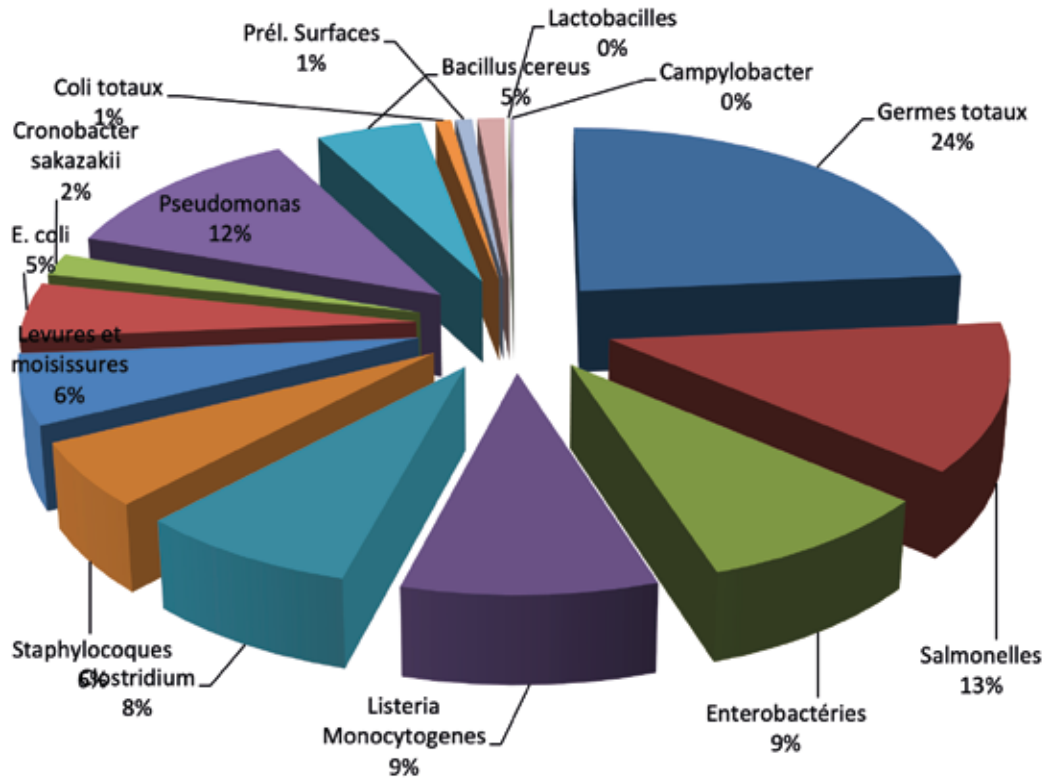


Figure 23 : Répartition des micro-organismes recherchés



Analyses microbiologiques



Recherche des Salmonelles et de Listeria Monocytogenes par la méthode Vidas®

En chimie, parmi les analyses réalisées, certaines sont destinées à déterminer la valeur de référence de l'échantillon de contrôle pour l'étalonnage des appareils infra-rouge du laboratoire de lait cru du CdL et de MCC.



Dosage de la matière grasse



Dosage de la matière azotée



Tableau 40 : Nombre d'analyses effectuées par le laboratoire des denrées alimentaires en chimie

Echantillon	Analyse	Méthode	Nombre		
			2022	2023	2024
Denrées Alimentaires	Matière grasse	ISO 23318	2.430	2.242	2.218
Denrées Alimentaires	Matière azotée totale	FIL 20-1	1.513	1.196	948
Denrées Alimentaires	Matière sèche	FIL 21	754	836	81
Denrées Alimentaires	Chlorures	Volhard	92	78	84
Denrées Alimentaires	Filtration ADMI	ADMI	560	429	256
Denrées Alimentaires	Cendres	Calcination 2 h 530 °C	170	129	122
Denrées Alimentaires	pH	pH-mètre	39	15	152
Total			5.558	4.925	3.861

Le CdL effectue également des analyses d'eau. Avec cette activité, nous offrons des services plus complets aux producteurs, notamment les analyses d'eau dans le cadre de la certification QFL et du guide autocontrôle pour la production primaire animale G040 ainsi que d'autres guides et cahiers des charges (ex. Belplume).

Tableau 41 : Nombre d'échantillons d'eau

2022	2023	2024
1289	1332	1188

Un service de récolte et d'analyses dans le cadre de l'auto-contrôle des ventes directes existe depuis 2003. La récolte des échantillons est assurée par la logistique du CdL et les analyses sont effectuées par le laboratoire des denrées alimentaires. Actuellement, une centaine de producteurs adhère à ce service.

Le CdL est membre de l'ASBL Requasud, ASBL subventionnée par la Région Wallonne afin de mettre à disposition un réseau de laboratoires d'analyses actif dans le domaine des produits agricoles (céréales, fourrages, sols,...) et agro-alimentaires (microbiologie des denrées alimentaires). CdL Lab participe à ce réseau pour les analyses technologiques de céréales et de fourrages et pour les analyses microbiologiques des denrées alimentaires.



Produits issus de la vente directe



CdL Lab Tech Certif



Service
Technique

Le Service CdL^{Tech} effectue des testages de la machine à traire, des tanks à lait, des audits à la traite, des visites en cas de mauvais résultats qualité.

Tous les techniciens qui testent les tanks à lait répondent aux exigences de qualification auxquelles les techniciens frigoristes doivent satisfaire ce qui nous permet de réaliser les contrôles d'étanchéité.

Les inspections des exploitations en cas de résultats qualité non conformes et lors de la traite constituent également une part importante du travail.

Une autre mission de ce service est d'effectuer le contrôle de l'échantillonnage qui est réalisé pour la détermination officielle de la qualité et la composition du lait cru par les systèmes mécaniques installés sur les camions de collecte. Pour cela il assure une partie de la formation des chauffeurs, réalise des contrôles pour vérifier la conformité de l'échantillonnage. Il vérifie périodiquement les compteurs de plus de 80 camions de collecte, en tant qu'organisme d'inspection accrédité selon la norme ISO 17020 (262-INSP).

Ce point a été développé dans la partie CdL^{Lab} - Laboratoire lait cru – Echantillonnage.

Le nombre total de prestations effectuées en 2024 par le service est repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 42 : Nombre total de prestations du service technique

2024	2023	2022	
4.899	4.879	4.977	Visites dans le cadre du service technique (visites qualité, testages machine à traire, testages tank,...)

En plus de ces prestations, ce service assure le contrôle de l'échantillonnage (formation des chauffeurs, agrément des camions de collecte, contrôle de l'échantillonnage, vérification des compteurs - métrologie).

Le staff technique qui réalise les visites « ST » se composait au 31/12/2024 de 9 agents. Ces agents techniques sont tous agréés et contrôlés par « Control » pour la réalisation de testages machines à traire et/ou de refroidisseurs.

Tous les techniciens qui testent des tanks à lait répondent aux exigences de qualification auxquelles les techniciens frigoristes doivent satisfaire. Ils sont tous en possession d'un certificat d'aptitude en technique du froid valide et le CdL est reconnu par la Région Wallonne comme société en technique de froid depuis 2012.

Chaque agent qui réalise des testages d'installations de traite est équipé d'un pulsographe électronique, de débitmètres, d'un niveau électronique, de bouchons obturateurs, ... et d'un thermomètre digital avec sonde de pénétration. Pour la réalisation des testages des tanks à lait, il est équipé d'un manifold électronique à 4 voies, d'une pompe à vide deux étages, de thermographes avec ou sans sondes extérieures, d'un détecteur électronique de fuites de gaz ayant une sensibilité de détection de fuites > à 5 g/an, d'un multimètre électrique, ... et d'un thermomètre digital avec sonde de contact.

Le service est également équipé de matériel spécifique à la réalisation d'« audits traite» (pulsographes avec sondes externes, lactocorder®,...), de testages des systèmes de déposes automatiques et de générateurs de fumées qui permettent la réalisation de tests fumigènes dans les bâtiments. Depuis octobre 2017, il est aussi équipé de matériel nécessaire pour la réalisation de diagnostic électrique en ferme et de la vérification des compteurs à lait électroniques.



Les interventions en ferme

Le tableau ci-après détaille le nombre et l'évolution du nombre de prestations en fonction des principaux types de visites.

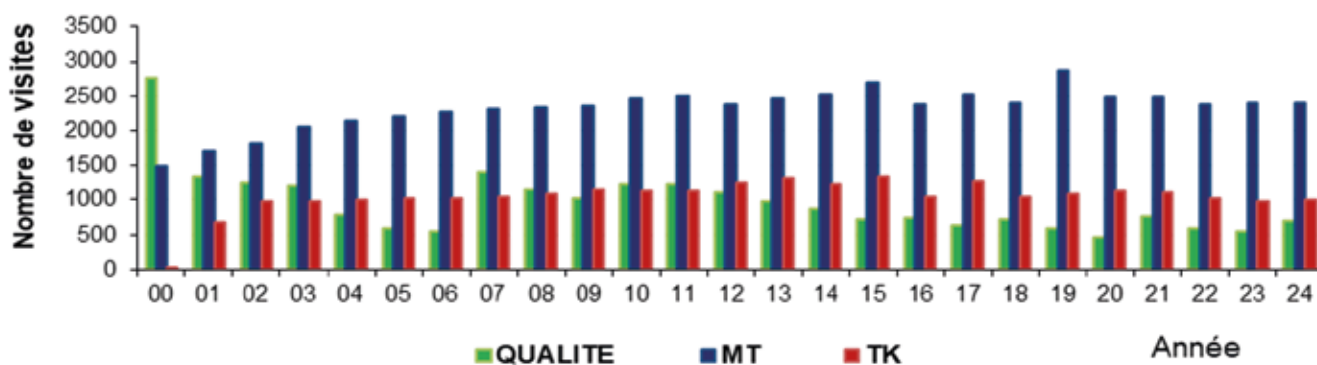
Tableau 43 : Répartition des prestations du service technique

Type de visite ^(*1)	2024	2023	2022
Test «Mach.Traire»	2406	2393	2383
Audit de traite»	72	58	54
Diagnostique Electrique	9	11	18
«Qualité / inter...»	626	548	592
Test «Tank à Lait»	987	983	1012
Test « Etanchéité» ^(*2)	761	842	877
Formations diverses	38	44	41
Total :	4899	4879	4977

La majorité des interventions sont réalisées dans le cadre de testages de machines à traire et de tanks à lait ainsi que dans le cadre de la réalisation de contrôles d'étanchéité des groupes froids des tanks à lait et d'interventions « qualité du lait ».

La figure suivante présente l'évolution du nombre de visites « testages machines à traire », « contrôle tank à lait » et « visites qualité du lait » depuis 2000.

Figure 24 : Evolution du nombre de visites « testages machines à traire », « contrôles tanks à lait » et « interventions qualité du lait ».



Les visites « machine à traire »

La réalisation de testages machine à traire par CdL^{Tech} a débuté dans les années 70. Actuellement, il s'agit principalement de contrôles machine à traire réalisés selon un protocole élaboré par le groupe « CONTROL» qui impose de vérifier les niveaux et variations de vide dans différents points de l'installation, de déterminer la capacité de réserve de l'installation, de mesurer les fuites, de vérifier les événements des faisceaux trayeurs... et de contrôler le lavage ainsi que la pulsation.



Depuis le 1/1/2013, les rapports de testage sont sous format électronique. Sur demande, ils peuvent être réalisés selon le protocole de testage « Optitrait » en France depuis 2016.

Les mesures sont généralement réalisées tous les ans (tous les 6 mois lors de traites robotisées) dans un cadre préventif ou lors de problèmes qualité du lait.

Les 2.406 visites « machine à traire » (MT) ont été réalisées entre les traites (2.393 en 2023 et 2.383 en 2022). Ces visites ont abouti à la réalisation de 2341 rapports de testage sous format électronique (2.305 en 2023 et 2.306 en 2022), dont 808 rapport sont au liés au testage d'un ou plusieurs robot(s) de traite (675 en 2023 et 552 en 2022 – un rapport de testage « robot » doit être complété par pompe à vide).

Durant l'année, 118 interventions « MT » ont été prestées dans le cadre des réceptions d'installations de traite (112 en 2023 et 99 en 2022), dont 93 réceptions concernent le test d'un ou plusieurs robots de traite sur une même exploitation (71 en 2023 et 51 en 2022). Ces tests sont des testages de nouvelles installations, ou d'installations rénovées, réalisés en commun avec un agent de la firme. Ces testages offrent la garantie aux producteurs que les rénovations importantes de leur installation de traite, ou montages de nouvelles machines, ont été réalisés selon les normes ISO.

Suite à la convention signée avec Elévéo (association wallonne des Eleveurs) en 2016, les agents de CdLTech ont vérifié le bon fonctionnement de 197 Compteurs à lait Electroniques en Ferme (CLEF) de robots (159 en 2023 et 105 en 2022) dont 70 ne sont pas utilisés dans le cadre du contrôle laitier (35 en 2023 et 22 en 2022). Ces contrôles sont réalisés au lait pendant la traite au moins une fois par an après avoir testé le robot selon le protocole de testage Control si le producteur est adhérent au contrôle laitier ou sur demande. Les compteurs de salles de traite de producteurs adhérents au Contrôle Laitier ont également été vérifiés lors de 22 visites (15 en 2023 et 23 en 2022). Il s'agit soit de tests au lait réalisés pendant la traite lors de la mise en route de nouveau compteurs à lait (ou du premier test), de test à l'eau pour l'établissement de valeur de référence réalisé juste après le test au lait pour le suivi de ces compteurs ou de test de substitution pour la vérification annuelle de ces compteurs. En 2024, 3 tests au lait ont été réalisés (0 en 2023 et 1 en 2022).



Réception d'une salle de traite



Test CLEF salle de traite



Test CLEF robot

Les audits « traite »

Ces prestations nécessitent d'assister à la traite et englobent parfois plusieurs parties qui sont généralement réalisées en même temps :

- La partie « audit traite » est notamment réalisée à l'aide d'un appareil photo, d'un voltmètre,... et de lactocorder®. Elle permet d'évaluer la santé des trayons après la dépose de la griffe, la technique de préparation / stimulation du pis et de pose des griffes, la durée moyenne des traites, les débits de lait et la durée moyenne des différentes phases de l'éjection du lait ainsi que la circulation des vaches, la propreté des vaches, la méthode de traite des animaux à problèmes ainsi que le lavage de l'installation de traite,...
- Les « mesures de vide humides » qui permettent de vérifier le comportement de la machine à traire en présence de lait et avec le trayeur en action. Ce sont ces dernières qui permettent notamment d'analyser l'évolution du vide sous le trayon durant la traite.

Sur les 72 « audits traite » réalisés (58 en 2023 et 54 en 2022), 6 ont été réalisés en dehors de la Région Wallonne (6 en 2023 et 10 en 2022). Ces audits sont le plus souvent réalisés afin d'identifier les problèmes liés à un taux de mammites cliniques trop important, une montée du taux cellulaire, une contamination du tank en résidus de médicaments Vétérinaires,... ainsi que lorsqu'il y a un trop grand nombre de trayons abîmés, que les traites sont trop longues et/ou que les vaches ne rentrent pas bien en salle de traite, voire même lors de problèmes de sous production. Ces démarches continuent à se faire régulièrement en collaboration avec des vétérinaires et/ou des techniciens spécialisés dans l'amélioration et le suivi de la santé des troupeaux.

Les photos ci-dessous illustrent une partie des points observés lors d'audits traite : propreté des vaches, technique de préparation des pis, détection des mammites cliniques, suivi du vide sous le trayon avec un vadia®, observation de l'état des trayons après la dépose et hygiène du faisceau trayeur pendant la traite...



Points observés lors de l'audit de traite

Les testages tanks à lait et tests d'étanchéité des groupes frigorifiques

La réalisation de testages des tanks à lait par le CdL^{Tech} a commencé en 2000. Ils sont réalisés tous les deux ans dans un cadre préventif ou lors de problèmes qualité selon le protocole de testage « CONTROL ». Depuis le 1/1/2014, les rapports de testage sont réalisés sous format électronique. Le testage se compose de deux étapes :

- La première étape consiste à vérifier les pressions des gaz frigorifiques, le bon fonctionnement des pressostats, les consommations électriques, le fonctionnement de l'indicateur de température du tank et la détection éventuelle de perte de gaz ;
- La deuxième est la vérification des conditions de refroidissement et de conservation du lait ainsi que du lavage du tank à lait en plaçant un enregistreur de température dans la cuve ou en décodant les données enregistrées par le tank à lait.

Les 987 (983 en 2023 et 1.012 en 2022) visites « tank à lait » (TK) ont abouti à la réalisation de 1096 rapports de testage et de contrôle sous format électronique (1.056 en 2023 et 1.132 en 2022).

Pour répondre à la législation européenne qui concerne les équipements contenant du gaz frigorifique, un livret d'entretien est délivré lors de chaque test d'étanchéité si le tank testé n'en est pas pourvu et un certificat d'étanchéité est complété lors de la réalisation des visites tank à lait depuis 2013. Ce certificat étant valable un an, 761 tests d'étanchéité (842 en 2023 et 877 en 2022) ont été réalisés entre les testages préventifs pour répondre à la réglementation concernant les fluides frigorifiques.



Tank à lait

Les diagnostics électriques

Ce service a été mis en place fin de l'année 2017 suite à une formation suivie en France et donnée par le COFIT Bretagne. L'objectif de ces visites est de vérifier la protection électrique des équipements et masses métalliques présents dans le bloc traite et/ou le logement des animaux afin de contribuer à un bon déroulement de la traite ou de la conduite des animaux et prévenir les risques pour les personnes et les animaux, les matériels et les bâtiments.

Ce diagnostic comprend principalement une vérification du dispositif différentiel, la vérification des liaisons équipotentielles, la mesure de la terre, la vérification de la conception de la clôture électrique,... ainsi que la mesure des courants de fuite.

En 2024, 9 diagnostics électriques ont été réalisés (11 en 2023 et 18 en 2022).



Mise à la terre



Mise à la terre avant beton



Mesure courant à la traite



Mise à la terre de la brosse de préparation des pis

Les visites « qualité »

En 2024, 626 interventions « qualité » ont été réalisées (548 en 2023 et 592 en 2022), dont 461 ont été exécutées dans le cadre de la procédure en cas de résultats défavorables (PRO-LEG-00002) (324 en 2023 et 290 en 2022).

Les autres prestations ont été demandées 47 fois pour un problème de cellules/mammites cliniques (31 en 2023 et 16 en 2022), 64 pour des germes totaux (107 en 2023 et 84 en 2022), 12 fois pour des coliformes dans le lait (18 en 2023 et 9 en 2022) et 24 pour des pseudomonas (0 en 2023 et 2022)... Un nombre important d'interventions « qualité du lait » n'est pas repris dans ces données car elles ont été réalisées en même temps que d'autres interventions (testage « machine à traite » et/ou « tank à lait », « audit de traite »,...).



« Coli » : Chambre de réception pas propre



« Coli » : vanne pas propre



Brosses de préparation d'un robot pas propres

Collaborations et formations

38 formations ont été effectuées en 2024 (44 en 2023 et 41 en 2022). Il s'agit principalement de formations généralement destinées à des futurs éleveurs.

Les points généralement abordés lors de ces formations concernent la qualité du lait, le confort de traite, la vitesse de traite (nombre de vaches/heure) mais également le montage de la machine à traire et son implantation dans le bâtiment, l'amélioration du confort de couchage des animaux, l'aération, la mise à la terre des équipements... ainsi que l'abreuvement des animaux. Lors de ces prestations, des audits de traite, des tests fumi-gènes ainsi que des tests électriques (test d'isolement, mesure de terre) sont réalisés sur demandes.



CdL^{Tech} fait partie du groupe « CONTROL » qui est une collaboration entre FEDAGRIM, l'Instituut voor Landbouw en Visserijonderzoek - agrotechniek (ILVO-Merelbeke), le CdL, MCC-Vlaanderen ainsi que les écoles d'Agriculture (ETPA et KHK) et les centres de dépistage des maladies (ARSIA et DGZ). Ce groupe est responsable de l'édition du manuel de référence reprenant les procédures de testage des installations de traite et de refroidissement du lait. Il assure également la formation et le suivi des agents qu'il agréé « techniciens machine à traire » et/ou « techniciens tanks à lait ». Il participe aux formations des techniciens de FEDAGRIM et de ses propres techniciens. Il a notamment organisé une formation sur la qualité du lait, le fonctionnement et le testage de la machine à traire destinée aux futurs techniciens machine à traire ouverte aux conseillers en production laitière.

CdL^{Tech} participe sur demande à des réunions de vulgarisation. Il a collaboré à plusieurs formations sur la traite et le fonctionnement de la machine à traire destinées à des vétérinaires et des futurs trayeurs.





CdL Lab Tech Certif



Certification

Le CdL a toujours poursuivi comme objectif de diversifier ses activités et le service certification du CdL (CdL^{Certif}) est un exemple de cette diversification réussie.

Accrédité par Belac (262-PROD) selon la norme ISO 17065, CdLCertif effectue des audits dans les exploitations selon des cahiers des charges privés (QFL pour le lait, le Standard Vegaplan pour le végétal, Codiplan plus Bovins pour la viande, BePork, ...), pour les guides autocontrôle pour la production primaire approuvés par l'AFSCA pour la production primaire (G040) et en production biologique (BE-BIO-0005, depuis 2017 pour la certification de la production biologique au niveau primaire et depuis 2022 pour les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine et les aliments pour animaux).

CdL Certif est également agréé par la Région Wallonne pour la STG lait de foin de vaches, de chèvres et de brebis.

Ces dernières années ont vu l'apparition de cahiers des charges privés demandés par les acheteurs de lait et plus récemment sur la durabilité et le climat. Là également CdLCertif a répondu présent de différentes manières.

Il effectue autant que possible les audits combinés sur ces différents cahiers des charges afin d'en diminuer autant que possible la charge financière et administrative.

Le nombre total d'audits en 2024 est repris dans le tableau suivant.

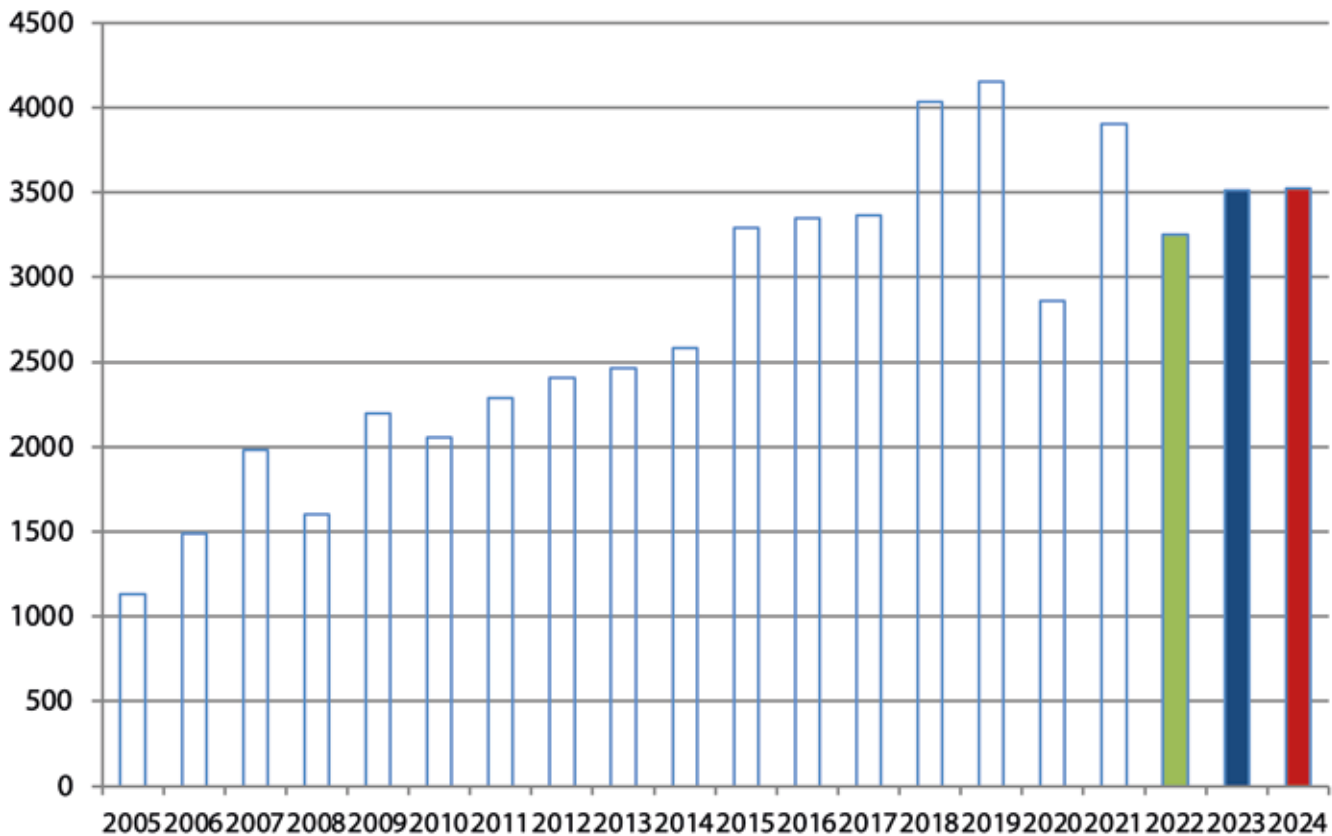
Tableau 44 : Nombre total d'audits

2024	2023	2022	
849	856	938	Cahier des charges Qualité Filière Lait (QFL) - GT QFL MilkBE
154	152	117	Cahier des charges Qualité Filière Lait (IKM-Vlaanderen)
795 *			QFL « Durabilité », effectués en même temps que la QFL
737	731	678	Guide animal G040 – Codiplan
464	404	421	Guide végétal G040 + Standard Vegaplan - Vegaplan
44	29	58	Cahier des charges Standard Vegaplan
227	236	201	Codiplan ^{PLUS} bovins (Belbeef)
20	8	---	BePork/Codiplan Animal Welfare
561	646	388	Autres cahiers des charges (IPM, Weidegang, Foqus, Pâturage, MHC, CO2)
211	205	158	Production biologique
245	246	298	Audits inopinés
3512 (4307) *	3.513	3.257	Total
*En considérant les audits QFL « Durabilité » à part ; même s'ils sont en pratique toujours combinés à un audit QFL, ils constituent un audit à part entière.			



Le graphique suivant détaille en complément du tableau précédent le nombre d'audits réalisés chaque année.

Figure 25 : Evolution du nombre total d'audits réalisés sans tenir compte des audits « QFL Durabilité »



Compte-tenu de la diminution constante du nombre de producteurs laitiers et donc du nombre d'audits QFL à effectuer, on peut conclure que la diversification des activités de CdLCertif a permis de maintenir le niveau d'activité.

QFL

Le cahier des charges QFL est géré par l'organisation de branche MilkBE. Le CdL est membre du Groupe de travail qui lui est dédié.

En 2024, le secteur a continué à mettre l'accent sur l'importance de l'enregistrement des antibiotiques dans Bigame puisque ce critère est obligatoire pour les exploitations QFL depuis 2022 et pour toutes les exploitations bovines depuis le 10 août 2023 (*Arrêté royal du 21 juillet 2023 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des médicaments par les médecins vétérinaires et par les responsables des animaux*).

Les scores hygiène (points H) permettent d'accorder une plus grande attention à certains points spécifiques à la propreté des bâtiments, installations et animaux.

Les points H sont des points très importants pour l'hygiène de l'exploitation. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des critères.



Tank à lait

Tableau 45 : Critères hygiène

H1	L'exploitation et ses abords ont une apparence soignée et propre; les déchets sont régulièrement éliminés.
H2	Les mangeoires, leurs environs et le matériel utilisé pour l'alimenter sont gardés propres. Les restes d'aliments sont régulièrement éliminés.
H3	Les lieux de stockage des fourrages grossiers sont propres et exempts d'impuretés visibles et/ou de matières nuisibles. Pendant toute la durée du stockage, il faut éviter que des matières non désirées puissent entrer.
H4	Le matériel de traite ainsi que les accessoires sont faciles à nettoyer et à désinfecter et sont propres.
H5	L'étable est maintenue dans un état propre afin de garder le pis et les trayons propres. Les aires de couchage sont nettoyées au moins deux fois par jour. Elles sont débarrassées des restes de fumier et gardées au sec. Dans une étable à litière accumulée, une quantité suffisante de paille fraîche est ajoutée quotidiennement.
H6	Les vaches sont propres.
H7	Les animaux entrent dans l'étable et la quittent par un chemin en dur qui est nettoyé régulièrement. Quelques m ² en dur suffisent.
H8	Les endroits par lesquels les vaches entrent et sortent de la salle de traite sont en dur, lavables et gardés dans un état propre.
H9	La salle de traite est nettoyée après chaque séance de traite et est toujours propre.
H10	Le local de stockage est maintenu dans un état propre.
H11	Le chemin d'accès au local de stockage est propre et dégagé (pas de déchets, pas d'objets, ...).
H12	L'extérieur et l'intérieur du refroidisseur ainsi que la vanne, le couvercle du trou d'homme, le joint et l'escabeau doivent être nettoyés et propres.

Ils font partie d'un système de score général d'hygiène et qui sont évalués de 1 (insatisfaisant) à 5 (parfaitement en ordre). La moyenne de tous les points H constitue le score hygiène de l'exploitation.

- Un score total hygiène de <5/10 signifie une perte de certificat ;
- Un score entre 5/10 et 6,5/10 donne lieu à un certificat de 18 mois ;
- Un score >6,5/10 donne lieu à un certificat de 3 ans.

Tableau 46 : Certification sur base des scores hygiène

	2021	2022	2023	2024
Perte de certificat	0,18%	0,75%	0,35%	0,23%
Certificat 18 mois	0,82%	1,71%	0,94%	0,59%
Certificat 3 ans	99,64%	97,54%	98,71%	99,18%

Les scores individuels ont aussi toute leur importance. En effet, un score de 1 ou 2/5 devra impérativement être amélioré pour l'audit suivant et obtenir un minimum de 3/5, sinon l'exploitation n'obtiendra pas son certificat QFL.

Tableau 47 : Scores hygiène individuels

Scores de 1 (insatisfaisant) à 5 (parfaitement en ordre)	2021	2022	2023	2024
1	0,14%	0,26%	0,14%	1,2%
2	1,39%	1,39%	1,37%	1,26%
3	4,26%	4,04%	4,60%	4,65%
4	57,9%	55,84%	54,33%	55,92%
5	36,31%	38,47%	39,56%	36,97%



Tableau 48 : Evolution du nombre d'audits QFL (hors audits QFL Durabilité).

	2021	2022	2023	2024
Wallonie	1097	938	856	849
Flandre	190	117	152	154
Total audits QFL	1287	1055	1008	1003

Tableau 49 : Répartition des audits OK et non OK

Nombre d'audits QFL en 2024	Nbre. Audits OK		Nbr. Audits non OK	
	849 (*)	837	98.6%	12
	OK tout de suite		Type audit négatif	
	831	99.2%	Nouveau	8.50%
	OK après réouverture		Renouvel.	58.00%
	6	0.8%	18 mois	0%
			Inopiné	25.00%
			Intermé.	8.50%

(*): les audits effectués pour IKM ne sont pas repris dans le tableau étant donné que la certification des exploitations est de la compétence d'IKM-Vlaanderen.

Le tableau 49 montre que la très grande majorité des audits peut être clôturée positivement dans les délais admis : soit tout de suite (tout est bon), soit dans les 3 mois après l'audit ou pour la date d'échéance si celle-ci se situe endéans les 3 mois (lorsque des documents ou des photos sont à renvoyer).

La majorité des pertes de certificat concerne des manquements administratifs (documents non rentrés dans les délais).

La procédure pour les audits inopinés est la suivante depuis 2022 :

Tableau 50 : Procédure des audits inopinés

Avant le 01/01/2022	Depuis le 01/01/2022
Le nombre total d'audits inopinés est fixé sur base annuelle à 5%.	
Choix des exploitations : - 2,5% de façon aléatoire dans la liste des certifiés (type 1). - 2,5% de façon orientée pour les exploitations ayant eu le plus de non-conformités et/ou un score hygiène global bas lors de l'audit précédent (type 2).	
Type 1 et 2 : le respect de toutes les prescriptions en vigueur du cahier des charges QFL est vérifié.	Type 1 : inchangé. Type 2 : seuls les points visuels du cahier des charges sont vérifiés.
Annonce de l'audit inopiné : Types 1 et 2 : maximum 3 jours ouvrables avant l'audit.	Annonce de l'audit inopiné : Type 1 : inchangé. Type 2 : maximum 24h et minimum 12h avant l'audit.
Le coût des audits inopinés est mutualisé et inclus dans le prix des audits périodiques.	
Si le producteur refuse l'audit inopiné, il perd son certificat QFL.	
Un audit inopiné peut être demandé par des tiers (ex. acheteur de lait, OI, ...) sur base du statut d'hygiène de l'exploitation. Ces audits s'ajoutent au pourcentage des audits de type 1 et de type 2. Durant cet audit, seuls les points visuels du cahier des charges sont vérifiés. Ces audits sont annoncés maximum 24h et minimum 12h à l'avance. Le coût de l'audit est supporté par le plaignant.	

Le pourcentage d'audits clôturés positivement est détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau 51 : Evolution des audits OK et non OK

	2021	2022	2023	2024
OK	98,54%	97,76%	98,60%	98.6%
OK tout de suite	99,17%	98,80%	97,75%	99.2%
OK après réouverture	0,83%	1,20%	2,25%	0.8%
Non OK	1,46%	2,24%	1,40%	1.4%

Tableau 52 : Les non-conformités les plus souvent rencontrées lors des audits concernent, par ordre décroissant d'importance, les exigences suivantes :

ADMINISTRATIF
Tous les médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques présents à l'exploitation sont enregistrés par le fournisseur/vétérinaire dans la base de données Bigame/AB-Register
Le testage du refroidisseur est effectué tous les 2 ans
Le testage des installations de traite est effectué au moins une fois par an S'il s'agit d'un système de traite robotisée, ce test est effectué au moins 2 fois par an.
L'exploitation respecte les dispositions relatives au permis d'environnement et au permis d'urbanisme (permis d'environnement, d'urbanisme ou unique ou déclaration)
Respect des dispositions de l'AGW du 15.02.07 (taux de liaison au sol)
Le test d'étanchéité du/des refroidisseur(s) réalisé annuellement
Un test est effectué sur le lait de vaches traitées avant de relivrer ce lait
VISUEL
Présence de porte de séparation efficace entre le local de stockage et les autres bâtiments (salle de traite - étable) - Laiterie
Présence de moustiquaire aux portes et fenêtres du local de stockage qui s'ouvrent vers l'extérieur - Laiterie
Le local de stockage (murs, sols, plafond) est construit en matériaux résistants et lavables - Laiterie

Des commissions de recours sont organisées en physique ou en visio-conférence par MilkBE lors de contestations des résultats de l'Audit.

Le tableau suivant détaille le nombre de dossier par motif de recours.

Tableau 53 : Dossiers en Commission de recours

	Accepté	Refusé
Retard pour la réalisation des analyses d'eau - Frais administratif	1	0
Prolongation de certificat pour cause de maladie	2	0
Prolongation de certificat pour d'inondation	1	0
Composition microbiologique de l'eau	1	0
TOTAL : 5		



Monitoring de la durabilité en exploitation laitière

Le monitoring est élaboré au niveau national par le GT durabilité de MilkBE sous le nom de « Digimilk ».

Le CdL a été chargé de la mise en place pratique du système en Wallonie. Il collabore à ce sujet notamment avec les autres gestionnaires de WalleSmart (en particulier l'AWE) qui est l'application qui permettra de finaliser et d'automatiser le système qui sera alimenté par des données issues de la QFL Durabilité et par d'autres sources, comme l'ARSIA ou le SPW.

L'ensemble devrait être finalisé et pleinement opérationnel début 2026.

Standard Vegaplan et guide autocontrôle pour la production primaire végétale (G040)



Local phyto



Le tableau suivant montre le nombre d'audits réalisés :

Tableau 54 : Nombre d'audits effectués

Différence 2024/2023		2021	2022	2023	2024
	Std. Veg. + G040 (A-B)	507	421	404	564
	Std. Veg.	51	58	29	44
+177		558	479	431	608

Les activités les plus auditées sont : céréales, betteraves sucrières et chicorée. Viennent ensuite les pommes de terre et les légumes.

Tableau 55 : Nombre de producteurs certifiés

	2021	2022	2023	2024
G040 végétal	1290	1267	1240	1216
Standard Vegaplan	1407	1385	1342	1334

Tableau 56 : Les non-conformités les plus souvent rencontrées lors des audits concernent, par ordre décroissant d'importance, les exigences suivantes :

Std. Veg
L'agriculteur enregistre si le traitement a été efficace
L'agriculteur note sur quelle base la lutte a été décidée (observations, référence de messages d'avertissement, analyse d'un échantillon ...).
L'agriculteur fait appel à un entrepreneur agricole certifié pour le Standard Vegaplan des Entrepreneurs de travaux Agricoles et Horticoles ou un entrepreneur Néerlandais certifié pour le cahier des charges VKL, y compris dans le cadre d'un transport accessoire. L'agriculteur peut consulter le statut de l'entrepreneur sur le site web www.vegaplan.be .
L'agriculteur enregistre (si applicable) la lutte non-chimique effectuée (mécanique, biologique, ...).
A titre de préparation à l'audit, l'agriculteur établit une liste des produits phytosanitaires et des biocides présents dans le local phyto. Cette liste mentionne les dénominations commerciales de tous les produits présents. Si des produits non autorisés sont présents, ils doivent être mentionnés séparément dans la liste. Cette liste est datée/mentionne la date à laquelle elle a été faite

Guide autocontrôle pour la production primaire animale (G040)



Bien que la majorité des audits pour le G040 production animale sont combinés avec la QFL, il est à souligner que les exploitations qui cessent l'activité laitière continuent à se faire certifier par CdL^{Certif} pour leurs autres activités animales (bovins principalement) et végétales.

Le tableau suivant montre le nombre d'audits réalisés :

Tableau 57 : Nombre d'audits effectués

Différence 2024/2023	2021	2022	2023	2024
+6	872	678	731	737

Tableau 58 : Nombre de producteurs certifiés

	2021	2022	2023	2024
G040 animal	2133	2048	1955	2020

Les non-conformités le plus souvent rencontrées lors des audits sont reprises dans le tableau ci-après par ordre décroissant d'importance.



Tableau 59 : Non-conformités le plus souvent rencontrées

ADMINISTRATIF
Absence de pictogramme dans les entrepôts et espaces de stockage des fourrages
Absence d'une analyse d'eau toujours valable
Manque de rapports de visite dans le cadre de la guidance vétérinaire
Absence de la convention avec le/les vétérinaires d'exploitation
Registres pas toujours complets
VISUEL
Pictogrammes dans les entrepôts de stockage
Local de stockage : propreté à améliorer, parties non lisses et lavables (carrelages manquants), moustiquaire absente, porte de séparation avec les autres locaux à remplacer,

Codiplan^{PLUS} Bovins

Le renouvellement de certificat a lieu tous les 3 ans, mais un audit intermédiaire doit avoir lieu au cours de la 2ème année de certification. Le nombre d'audits repris ci-dessous inclut ces audits intermédiaires.

Tableau 60 : Nombre d'audits effectués

Différence 2024/2023	2021	2022	2023	2024
-11	281	201	236	227

Tableau 61 : Nombre de producteurs certifiés

	2021	2022	2023	2024
Codiplan+ Bovins	353	342	332	346

Autres cahiers des charges

Au cours des dernières années, on a vu l'apparition de cahiers des charges « privés », demandés par des acheteurs de lait. Certains audits se font automatiquement en combinaison avec la QFL par l'organisme d'inspection choisi pour la QFL (ex. Weidegang, Focus), d'autres tout à fait séparément (ex. pâturage), lorsque les audits doivent avoir lieu à une période bien précise de l'année.

Les audits « pâturage » sont effectués en Wallonie en sous-traitance pour MCC-Vlaanderen qui est l'organisme certificateur reconnu par la « Stichting Weidegang » pour effectuer les audits dans les exploitations. Il s'agit d'un système de certification des entreprises laitières permettant d'utiliser le logo « lait de pâturage » sur les emballages.



Pâturage

CdL^{Certif} est reconnu par la Région Flamande pour effectuer des audits dans le cadre d'IPM (Integrated Pest Management). Il s'agit de l'application, transposée dans la réglementation régionale, de la Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Les agriculteurs qui sont certifiés pour le Standard Vegaplan sont automatiquement couverts pour IPM (et ne sont donc pas comptabilisés séparément). Le nombre repris ci-dessous concerne principalement des exploitations n'ayant aucune activité végétale autre que le fourrage pour le bétail de l'exploitation.

La Région Flamande oblige tous les détenteurs de terre, actifs ou non en agriculture, à se faire certifier pour IPM par un organisme certificateur reconnu.

Le CdL^{Certif} effectue également quelques audits traçabilité (collecte et transformation) pour des cahiers de charges spécifiques à des acheteurs.

Fin 2023, CdL^{Certif} a obtenu son accréditation pour le cahier des charges BePork. Ceci permet encore à notre organisme d'avoir une corde de plus à son arc.

CdL^{Certif} doit rester attentif aux évolutions et demandes du secteur afin de toujours pouvoir rendre un service optimal. Voilà pourquoi, en 2024, à la demande d'un acheteur, CdL^{Certif} a poursuivi son évaluation pour l'outil spécifique « Klimacheck » et s'est fait agréer par le label allemand « Naturland » (les premiers audits auront lieu en 2025).



Lait de foin

Tableau 62 : Nombre d'audits effectués

	Différence 2024/2023	2021	2022	2023	2024
Klimachecks	+1	---	---	205	206
IPM	+20	156	91	116	131
Pâturage	+11	249	252	257	194
STG Lait de foin	+2	3	---	3	5
Autres*	-40	88	45	65	25
TOTAL	-85	493	388	646	561

Statistique globale des audits

Les chiffres globaux par types d'audits ont été présentés dans le tableau 6.

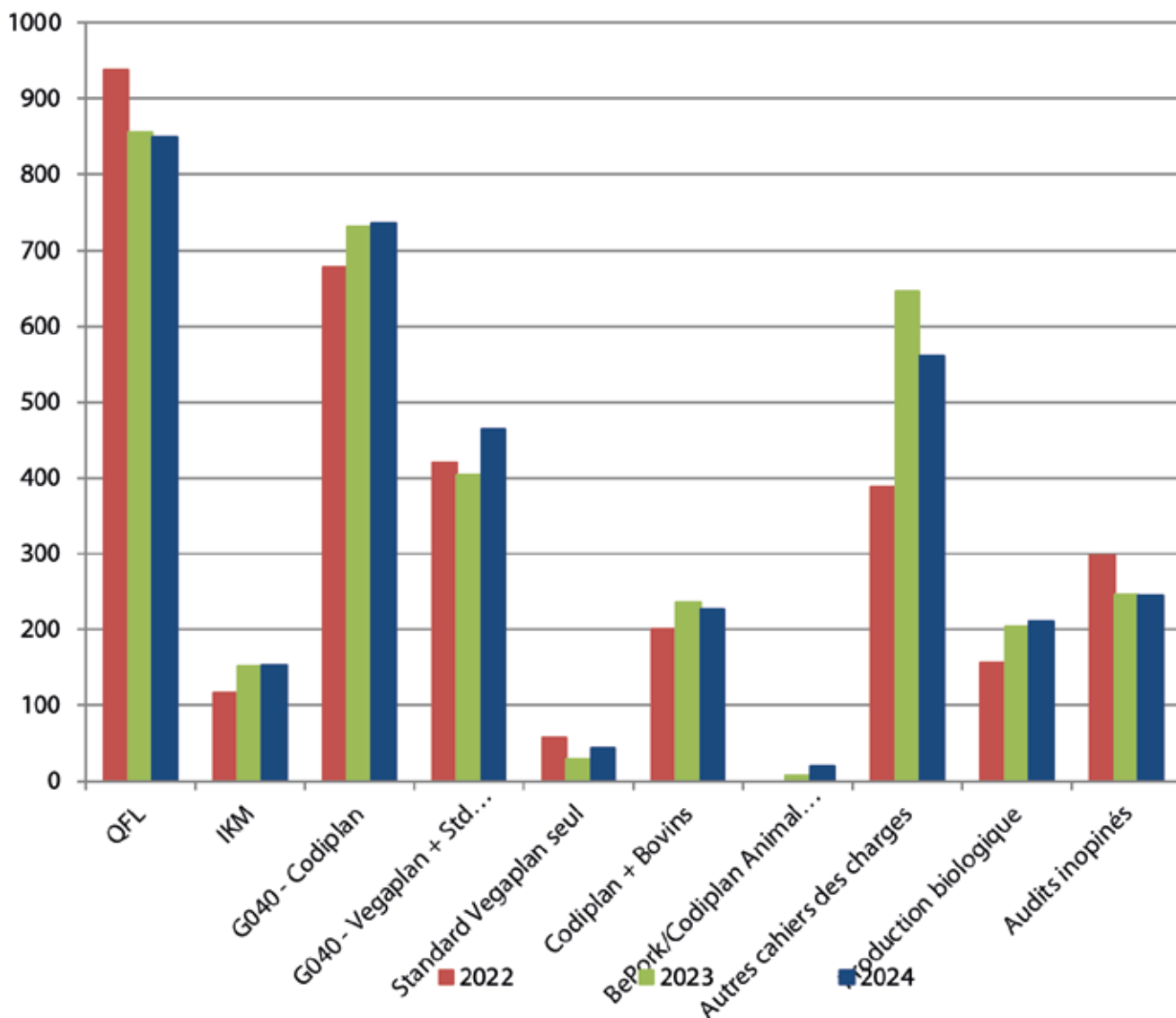


Il faut également ajouter aux audits « certificatifs », les audits inopinés : pour le G040, le Standard Vegaplan et CodiplanPLUS Bovins, il s'agit de 10% calculé sur le nombre de certificats attribués l'année précédente et pour la QFL, il s'agit de 5%.

Tableau 63 : Audits inopinés

	2021	2022	2023	2024
QFL/IKM	30/6	60/10	57/0	57
G040 animal	110	98	73	72
Codiplan ^{PLUS} bovins	9	14	14	13
G040 végétal	61	53	50	39
Standard Vegaplan	69	63	51	43
STG Lait de foin	---	1	1	1
Bepork				1
Total	285	298	246	245

Figure 26 : Evolution du nombre d'audits réalisés par cahier des charges (hors QFL Durabilité)



Production biologique



Agréé depuis juillet 2017 par la Région Wallonne sous le n° BE-BIO-05, CdL^{Certif} poursuit une progression régulière. CdL^{Certif} est devenu un interlocuteur important et reconnu dans le milieu agricole pour son implication comme organisme certificateur en production biologique.



BE-BIO-05 COMITE DU LAIT

Accréditation ISO 17065
N° 262 - PROD



Le tableau suivant montre le nombre d'audits et d'analyses :

Tableau 64 : Audits et analyses en agriculture biologique

	2021	2022	2023	2024
Contrôle annuel/initial	48	66	61 CA – 15 CI	89
Contrôle par sondage	56	80	65	79
Contrôle complémentaire	20	10	16	0
Contrôle renforcé		1	1	1
Suivi administratif		1	39	34
Suivi terrain			8	8
Total	125	158	205	211
Analyses	36	56	46	69



Remerciements

Nous remercions tout particulièrement le personnel du CdL pour le travail de qualité fourni une nouvelle fois en 2024, de même que pour leur disponibilité et leur motivation, et ce même dans des situations plus compliquées quand elles se présentent.

Nous remercions également l'ensemble des acteurs de la Chaîne agro-alimentaire qui nous ont fait et nous font confiance au quotidien.

Nous remercions enfin tous les services qui ont collaboré avec notre Organisation cette année encore.

Mars 2025

Contact

Coordonnées générales CdL (mars 2025)

Tél. général 087 69 26 30	Mail info@cdl-battice.be	Web www.cdl-battice.be	 
-------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------	---

Direction

HEYMANS Jean-François	Directeur	087 69 26 30	<i>jeanfrancois.heyman@cdl-battice.be</i>
-----------------------	-----------	--------------	---

Administration générale & Support

087 69 26 30 | *administration@cdl-battice.be*

COPPENS Sandra	Responsable administrative	087 69 26 44	<i>sandra.coppens@cdl-battice.be</i>
DEMONTHY Muriel LUCHE Alyssia	Secrétariat / Réception & Accueil téléphonique	087 69 26 30	<i>administration@cdl-battice.be</i>
MALALU Jolie	Entretien		
VESELKO Didier	Responsable technique et informatique	087 69 26 43	<i>didier.veselko@cdl-battice.be</i>
BALTUS Serge	Service informatique		
SPARACINO Nina	Responsable Qualité	087 69 26 08	<i>nina.sparacino@cdl-battice.be</i>

CdL^{Certif}

Général : 087 69 26 02 | *certification@cdl-battice.be* - Bio : 087 69 26 42 | *bio.certification@cdl-battice.be*

SPARACINO Nina	Responsable de Service	087 69 26 08	<i>nina.sparacino@cdl-battice.be</i>
HENROTTE Tom	Adjoint à la responsable & Responsable Bio	087 69 26 49	<i>tom.henrotte@cdl-battice.be</i>
LAOUREUX Kristel MOINEAU Fabienne MOUTSCHEN Laurie ROMPEN Solange	Administration	Général : 087 69 26 02 Bio : 087 69 26 42	Général : <i>certification@cdl-battice.be</i> Bio : <i>bio.certification@cdl-battice.be</i>
BROCCIA Frédéric	Auditeur – Région Wallonne et France	0477 40 28 26	<i>frederic.broccia@cdl-battice.be</i>
BAIJOT Guillaume	Auditeur – Région Wallonne et France	0476 70 39 93	<i>guillaume.baijot@cdl-battice.be</i>
ERNST Olivier	Auditeur – Région Wallonne (germanophone) et Allemagne	0497 26 71 50	<i>olivier.ernst@cdl-battice.be</i>
VANDEMAELE Steven	Auditeur – Région Flamande et Pays-Bas	0471 47 45 33	<i>steven.vandemaele@cdl-battice.be</i>
CHABOTEAUX Nicolas	BIO : Auditeur indépendant Région Wallonne	0473 52 05 49	<i>nicolas.chaboteaux@cdl-battice.be</i>
VERMEULEN John	Auditeur indépendant Région Flamande et Pays-Bas	+31 61 047 73 113	<i>john.vermeulen@cdl-battice.be</i>
DE GROOTE Lars	Auditeur indépendant Région Flamande	0473 67 82 64	<i>lars.degroote@cdl-battice.be</i>

CdL^{Lab} - Laboratoire lait cru087 69 26 03 | labolait@cdl-battice.be

VESELKO Didier	Responsable technique	087 69 26 43	didier.veselko@cdl-battice.be
DELLICOUR Stéphanie	Responsable laboratoire	087 69 26 03	stephanie.dellicour@cdl-battice.be
BOINET Estelle CADIAT Nadine HALKIN Vincianne MALCHAIR Catherine NICOLAIJE Noah PIRON Fabienne ROORDA Nathaly SKA Benoît	Technicien(ne)s		labolait@cdl-battice.be
TOUSSAINT Stéphane SORBELLO Giovanni	Chauffeurs (logistique échantillons officiels lait cru)		

CdL^{Lab} - Laboratoire denrées alimentaires087 69 26 05 | laboda@cdl-battice.be

DELLICOUR Stéphanie	Responsable technique	087 69 26 03	stephanie.dellicour@cdl-battice.be
CONNROT Annick	Responsable laboratoire	087 69 26 06	annick.connrot@cdl-battice.be
BOULTON Joëlle KRYJON Marie-Thérèse PIROTTE Angélique RADERMECKER Adrienne	Techniciennes		laboda@cdl-battice.be

CdL^{Tech} - Service technique087 69 26 44 | administration@cdl-battice.be

JADOUL Thierry	Responsable de service	0475 85 71 58	thierry.jadoul@cdl-battice.be
COPPENS Sandra	Secrétariat	087 69 26 44	sandra.coppens@cdl-battice.be
CALLEMEYN Frédéric	Technicien – Provinces du Hainaut et du Brabant Wallon	0479 44 63 89	frederic.callemeyn@cdl-battice.be
CHARLES Marcel	Technicien – Provinces du Luxembourg et de Namur	0473 82 29 47	charles.marcel@cdl-battice.be
ERRENS Sébastien	Technicien – Province de Liège, Eifel et Allemagne	0473 30 85 87	sebastien.errens@cdl-battice.be
DI VENOSA Thomas	Technicien – Provinces du Hainaut et de Namur	0471 87 32 22	thomas.divenosa@cdl-battice.be
TERNIER Marc	Technicien – Province du Hainaut, Région Flamande et Pays-Bas	0473 82 29 84	marc.ternier@cdl-battice.be
THAETER Alfred	Technicien – Province de Liège, Eifel et Luxembourg	0476 89 87 88	alfred.thaeter@cdl-battice.be
WILLEME Aline	Technicienne – Provinces du Luxembourg et de Namur	0471 47 42 54	aline.willeme@cdl-battice.be
KNELL Jean-Claude	Technicien – Province de Liège, Eifel et Luxembourg	0474 26 96 06	jeanclaude.knell@cdl-battice.be
PAQUET Patrick	Récolte échantillons divers et contrôle de l'échantillonnage		

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

CdL 

